

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, November 21, 2022

The Standing Senate Committee on Human Rights met with videoconference this day at 4:18 p.m. [ET] to examine such issues as may arise from time to time relating to human rights generally.

Senator Salma Ataullahjan (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I am Salma Ataullahjan, senator from Toronto and chair of this committee. Today, we are conducting a meeting of the Standing Senate Committee on Human Rights. I would like to introduce the members of the committee who are participating in this meeting. We have, to my left, Senator Gerba, from Quebec and Senator Hartling from New Brunswick; to my right, we have Senator Omidvar from Ontario.

Our committee is studying Islamophobia under the general order of reference. Our study will cover, among other matters, the role of Islamophobia with respect to online and offline violence against Muslims, gender discrimination and discrimination in employment, including Islamophobia in the federal public service.

Our study will also examine the sources of Islamophobia, its impact on individuals — including mental health and physical safety — and possible solutions and government responses.

After holding two meetings in June in Ottawa, our committee held public meetings in September in Vancouver, Edmonton, Quebec City and Toronto. In addition, we visited mosques in those cities. We are now continuing our public meetings in Ottawa.

Let me provide some details about our meetings today. This afternoon, we shall have two one-hour panels with a number of witnesses who have been invited followed by a third panel of 45 minutes with one last witness. In each panel, we shall hear from the witnesses and then the senators will have a question-and-answer session.

Now I will introduce our first panel of witnesses. Each witness has been asked to make an opening statement of five minutes. We shall hear from the witnesses. We're hoping to be joined by our second witness shortly. We'll hear from the witnesses and then turn to questions from the senators.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 21 novembre 2022

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 16 h 18 (HE), avec vidéoconférence, pour examiner les questions qui pourraient survenir concernant les droits de la personne en général.

La sénatrice Salma Ataullahjan (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Je m'appelle Salma Ataullahjan et je suis sénatrice de Toronto et présidente du comité. Nous tenons aujourd'hui une réunion du Comité sénatorial permanent des droits de la personne. J'aimerais présenter les membres du comité qui participent à la réunion : à ma gauche, la sénatrice Gerba, du Québec, et la sénatrice Hartling, du Nouveau-Brunswick; et à ma droite, nous avons la sénatrice Omidvar, de l'Ontario.

Notre comité étudie la question de l'islamophobie, au titre de l'ordre de renvoi général. Dans le cadre de notre étude, nous aborderons, entre autres sujets, le rôle de l'islamophobie dans la violence sur Internet et dans la vie réelle contre les musulmans, la discrimination fondée sur le sexe et la discrimination en matière d'emploi, y compris l'islamophobie dans la fonction publique fédérale.

Nous étudierons aussi les sources de l'islamophobie, ses répercussions sur les gens — y compris sur la santé mentale et la sécurité physique — et les solutions et les interventions potentielles du gouvernement.

Après avoir tenu deux réunions à Ottawa, en juin, notre comité a tenu des réunions publiques en septembre à Vancouver, à Edmonton, à Québec et à Toronto. Nous avons aussi visité des mosquées quand nous étions dans ces villes. Maintenant, nous poursuivons nos réunions publiques à Ottawa.

Laissez-moi vous donner quelques détails sur nos réunions d'aujourd'hui. Cet après-midi, nous avons invité deux groupes de témoins qui comparaitront pendant une heure chacun, puis, durant la troisième partie de la séance, nous aurons 45 minutes avec notre dernier témoin. Les témoins de chaque groupe ont un exposé à nous présenter, puis nous passons à la période de questions des sénatrices.

Je vais maintenant présenter les témoins du premier groupe. Nous avons demandé à chaque témoin de présenter une déclaration liminaire de cinq minutes. Les témoins vont nous présenter leur exposé. Nous espérons que notre deuxième témoin va se joindre à nous sous peu. Une fois que les témoins nous auront présenté leurs exposés, nous passerons aux questions des sénatrices.

I wish to welcome our first witness, Husein Panju, Chair of the Canadian Muslim Lawyers Association. I now invite Mr. Panju to make his presentation.

Husein Panju, Chair, Canadian Muslim Lawyers Association: Honourable senators and members of the Standing Senate Committee on Human Rights, thank you for inviting me to speak to you at today's session on behalf of the Canadian Muslim Lawyers Association, also known as CMLA.

By way of introduction, the CMLA is a not-for-profit association dedicated to promoting the objectives and advocating on behalf of self-identifying Muslim members of the legal profession. Our organization consists of five provincial chapters, which includes over 250 members across the country, and many of us have a demonstrated background in human rights law and an awareness of our country's legal and cultural landscape.

In 2018, the CMLA launched a legal clinic known as the Muslim Legal Support Centre, which seeks to promote fair treatment and access to justice for Muslims of limited means. The CMLA is regularly granted leave to intervene in various appellate cases and we're also invited to provide legal input in government consultations, similar to today's Senate study.

In terms of workplace discrimination, the CMLA is pleased that this committee is specifically examining the role of Islamophobia in the work context. As you know, for many Canadians, the workplace is the area where most of us spend the majority of our day. It's more than just a means to generate an income. The interactions we have at work have a fundamental role in shaping our identity and our world view.

Yet, unsurprisingly, various members of minority communities, including Muslims, face a disproportionate amount of workplace discrimination in spite of human rights legislation and policies. As our members have confirmed, workplace discrimination can have serious effects on individuals' feelings of psychological safety and belonging and also their ability to do their best work.

From an Islamophobia lens, workplace discrimination can and does occur in all parts of the workplace, including in the federal public service. During our consultations, we heard numerous accounts of discriminatory hiring practices, failure to provide basic religious accommodations and toxic workplace environments that make Muslim employees feel unwanted or unsafe. There have also been well-documented lawsuits that have

Je tiens à souhaiter la bienvenue à notre premier témoin : Me Husein Panju, président de l'Association canadienne des avocats musulmans. Maître Panju, je vous invite à nous présenter votre exposé.

Me Husein Panju, président, Association canadienne des avocats musulmans : Honorables sénatrices et membres du Comité sénatorial permanent des droits de la personne, je vous remercie de m'avoir invité à témoigner devant vous aujourd'hui au nom de l'Association canadienne des avocats musulmans, aussi appelée l'ACAM.

En guise d'introduction, l'ACAM est une association sans but lucratif dont le but est de promouvoir les objectifs et de défendre les intérêts des personnes œuvrant dans le domaine du droit qui s'identifient comme musulmans. Notre organisation comprend cinq chapitres provinciaux, lesquels comptent plus de 250 membres à l'échelle du pays. Bon nombre d'entre nous ont travaillé dans le domaine du droit relatif aux droits de la personne et sont sensibilisés au contexte culturel et juridique de notre pays.

En 2018, l'ACAM a ouvert une clinique d'aide juridique pour musulmans, le Muslim Legal Support Centre, dont la mission est de promouvoir un traitement équitable et l'accès à la justice pour les musulmans ayant peu de moyens. L'ACAM est régulièrement autorisée à intervenir dans le cadre de divers appels, et nous sommes aussi invités à formuler des commentaires juridiques lors des consultations gouvernementales, comme votre étude sénatoriale d'aujourd'hui.

En ce qui concerne la discrimination en milieu de travail, l'ACAM se réjouit de savoir que votre comité examine précisément le rôle de l'islamophobie au travail. Comme vous le savez, comme de nombreux Canadiens, nous passons la majeure partie de notre journée au travail, mais il ne s'agit pas uniquement d'une façon de gagner sa vie; nos interactions au travail jouent un rôle fondamental en façonnant notre identité et notre vision du monde.

Pourtant, et ce n'est pas surprenant, divers membres des communautés minoritaires, y compris les musulmans, sont disproportionnellement victimes de discrimination au travail, et ce, malgré les lois et les politiques protégeant leurs droits humains. Nos membres l'ont confirmé : la discrimination en milieu de travail peut avoir de graves répercussions sur le sentiment de sécurité psychologique et d'appartenance des gens, et aussi sur leur capacité à faire leur travail du mieux qu'ils le peuvent.

En ce qui concerne l'islamophobie, on constate que, en milieu de travail, il peut y avoir et il y a de la discrimination dans tous les domaines, y compris dans la fonction publique. Lors de nos consultations, nous avons entendu de nombreux témoignages rapportant des pratiques d'embauche discriminatoires, des refus de fournir des mesures d'accommodement religieux de base ainsi que des milieux de travail toxiques, dans lesquels les employés

been filed against the federal government based on allegations of racist or Islamophobic treatment in the workplace.

In preparing for today's Senate committee hearing, we actively consulted with our members from across the country, including prominent employment lawyers. We also solicited input from clients of our legal clinic who have encountered employment discrimination themselves. While our members have provided our board with plenty of input, I want to conclude my introductory comments by focusing on two themes which repeatedly arose. I'm happy to go into more detail during the balance of today's session.

The first theme that arose was the issue of direct access to the Canadian Human Rights Tribunal. This theme relates to access to a justice barrier that relates to a human rights remedy.

Currently, federal employees who are seeking redress from the Canadian Human Rights Tribunal must first file their claim with the Canadian Human Rights Commission. This commission has the discretion to determine whether or not this claim gets to proceed to be heard by the tribunal itself. From the experience of our members and various other equity-seeking groups, this gatekeeping function has a deterrent effect that prevents legitimate claimants from even seeking a remedy through the human rights system.

One of our recommendations is for this committee to consider removing this gatekeeping role from this commission.

The other theme I'd like to speak about is the role of systemic and intersectional discrimination in the workplace context. As our members have identified, Islamophobia in the workplace is a systemic issue rather than the result of just a few bad apples. It's necessary to consider workplace discrimination through a lens of intersectionality. What I mean by that, this is the concept that various forms of discrimination — such as racism, sexism and Islamophobia — often coexist or intersect for certain people based on their own identities. The result of these multiple forms of discrimination has a compounding effect that is often larger than the sum of its parts.

To the extent the federal government is seeking to introduce new policies or frameworks to address Islamophobia and the issues that Muslims experience in the workplace, it is not just helpful but necessary to take a systemic approach when factoring in the role that other types of discrimination play as well.

musulmans se sentaient rejetés et vulnérables. Des poursuites bien documentées ont aussi été intentées contre le gouvernement fédéral à la suite d'allégations de racisme ou d'islamophobie au travail.

En préparation à la réunion d'aujourd'hui du comité sénatorial, nous avons consulté activement nos membres d'un bout à l'autre du pays, y compris d'éminents avocats spécialisés en droit du travail. Nous avons également demandé des commentaires aux clients de notre clinique juridique qui ont eux-mêmes vécu de la discrimination au travail. Nos membres ont donné à notre conseil d'administration énormément d'informations, mais j'aimerais conclure mon exposé préliminaire en mettant l'accent sur deux thèmes qui sont revenus souvent. Je me ferai un plaisir de vous fournir plus de détails durant le reste de la réunion d'aujourd'hui.

Le premier thème qui a émergé concernait l'accès direct au Tribunal canadien des droits de la personne. Ce thème reflète un obstacle à l'accès à la justice qui révèle le besoin d'un recours en matière de droits de la personne.

Actuellement, les fonctionnaires fédéraux qui cherchent à obtenir réparation en s'adressant au Tribunal canadien des droits de la personne doivent d'abord présenter leur revendication à la Commission canadienne des droits de la personne, et celle-ci a le pouvoir discrétionnaire de décider si la revendication sera ou non instruite par le tribunal lui-même. D'après nos membres et divers autres groupes en quête d'équité qui sont passés par là, cette fonction de contrôle de l'accès a un effet dissuasif qui fait que les revendicateurs légitimes hésitent même à chercher à obtenir réparation grâce au système des droits de la personne.

L'une de nos recommandations pour votre comité est d'envisager d'éliminer ce rôle de gardien de l'accès que joue la commission.

L'autre thème dont j'aimerais vous parler concerne le rôle de la discrimination systémique et intersectionnelle en milieu du travail. Comme nos membres l'ont dit, l'islamophobie au travail est un problème systémique, et non un problème causé par quelques pommes pourries. Il est nécessaire d'examiner la question de la discrimination en milieu de travail sous l'angle de l'intersectionnalité. Je m'explique : selon ce concept, les diverses formes de discrimination — le racisme, le sexisme et l'islamophobie, entre autres — coexistent souvent et se recourent, pour certaines personnes qui ont ces identités. L'effet cumulatif de ces diverses formes de discrimination dépasse souvent la somme de ses parties.

Puisque le gouvernement fédéral souhaite mettre en œuvre de nouvelles politiques ou de nouveaux cadres pour lutter contre l'islamophobie et contre les divers problèmes que les musulmans vivent au travail, je soulignerais qu'il est non seulement utile, mais bien nécessaire d'adopter une approche systémique, pour tenir compte de l'influence de ces autres types de discrimination également.

I'll leave my comments there, but happy to address questions about these themes or any other questions this committee may have.

The Chair: Thank you very much. I want to take this opportunity to welcome our witness from the Muslim Association of Canada, Nabil Sultan, Director of Communications & Community Engagement. Welcome to the Human Rights Committee of the Senate. We will turn to Mr. Nabil Sultan for his testimony, and then we will follow with questions.

Nabil Sultan, Director of Communications & Community Engagement, Muslim Association of Canada: Thank you for inviting me to testify today. My name is Nabil Sultan. I am an educator and a physician. I serve as the Director of Communications & Community Engagement for the Muslim Association of Canada. I was also the former chair of the board of MAC. MAC's mission is to promote a moderate, balanced view of Islam in Canada and to educate and motivate Canadian Muslims to put their faith into action for the benefit of all Canadians. MAC understands Islam to be a comprehensive way of life that emphasizes not just belief but also, importantly, service to humanity. MAC currently has over 1,000 employees, several thousand volunteers and serves more than 150,000 members of the Canadian Muslim community with chapters in 14 cities across the country. MAC also operates 22 mosques and community centres and has 30 schools.

MAC is recognized as a leader in Islamic affairs in Canada representing a significant segment of the Canadian Muslim community's understanding of Islam. Muslim charities have been targeted by the CRA. Independent reports from the Institute of Islamic Studies and the International Civil Liberties Monitoring Group confirm the community's concerns about discrimination and Islamophobia.

The Prime Minister affirmed the issue at the National Summit on Islamophobia, and the ombudsperson is investigating the agency's practices.

Despite its good work, MAC is currently at risk of having its charitable status revoked by the Review and Analysis Division, RAD, in the CRA. Like many other Muslim charities, the CRA is applying standards to MAC that it does not apply to other faith-based organizations.

MAC acknowledges that the CRA has the right to audit organizations and that MAC, like any other charity, must comply with the Income Tax Act. But subjecting MAC to different standards than other charities, other faith charities, simply because MAC is a Muslim organization is discriminatory and

Je vais conclure mon exposé ici, mais je me ferai un plaisir de répondre aux questions sur ces thèmes ou à n'importe quelle autre question que le comité pourrait avoir.

La présidente : Merci beaucoup. Je vais en profiter pour souhaiter la bienvenue au témoin de l'Association musulmane du Canada, M. Nabil Sultan, directeur des communications et de l'engagement communautaire. Bienvenue au Comité sénatorial des droits de la personne. M. Sultan va témoigner, puis nous passerons aux questions.

Nabil Sultan, directeur des communications et de l'engagement communautaire, Association musulmane du Canada : Merci de m'avoir invité à témoigner aujourd'hui. Je m'appelle Nabil Sultan. Je suis éducateur et médecin. Je suis le directeur des communications et de l'engagement communautaire de l'Association musulmane du Canada, l'AMC. Précédemment, j'ai été président du conseil d'administration de l'AMC. La mission de l'AMC est de promouvoir une vision modérée et juste de l'islam au Canada et aussi d'éduquer et de motiver les musulmans canadiens à mettre leur foi au service de tous les Canadiens. Pour l'AMC, l'islam est un mode de vie global qui fait place non seulement à la foi, mais aussi à l'importance de servir l'humanité. Présentement, l'AMC compte plus d'un millier d'employés et plusieurs milliers de bénévoles, et elle offre ses services à plus de 150 000 membres de la communauté musulmane du Canada, grâce à ses chapitres dans 14 villes d'un bout à l'autre du pays. L'AMC exploite également 22 mosquées et centres communautaires et 30 écoles.

L'AMC est reconnue comme étant un chef de file des affaires islamiques au Canada; nous représentons une partie importante de la communauté musulmane canadienne et sa vision de l'islam. L'Agence du revenu du Canada a ciblé des organismes de bienfaisance musulmans : selon des rapports indépendants de l'Institut des études islamiques et de la Coalition pour la surveillance internationale des libertés civiles, les préoccupations de la communauté, en ce qui concerne la discrimination et l'islamophobie, sont fondées.

Le premier ministre a confirmé qu'il s'agissait d'un problème lors du Sommet national sur l'islamophobie, et l'ombudsman mène une enquête sur les pratiques de l'agence.

Malgré son bon travail, l'AMC risque présentement de voir son statut d'organisme de bienfaisance révoqué par la Division de la revue et de l'analyse — la DRA — de l'ARC. L'ARC soumet l'AMC — ainsi que bon nombre d'autres organismes de bienfaisance musulmans — à des normes qu'elle n'applique pas aux autres organisations confessionnelles.

L'AMC reconnaît que l'ARC est en droit de contrôler les organisations et que, à l'instar de tous les autres organismes de bienfaisance, elle doit se conformer à la Loi de l'impôt sur le revenu. Cependant, le fait d'imposer à l'AMC des normes qui ne sont pas imposées aux autres organismes de bienfaisance — aux

contrary to the fundamental principles of Canadian democracy and our Charter of Rights and Freedoms.

Today, I will discuss the experience of MAC, which is indicative of other Muslim charities. In 2015, the *Toronto Sun* published Islamophobic articles claiming that MAC was mentioned in an RCMP INSET investigation and that MAC had ties to terrorism. These articles were false, misleading and possibly politically motivated. At the time, MAC denied these allegations but had no recourse as the RCMP would not confirm or deny the allegations.

Soon after this, the CRA initiated an audit of MAC. The audit was not random or routine, it was triggered by these articles and commenced with the specific purpose of investigating possible ties to terrorism or terrorist financing. The audit was conducted by the Review and Analysis Division, RAD, a specialized unit that investigates terrorism financing within the CRA. RAD was on site for that audit for approximately 13 months and conducted interviews and reviewed over 400,000 MAC emails, 1 million financial transactions and over 60,000 additional files.

According to MAC's lawyers, who have extensive experience with charity audits, this audit was far more extensive than any other audit they've witnessed. In the end, as expected, RAD did not find any evidence that MAC is supporting or financing terrorism or extremism of any kind.

In 2020, the Muslim Association of Canada, MAC, contacted the RCMP Commissioner, Brenda Lucki, to seek an explanation for the *Toronto Sun* articles. MAC received a letter from her confirming that there is no wrongdoing on the part of MAC. Shortly after that, Postmedia retracted the *Toronto Sun* articles, because they could not be substantiated.

In 2021, the CRA's Review and Analysis Division, RAD, issued its Administrative Fairness Letter that heavily relied on these now retracted articles as well as a large number of discredited and Islamophobic articles. One of them is Thomas Quiggin, who has published misinformation alleging widespread links between Muslim organizations and terrorism. He is the subject of several defamation lawsuits and was one of the Freedom Convoy organizers. Imagine if the CRA were to audit a Jewish organization and rely on sources written by individuals known for their anti-Semitism; yet, the CRA finds it acceptable conduct in the case of Muslim charities.

autres organismes de bienfaisance confessionnels —, simplement parce que nous sommes une organisation musulmane, est discriminatoire et va à l'encontre des principes fondamentaux de la démocratie canadienne et de la Charte des droits et libertés.

Aujourd'hui, je vais vous parler de ce que l'AMC a subi, car ses expériences reflètent celles des autres organismes de bienfaisance musulmans. En 2015, le *Toronto Sun* a publié des articles islamophobes selon lesquels l'AMC avait été nommée dans une enquête de l'Équipe intégrée de la sécurité nationale de la GRC et qu'elle avait des liens avec des groupes terroristes. Ces articles étaient faux et trompeurs et avaient possiblement des motifs politiques. À l'époque, l'AMC a nié ces allégations, mais elle n'avait aucun recours, puisque la GRC refusait de confirmer ou d'infirmier ces allégations.

Peu de temps après, l'ARC a décidé de contrôler l'AMC. Il ne s'agissait pas d'un audit aléatoire ou de routine; l'audit avait été déclenché en raison de ces articles et avait pour but précis d'enquêter sur d'éventuels liens avec le terrorisme ou le financement du terrorisme. L'audit était mené par la DRA, la Division de la revue et de l'analyse, une unité spécialisée de l'ARC dont le mandat est d'enquêter sur le financement du terrorisme. La DRA a passé environ 13 mois dans nos locaux pour effectuer cet audit : elle a mené des entrevues avec le personnel et a examiné plus de 400 000 de nos courriels, 1 million de transactions financières et plus de 60 000 autres fichiers.

Selon les avocats de l'AMC, qui ont une très grande expérience des audits des organismes de bienfaisance, cet audit était beaucoup plus exhaustif que n'importe quel autre qu'ils n'avaient jamais vu. Au bout du compte, comme on pouvait s'y attendre, la DRA n'a rien trouvé qui montrerait que l'AMC soutient ou finance une forme ou une autre de terrorisme ou d'extrémisme.

En 2020, l'Association musulmane du Canada a communiqué avec la commissaire de la GRC, Mme Brenda Lucki, pour lui demander des explications sur les articles du *Toronto Sun*. Nous avons reçu de sa part une lettre confirmant que l'AMC n'avait commis aucun acte répréhensible. Peu de temps après, Postmedia a retiré les articles du *Toronto Sun*, puisqu'ils n'étaient pas justifiés.

En 2021, la Division de la revue et de l'analyse — la DRA — de l'ARC a délivré une lettre d'équité administrative qui s'appuyait très lourdement sur ces articles aujourd'hui retirés ainsi que sur un grand nombre d'articles discredités et islamophobes. L'un de ces articles était signé Thomas Quiggin, lequel a publié de l'information trompeuse en alléguant qu'il existait de nombreux liens entre les organisations musulmanes et le terrorisme. M. Quiggin fait l'objet de nombreuses poursuites pour diffamation, et faisait d'ailleurs partie des organisateurs du Convoi de la liberté. Imaginez si l'ARC décidait de contrôler une organisation juive en invoquant des sources rédigées par des

There are many examples of Islamophobia in this audit, but one of the clearest examples is that it arbitrarily alleges that several MAC activities are social rather than religious and, therefore, its charitable status should be revoked. For instance, the CRA claims that MAC's Eid festivals are inadequately religious, because they involve social elements such as carnivals for children, bazaars and food sales. It is difficult to imagine the CRA applying the same standard of not sufficiently religious to a Christmas party put on by a church, a Passover celebration held at a synagogue, or a Diwali celebration held at a Hindu temple. Accepting the CRA and RAD's self-appointed status as interpreters of Islam should not be allowed. It is for these reasons that MAC has launched a Charter challenge in the Ontario Superior Court that alleges both systemic Islamophobia in CRA practices and the specific infringement of MAC's Charter rights by the CRA audit.

The AFL or Administrative Fairness Letter CRA claims to delegitimize important charitable activities in Canada to advance religion through unsubstantiated allegations are based on bias and Islamophobic prejudice. This has been the experience of many Muslim charities audited by the CRA. The CRA's prejudiced approach does not serve the public interest; rather, it both relies upon and feeds into extremist Islamophobic narratives. For many Muslim charities, when the CRA has not been able to identify findings of terrorism, it instead revokes and sanctions Muslim charities based upon technical faults that could be addressed without sanctions if Muslim charities were given a fair opportunity to the education-first approach that the CRA state is its general policy and which it offers to other charities.

These discriminatory practices by the CRA against Muslim charities have had a devastating impact on the services and programs upon which tens of thousands of Canadian Muslims and other beneficiaries rely. Muslim charities have been forced to divert significant human and financial resources from serving their communities to defending themselves against these practices. They have had a chilling effect on the Muslim community, making Muslims wary of supporting Muslim charities and seeking their services, further disenfranchising a community already impacted by Islamophobia.

antisémites connus; pourtant, l'ARC juge acceptable de le faire lorsqu'il s'agit d'organismes de bienfaisance musulmans.

Cet audit regorge d'exemples d'islamophobie, mais l'un des exemples les plus clairs est le fait que l'ARC affirme arbitrairement que plusieurs des activités de l'AMC étaient de nature sociale plutôt que religieuse et que, par conséquent, son statut d'organisme de bienfaisance devait être révoqué. Par exemple, l'ARC prétend que les célébrations que l'AMC organise pour l'Aïd ne sont pas suffisamment religieuses, parce qu'elles comprennent des activités sociales comme des carnivals pour les enfants, des bazars et la vente de nourriture. J'ai de la difficulté à imaginer que l'ARC impose la même norme, en affirmant qu'une fête de Noël organisée par une église, ou alors la Pâque juive organisée par une synagogue, ou même des célébrations du Diwali par un temple hindou ne sont pas suffisamment religieuses. Nous ne devons pas accepter que l'ARC et la DRA se prétendent interprètes de l'islam. C'est pour toutes ces raisons que l'AMC a déposé une contestation fondée sur la Charte, devant la Cour supérieure de l'Ontario, dénonçant à la fois les pratiques d'islamophobie systémique de l'ARC et les violations précises des droits de l'AMC prévus dans la Charte que l'ARC a commises lors de son audit.

La lettre d'équité administrative, ou LEA, de l'ARC a été envoyée pour ôter toute légitimité aux activités de bienfaisance importantes au Canada visant à promouvoir la religion, mais elle s'appuie sur des allégations non fondées, qui ne sont que le résultat de préjugés islamophobes. De nombreux organismes de bienfaisance musulmans ont vécu la même chose lorsqu'ils ont été contrôlés par l'ARC. L'approche pleine de préjugés ne sert pas l'intérêt public; plutôt, elle reprend et nourrit les discours islamophobes extrémistes. Il est arrivé à de nombreux organismes de bienfaisance musulmans que, quand l'ARC n'arrivait pas à démontrer un quelconque lien avec le terrorisme, elle décidait plutôt de révoquer leur statut d'organisme de bienfaisance et de les sanctionner pour des fautes techniques qui pourraient se régler sans sanction, si les organismes de bienfaisance musulmans étaient traités de façon équitable et bénéficiaient de l'approche axée sur l'éducation de l'ARC; cette approche est d'ailleurs exposée dans sa politique générale et est offerte aux autres organismes de bienfaisance.

Ces pratiques discriminatoires de l'ARC contre les organismes de bienfaisance musulmans ont eu des conséquences dévastatrices sur les services et les programmes sur lesquels comptent des dizaines de milliers de Canadiens musulmans et d'autres bénéficiaires. Les organismes de bienfaisance musulmans ont été forcés d'utiliser d'importantes ressources humaines et financières, qui offraient des services aux communautés, pour se défendre contre ces pratiques. Cela a aussi eu un effet paralysant sur la communauté musulmane, qui hésite désormais à soutenir les organismes de bienfaisance musulmans et à demander leurs services, privant encore davantage de ses droits une communauté qui souffre déjà de l'islamophobie.

If allowed to continue, the Government of Canada is signalling that systemic Islamophobia bias is tolerated within its agencies, and it encourages Islamophobia outside of government and undermines the efforts of all who promote tolerance.

Thank you.

The Chair: Thank you very much to both the witnesses.

Senator Omidvar: Thank you to both our witnesses for your presence here and for informing us about your perspectives; they're extremely valuable.

Let me start with Mr. Panju, because you went first. You've given us a bird's-eye view of discrimination in the workplace — systemic and otherwise — that Muslims face. Can you comment on the discrimination within the legal profession itself that Muslim lawyers may face?

Mr. Panju: Absolutely. Thank you for that question.

I would say that as a practising lawyer myself, I would recognize that there has been some progress made in the last couple of years in terms of greater recognition of equity, diversity and inclusion, but there's still a lot of room to grow.

Before continuing, Senator Omidvar, would you like me to comment on the legal profession in general or just within the federal public service?

Senator Omidvar: The legal profession in general. We're studying Islamophobia in general.

Mr. Panju: Absolutely. Thank you.

In terms of Islamophobia within the legal profession, I would say that the issues there are similar to those based on a widespread basis. I'll give a few examples based on things that we have heard through our research and our consultations.

We recognize that there is a lack of reasonable accommodation that's been made in the workplace for various reasons. In terms of Muslims seeking time to do their daily prayers or seeking reasonable accommodation in terms of being able to fast during Ramadan, these are issues that are faced by Muslims in the legal profession, certainly, to the point where some Muslims feel uncomfortable self-identifying based on their religious grounds.

As we know, there are issues in the province of Quebec with respect to Bill 21. I'm happy to go into more detail, but I think you're all familiar with the issues in terms of head coverings in

Si on permet que cela continue, alors le gouvernement du Canada envoie le message que les préjugés islamophobes systémiques sont tolérés dans ses propres organisations, et cela encourage l'islamophobie à l'extérieur du gouvernement en plus de miner les efforts de tous ceux qui veulent promouvoir la tolérance.

Merci.

La présidente : Merci beaucoup à nos témoins.

La sénatrice Omidvar : Je remercie les témoins de leur présence et de nous avoir fait part de vos perspectives; ces renseignements ont une très grande valeur.

Je m'adresserai d'abord à Me Panju, puisque vous avez commencé. Vous nous avez présenté un survol de la discrimination en milieu de travail — systémique et autre — que vivent les musulmans. Pouvez-vous nous parler de la discrimination que les avocats musulmans peuvent vivre, dans le domaine du droit?

Me Panju : Absolument. Merci de la question.

Je dirais que, puisque je suis moi-même un avocat qui pratique, je reconnais qu'il y a eu des progrès au cours des dernières années et que l'accent est davantage mis sur l'équité, la diversité et l'inclusion, mais il reste encore beaucoup de place à l'amélioration.

Avant de poursuivre, sénatrice Omidvar, me demandez-vous de parler de la profession juridique en général, ou seulement dans la fonction publique?

La sénatrice Omidvar : La profession juridique en général. Nous étudions l'islamophobie en général.

Me Panju : Absolument. Merci.

Au sujet de l'islamophobie dans la profession juridique, je dirais que les problèmes sont similaires à ceux qui sont répandus en général. Je vais vous donner quelques exemples de choses que nous avons entendues dans le cadre de nos études et de nos consultations.

Nous savons qu'il y a peu d'accommodements raisonnables en milieu de travail, pour toutes sortes de raisons. Par exemple, les musulmans demandent du temps pour faire leurs prières quotidiennes ou demandent des accommodements raisonnables afin de pouvoir jeûner pendant le ramadan. Ce sont des problèmes que vivent aussi les musulmans qui pratiquent le droit, et cela a bien sûr comme conséquence que certains musulmans se sentent mal à l'aise de s'auto-identifier en fonction de leur religion.

Comme nous le savons, la loi 21 soulève des problèmes au Québec. Je serai heureux d'en parler plus en détail, mais je pense que vous connaissez déjà tous bien le dossier des couvre-têtes,

which Muslim prosecutors and those employed by the public service are unable to practise by way of their religious convictions.

Similar to the comments I was making earlier, these issues we have are systemic issues and there is a lack of representation within the legal community by way of various causes that have been perpetuated for many years. It's quite difficult for people to see themselves in the legal profession without having mentors and role models who are there in place right now.

In terms of meaningfully addressing this issue, there are a few things that can be done. I think law schools, for example, can do a better job at recruiting students from diverse backgrounds by extending their pool of candidates. Law firms and legal departments can do a better job of expanding their review of the talent base to have more diverse candidates included. While they are employed, as I was mentioning, a more intersectional approach is needed to ask questions about why there is so much discrimination impacting the Muslim community. These members need to be involved at the table to ensure we're taking a systemic approach, including the people who know about these issues the best in order to address them.

Senator Omidvar: What about the legal profession at the federal public service level?

Mr. Panju: We've heard some accounts of the issues that have been raised there as well. We've heard issues in terms of file assignments. Sometimes when Muslim members of the legal profession in the federal public service have raised legitimate issues about their involvement, sometimes they have not necessarily been terminated from their employment, but they have faced varying file assignments that have almost equated to a demotion.

One of the other issues raised was the issue of security clearances that certain members of the national security departments are required to have. One of the issues we've heard from several members is that when entering questioning to get the security clearances, some of our members have faced very inappropriate questions that are not related to the objectives of getting a clearance, like, "Which law school did you go to," "Why do you wear your hijab," "How many times do you pray a day?"

Questions like these have been asked through these means, and these questions and the very system of security clearances sometimes have the effect of prolonging the process and even deterring people from entering into positions like these.

These are just a couple of examples that come to mind based on comments we have heard from our membership, and that's why a system-wide approach is required to consider why these

qui empêchent certains procureurs et fonctionnaires musulmans de pratiquer à cause de leurs convictions religieuses.

Comme je l'ai dit plus tôt, il s'agit de problèmes systémiques, et il y a aussi un manque de représentation dans la communauté juridique, pour diverses raisons se perpétuant depuis des années. C'est très difficile pour une personne de s'imaginer faire une carrière juridique, si elle n'a pas de mentor ou de modèle qui font déjà partie de ce monde.

Pour ce qui est de s'attaquer efficacement au problème, il y a quelques solutions. Je pense que les facultés de droit, par exemple, pourraient faire davantage d'efforts pour recruter des étudiants issus de la diversité, en élargissant leurs bassins de candidats. Les cabinets d'avocats et les services juridiques pourraient faire davantage d'efforts et examiner davantage de talents afin d'avoir davantage de candidats issus de la diversité. Quand ces personnes sont embauchées, comme je le disais, il faut adopter une approche plus intersectionnelle pour savoir pourquoi il y a tant de discrimination envers la communauté musulmane. Il faut que ces personnes participent à la discussion si nous voulons nous assurer que nous adoptons une approche systémique, car les personnes qui comprennent ces problèmes savent quelle est la meilleure façon de les régler.

La sénatrice Omidvar : Qu'en est-il de la profession juridique dans la fonction publique fédérale?

Me Panju : Nous avons entendu parler des problèmes qui ont été signalés là également. Nous avons entendu parler des problèmes touchant l'affectation à certains dossiers. Parfois, des membres musulmans de la profession juridique, dans la fonction publique fédérale, ont soulevé des préoccupations légitimes quant à leur participation, parfois, même s'ils n'ont pas nécessairement été congédiés, ils ont été affectés à divers dossiers qui constituaient presque une rétrogradation.

Un autre problème qui a été signalé concernait les habilitations de sécurité que certains membres des ministères chargés de la sécurité nationale doivent avoir. D'après ce que nous ont dit plusieurs membres, lorsqu'ils ont été questionnés pour obtenir leur habilitation de sécurité, plusieurs ont eu à répondre à des questions tout à fait inappropriées qui n'avaient rien à voir avec l'habilitation de sécurité, par exemple « Où avez-vous étudié le droit? », « Pourquoi portez-vous le hidjab? » et « Combien de fois priez-vous par jour? »

Des questions comme celles-ci sont posées dans ce genre de contexte, et ce genre de questions et le système même des habilitations de sécurité ont parfois comme conséquence de retarder le processus, voire de dissuader les gens de vouloir occuper ce genre de postes.

Voilà seulement quelques exemples qui me viennent à l'esprit, d'après les commentaires que nous avons entendus de la part de nos membres, et c'est donc pourquoi nous avons besoin d'une

issues are taking place so we can attack and address these issues as a whole rather than on a piecemeal basis.

Senator Omidvar: Mr. Sultan, I'm pretty much in the weeds on the charities' file, and I appreciate your testimony. Can you tell us what the status is of your Charter challenge?

Mr. Sultan: It's still in the court system, and we are awaiting a determination, we expect, in late spring or early summer from the Ontario Superior Court.

Senator Omidvar: Do you know that the government has appointed a tax ombudsman partly as a result of the Islamophobia summit? The tax ombudsman is appearing today before us and has launched an investigation around the claims of Islamophobia in the CRA.

To what extent were you consulted as part of this investigation?

Mr. Sultan: I think MAC as an organization was consulted about that, but I know that there has been a feeling in the community that there hasn't been sufficient consultation. Also there are members of the community that have been wary of engaging in consultation.

The situation at the moment in the Muslim community is that there is a lack of trust with government bureaucracies because of the Islamophobia people have witnessed. There is a hesitancy to fully engage. I can't speak to how wide the act of consultation has been, but MAC has been approached.

Senator Omidvar: I see. You said that there are different standards applied by the CRA to Muslim charities. When I have raised this matter with CRA officials, they have said to me that they do not look at charities, reviews or audits, based on religion. They couldn't tell me if Hindu or Jewish organizations had been audited because that's not the information they gather. What would you say to that?

Mr. Sultan: I would say that it's a very simple process to try to understand the systemic discrimination that exists. One simple way to do it is to ask how many Muslim charities have been audited under the Review and Analysis Division versus Christian, Jewish, Hindu, et cetera. I think that would be very telling. When you get audited under RAD, it is a very different type of audit than a regular CRA audit. RAD was set up to investigate terrorism financing. Out of all of the Muslim charities that have been audited by RAD, I am not aware of any criminally implicated individuals in those audits. So you get put through these RAD audits, there is no criminal allegations that stick to individuals, but the organizations are either shut down, penalized or crippled to do their work.

approche systémique pour corriger ces problèmes dans leur ensemble, et non de façon fragmentaire.

La sénatrice Omidvar : Monsieur Sultan, je ne sais pas grand-chose du dossier des organismes de bienfaisance, alors je vous remercie de votre témoignage. Pouvez-vous nous dire où en est votre contestation en vertu de la Charte?

M. Sultan : C'est encore devant les tribunaux; nous attendons une décision à la fin du printemps ou au début de l'été de la Cour supérieure de l'Ontario.

La sénatrice Omidvar : Savez-vous que le gouvernement a nommé un ombudsman des contribuables, en partie pour donner suite au sommet sur l'islamophobie? L'ombudsman des contribuables va témoigner aujourd'hui devant nous, et il a lancé une enquête sur les allégations d'islamophobie visant l'ARC.

Dans quelle mesure vous a-t-on consulté, dans le cadre de cette enquête?

M. Sultan : Je pense que l'AMC a été consultée à ce sujet, en tant qu'organisation, mais je sais que, dans la communauté, les gens estiment qu'il n'y a pas eu suffisamment de consultations. Il y a aussi des membres de la communauté qui se méfient des consultations.

Présentement, dans la communauté musulmane, il y a un manque de confiance envers les organisations gouvernementales, parce que les gens ont été témoins de l'islamophobie. Ils hésitent à participer pleinement. Je ne sais pas quelle a été l'ampleur de la consultation, mais on a communiqué avec l'AMC.

La sénatrice Omidvar : Je vois. Vous avez dit que l'ARC appliquait des normes différentes aux organismes de bienfaisance musulmans. Quand j'ai demandé des explications aux représentants de l'ARC, ils m'ont dit qu'ils ne tenaient pas compte de la religion lorsqu'ils examinaient ou contrôlaient des organismes de bienfaisance. Ils ne pouvaient pas me dire si des organismes hindous ou juifs avaient été contrôlés, parce qu'ils ne recueillent pas ce genre d'information. Qu'en pensez-vous?

M. Sultan : Je dirais qu'il y a une façon très simple de savoir s'il y a de la discrimination systémique. Une façon toute simple est de demander combien d'organismes de bienfaisance musulmans ont fait l'objet d'un audit par la Division de la revue et de l'analyse, en comparaison des organismes chrétiens, juifs, hindous, et cetera. Je pense que ce serait éloquent. La DRA effectue un audit très différent de ceux que mène habituellement l'ARC. La DRA a été établie pour enquêter sur le financement du terrorisme. Parmi tous les organismes de bienfaisance musulmans qui ont fait l'objet d'un audit par la DRA, je ne suis au courant d'aucune personne où des accusations criminelles ont été déposées contre des individus à la suite de ces audits. Donc, les organismes doivent se soumettre aux audits de la DRA,

This is part of the challenge, I think. We don't have that information, and the CRA can make claims that are very hard to determine from the outside because we don't have access to that information. That's why the community is hoping that the government will act and get to the bottom of this discrimination and bias that definitely exists and remedy it.

[*Translation*]

Senator Gerba: I'd like to think our witnesses for today. Mr. Sultan, I hear you and I understand why you have launched a challenge. I have a better understanding of what you are going through. It's quite unfortunate.

My question is for Mr. Panju. You mentioned earlier that the government needs to come up with other policies to strengthen the fight against Islamophobia. What policies did you have in mind and what would you recommend that the government do to fight this scourge in our country?

[*English*]

Mr. Panju: Thank you, Senator Gerba, for that question. I understand the question to be what are the things the government can do to address Islamophobia on a more tangible basis. One of the aspects that I think would be important — I mentioned it earlier — is access to a remedy in terms of Canadian federal human rights complaints.

As I mentioned in my introduction, the Canadian Human Rights Tribunal has the jurisdiction to hear discrimination claims that are filed in the employment context for the federal public service. As far as I know, that is the only substantive remedy that people can attain in terms of a complaint. Again, this jurisdiction includes complaints that are filed for religious grounds.

The issue is that employees who are seeking redress from that tribunal must first file a claim with the commission, which has the discretion to review the claims and identify whether it can advance. This is a gatekeeping role. From a membership standpoint, and for many other groups, this gatekeeping role has numerous tangible effects. This includes a very lengthy review process and an investigative process that can take months if not years to complete, which can be very debilitating for claimants who have already suffered discrimination. There have also been various reports of the conduct of the commission in conducting these reviews. Another issue is that if the commission decides not to advance a claim to be heard by the tribunal itself, the

personne n'est accusé au criminel, mais les organismes sont tout de même forcés de fermer leurs portes, ou alors ils sont pénalisés ou encore leurs activités sont paralysées.

C'est une partie du problème, selon moi : nous n'avons pas accès à cette information et l'ARC peut faire des déclarations qui sont très difficiles à examiner de l'extérieur, parce que nous n'avons pas accès à cette information. Voilà pourquoi la communauté espère que le gouvernement va intervenir, pour faire la lumière sur la discrimination et les préjugés qui existent, incontestablement, et pour corriger le tir.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Merci à nos témoins d'aujourd'hui. Je vous écoute et je comprends pourquoi, monsieur Sultan, vous avez lancé une contestation. Je comprends mieux ce que vous vivez. C'est vraiment déplorable.

Ma question s'adresse à Me Panju. Vous avez indiqué tout à l'heure que le gouvernement doit penser à d'autres politiques pour renforcer la lutte contre l'islamophobie. À quelles politiques pensez-vous et que recommanderiez-vous au gouvernement en ce qui concerne la lutte contre ce fléau dans notre pays?

[*Traduction*]

Me Panju : Merci de la question, sénatrice Gerba. Si je comprends bien votre question, vous me demandez quelles mesures le gouvernement pourrait prendre pour lutter plus concrètement contre l'islamophobie. Un aspect qui serait important, je crois — et j'en ai parlé plus tôt —, serait de fournir un accès à des recours dans le système des plaintes relatives aux droits de la personne au gouvernement fédéral du Canada.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, le Tribunal canadien des droits de la personne a compétence pour instruire les plaintes pour discrimination qui sont déposées dans le contexte de l'emploi dans la fonction publique fédérale. D'après ce que je sais, il s'agit du seul recours auquel les gens ont réellement accès pour déposer une plainte. Encore une fois, cette compétence englobe les plaintes déposées pour motifs religieux.

Le problème tient au fait que les employés qui cherchent à obtenir réparation de la part de ce tribunal doivent d'abord déposer une plainte auprès de la commission, laquelle a le pouvoir discrétionnaire d'examiner les plaintes et de déterminer si la plainte peut être instruite. La commission joue un rôle de gardien. Pour nos membres ainsi que pour bon nombre d'autres groupes, ce rôle de gardien à l'accès à de nombreuses répercussions concrètes : le processus d'examen est très long, et le processus d'enquête peut prendre des mois, voire des années, ce qui peut avoir des effets très néfastes sur les revendicateurs qui ont déjà souffert de la discrimination. Il y a aussi eu des rapports concernant la conduite de la commission pendant ces

claimants only remedy is to have this matter judicially reviewed by a court, which can be a very daunting task, costing additional time, legal expense and other costs as well. This whole process has a deterrent effect that prevents people from even getting a remedy, if they have been discriminated against in the first place.

This is why one of our recommendations is to have this gatekeeping function removed from the commission itself. We're not advocating for dismantling this commission in its entirety. We know that they have many important roles in terms of compliance, public education and various other roles. We simply believe that claimants should be able to file their claims directly to the tribunal and expect a decision from the tribunal about their claim. In this manner, claimants can have the confidence that their matter will be decided by an adjudicator who has the cultural competence and legal training to provide them with the requisite procedural fairness.

This claim we are suggesting is not a novel proposal. The concerns that I have been speaking about have been raised by numerous equity-seeking groups for decades. In 2000, as you may know, Justice La Forest published a very well-respected report as part of a review of the Canadian Human Rights Act, and one of the recommendations from this report was to remove the gatekeeping role from the commission. We know that other equity-seeking groups, including the Canadian Association of Black Lawyers and the Canadian Bar Association, have been asking for the same change for quite a while.

We know that counterparts at the provincial level in the provinces of Ontario and British Columbia have also, as a result of this recommendation, removed the gatekeeping roles from their respective commissions. In those provinces, if you want to file a human rights complaint, there is a direct access model that you can go to in those provinces.

I'll conclude this comment by saying that CMLA is aware of the resource pressures that currently exist at the tribunal. We know that there have been reports of a backlog in decisions and short-staffing of adjudicators. We appreciate that there may be some concerns of potential system overload if this direct-access model was introduced on an immediate basis. In response, CMLA would suggest that the government could phase in this approach to allow the government to fully equip the tribunal to address these claims in terms of adjudicators and resources. We think that addressing this important barrier to getting recourse from a discrimination claim is an essential part of getting to part of the answer.

examens. Un autre problème tient au fait que, si la commission décide de ne pas envoyer la plainte au tribunal lui-même, alors le seul recours pour les revendicateurs est de demander un contrôle judiciaire par une cour, ce qui peut être une tâche colossale, qui demande encore plus de temps et suppose des dépenses juridiques ainsi que d'autres coûts. Tout ce processus a un effet dissuasif qui empêche les gens de même obtenir réparation, alors qu'ils ont déjà été victimes de discrimination en premier lieu.

C'est pourquoi l'une de nos recommandations est d'éliminer ce rôle de gardien de la commission. Nous ne réclamons pas l'élimination complète de la commission. Nous savons qu'elle remplit de nombreux autres rôles importants en matière de conformité et de sensibilisation du public et d'autres fonctions, mais nous croyons simplement que les revendicateurs pourraient pouvoir déposer leurs plaintes directement au tribunal et s'attendre à ce que le tribunal lui-même tranche leur plainte. Ainsi, les revendicateurs pourront être sûrs que leur affaire sera tranchée par un arbitre ayant la compétence culturelle et la formation juridique nécessaires pour que l'équité procédurale soit respectée dans leur cas.

Ce que nous proposons n'a rien de nouveau. De nombreux groupes en quête d'équité ont soulevé les préoccupations dont j'ai parlé, et ce, depuis des décennies. En 2000, comme vous le savez, le juge La Forest a publié un rapport qui a été très bien accueilli dans le cadre de l'examen de la Loi canadienne sur les droits de la personne, et l'une des recommandations de ce rapport était d'éliminer le rôle de gardien de la commission. Nous savons que d'autres groupes en quête d'équité, y compris l'Association des avocats noirs du Canada, ou AANC, et l'Association du Barreau canadien, réclament depuis longtemps ce changement.

Nous savons que les organisations provinciales homologues, en Ontario et en Colombie-Britannique, ont aussi, à la suite de cette recommandation, éliminé les rôles de gardien de leurs commissions respectives. Dans ces provinces, si vous voulez déposer une plainte en matière de droits de la personne, le modèle en vigueur vous donne un accès direct dans ces provinces.

Je vais conclure en disant que l'ACAM sait que le tribunal a des problèmes de ressources actuellement. Nous savons qu'il y a eu des rapports faisant état de l'arriéré des décisions et du manque d'effectif, en ce qui concerne les arbitres. Nous comprenons que cela pourrait créer quelques craintes de surcharge du système, si ce modèle d'accès direct était mis en vigueur immédiatement. En réponse, l'ACAM recommanderait au gouvernement d'adopter une approche de mise en œuvre progressive, afin de pouvoir outiller complètement le tribunal, pour que celui-ci soit ainsi capable de régler ces plaintes avec suffisamment d'arbitres et de ressources. Nous pensons que le fait d'abattre cet obstacle important, pour les gens qui veulent obtenir un recours relativement à une plainte pour discrimination, serait une partie essentielle de la solution.

Senator Gerba: Thank you.

Senator Hartling: Thank you to the witnesses for being here. These are very interesting topics tonight.

There was a report that recently came out of Toronto, Mr. Panju, about the gender-based violence with Muslim women and how they have been spat on and sexually or physically assaulted and that sort of thing. I know that under federally regulated employment, there is Bill C-65, which is supposed to protect people and has a mechanism to help women or others who are affected in that way, but it sounds like that might not be the case because these cases were under-reported to police. It seems to me that it is quite tragic that women can't go to work and feel safe, and often times people need to work.

I want to know if you can give me insight into what you know about this. I know that federally there are regulated employers and there is that bill, but what about for others? Do you have some insights to share?

Mr. Panju: To be candid, I'm not familiar with the bill you're speaking about directly, but we're happy to look into it and produce a response in writing, if that would be helpful.

My understanding is that the venue where you would go for a remedy depends on the type of employer that you are employed by. As you know, under the division of powers, there are certain industries that are within the federal jurisdiction, things like telecommunications and banking, whereas many of the other types of employment are covered by the provinces, which often fall under the property and civil rights umbrella. I imagine that if an individual were suffering discrimination, whether it be violence or otherwise, the first thing they would do would be to identify which bucket or umbrella they fall under, whether it be federal or provincial. They would go to the respective tribunal accordingly.

I would echo the fact that many issues of gender-based violence are under-reported for various reasons. We know that a lot of this violence escalated, unfortunately, as a result of the pandemic. We also recognize that there are certain resource allocation decisions that need to be made by the government in order to protect those who are at the highest risk for any potential grounds. We have also heard from our membership that whether the remedy that is appropriate should come through criminal law might be a consideration, depending on the means by which the violence is expressed. We know there are certain Crown departments that have particular knowledge and fluency in terms of dealing with the victims of domestic violence and gender-based violence. Within the workplace, most of the consultation we heard was about the area of discrimination rather than

La sénatrice Gerba : Merci.

La sénatrice Hartling : Merci aux témoins d'être avec nous. Nous discutons de sujets très intéressants ce soir.

Il y a eu récemment un rapport publié à Toronto, maître Panju, sur la violence fondée sur le sexe contre les femmes musulmanes; elles se font cracher dessus ou agresser sexuellement ou physiquement, et d'autres choses du genre. Je sais que, dans les emplois sous réglementation fédérale, et aussi en vertu du projet de loi C-65, les gens sont censés être protégés, et qu'il y a aussi un mécanisme pour aider les femmes et les autres personnes qui sont ainsi visées, mais j'ai l'impression que ce n'est peut-être pas le cas, parce que ce genre d'incidents sont peu signalés à la police. Je trouve vraiment tragique que les femmes ne puissent pas aller au travail et se sentir en sécurité, et la plupart du temps, les gens ont besoin de travailler.

Je voulais savoir si vous pouviez me donner de l'information à cet égard. Je sais qu'il y a des employeurs sous réglementation fédérale et aussi qu'il y a ce projet de loi, mais qu'en est-il du reste? Avez-vous de l'information à nous donner?

Me Panju : Pour être franc, je ne suis pas au courant du projet de loi dont vous parlez, pas directement, mais nous nous ferons un plaisir d'y jeter un œil et de vous répondre par écrit, si vous croyez que ce serait utile.

D'après ce que je sais, le mécanisme de recours dépend de votre type d'employeur. Comme vous le savez, selon la division des pouvoirs, il y a certaines industries qui sont sous responsabilité fédérale, comme les télécommunications et les banques, alors que bon nombre d'autres types d'emplois sont sous la responsabilité des provinces, et relèvent souvent des lois relatives à la propriété et aux droits civils. J'imagine que, si une personne était discriminée, de façon violente ou pas, la première chose qu'elle ferait serait de déterminer si elle relève du fédéral ou du provincial. Ensuite, elle s'adresserait au tribunal correspondant.

Je voudrais souligner moi aussi que, souvent, la violence fondée sur le sexe n'est pas signalée, pour toutes sortes de raisons. Nous savons que ce genre de violence a beaucoup augmenté, malheureusement, à cause de la pandémie. Nous reconnaissons aussi que le gouvernement doit prendre certaines décisions quant à l'affectation des ressources pour protéger les gens les plus vulnérables, pour toutes sortes de raisons potentielles. Nous avons aussi entendu de la part de nos membres qu'il faudrait peut-être songer à établir des recours en vertu du droit criminel, dépendamment de la forme que prend la violence. Nous savons que certains ministères de la Couronne ont des connaissances particulières et sont habitués d'aider les victimes de violence conjugale et de violence fondée sur le sexe. En milieu de travail, d'après ce que nous avons appris grâce aux

violence in its true form. But there is a lot of overlap in terms of the causes and the systemic issues in which they come about.

Again, we're happy to report back and take a closer look at Bill C-65 and see if our members have specific insights in terms of that issue and the under-reporting of the same.

Senator Hartling: Thank you, because I think that bill will maybe help some people know the mechanism they can use, especially in federally regulated employment like banking, trucking and the many others that are covered under that.

I appreciate that. Thank you very much.

Mr. Panju: Thank you.

The Chair: Thank you very much.

Senator Omidvar: I have questions for both of you. Mr. Sultan, as you can well appreciate, good policy rests on solid evidence, and right now, the CRA does not collect data based on religion. We know how many religious charities there are in Canada. We don't know how many are this religion or that religion. So it's very hard to compare.

Would you recommend that the CRA start gathering data on religious charities based on registration, audits and revocation, so we finally have some evidence so that we can compare apples with apples with apples?

Mr. Sultan: Absolutely. One data point that I forgot to mention is actually a data point mentioned in the University of Toronto's report on CRA practices. That report showed that while Muslim charities represented less than 1% of all Canadian charities, they represented 75% of all revoked charities by the Review and Analysis Division, or RAD. So we have that piece of information. But absolutely, just as law enforcement agencies are asked to present race-based data, the CRA needs to be able to produce religious data. It should be able to provide the different data about the different demographics, the different types of charities it audits and the different consequences of those audits. The public should know who gets audited by the RAD division and who gets audited by the regular CRA division as well as what types of charities and how they are being treated.

consultations, il s'agirait surtout de discrimination plutôt que de violence au sens strict. Il y a malgré tout un recoupement entre les causes et les problèmes systémiques qui en sont à l'origine.

Encore une fois, nous nous ferons un plaisir de vous envoyer une réponse plus tard, après avoir regardé le projet de loi C-65 et demandé à nos membres s'ils ont des commentaires précis à formuler à ce sujet, et aussi sur le faible taux de signalement de ces problèmes.

La sénatrice Hartling : Merci, parce que je pense que ce projet de loi va peut-être aider certaines personnes à savoir quel mécanisme elles peuvent utiliser, surtout celles qui occupent des emplois sous réglementation fédérale, par exemple dans l'industrie bancaire ou du camionnage et aussi dans de nombreux autres domaines relevant du fédéral.

Je vous en suis reconnaissante. Merci beaucoup.

Me Panju : Merci.

La présidente : Merci beaucoup.

La sénatrice Omidvar : J'ai une question pour vous deux. Monsieur Sultan, vous savez sans doute que, pour avoir des politiques solides, il faut des données solides, et présentement, l'ARC ne recueille pas de données sur la religion. Nous savons combien il y a d'organismes de bienfaisance religieux ici au Canada, mais nous ne savons pas combien appartiennent à telle ou telle religion. C'est donc très difficile de faire la comparaison.

Recommanderiez-vous que l'ARC commence à recueillir des données sur les organismes de bienfaisance religieux en fonction de leur inscription, des audits et des révocations, afin que nous ayons enfin des données qui nous permettent de comparer des pommes avec des pommes et des pommes?

M. Sultan : Absolument. Un point de données dont j'ai oublié de parler était d'ailleurs mentionné dans le rapport de l'Université de Toronto, au sujet des pratiques de l'ARC. Selon ce rapport, même si les organismes de bienfaisance musulmans comptaient pour moins de 1 % de tous les organismes de bienfaisance canadiens, ils représentaient 75 % des organismes qui avaient vu leur statut révoqué par la Division de la revue et de l'analyse, la DRA. Donc, nous avons cette information, mais effectivement, tout comme on demande aux organismes d'application de la loi de présenter des données ventilées selon la race, l'ARC doit pouvoir présenter des données ventilées selon la religion. Elle devrait pouvoir présenter différentes données ventilées selon différents facteurs démographiques, sur les différents types d'organismes de bienfaisance qu'elle soumet à un audit ainsi que les résultats de ces audits. Le public devrait savoir quelles organisations font l'objet d'audits par la DRA ou d'audits par la division habituelle de l'ARC et aussi de quels types d'organismes de bienfaisance il s'agit et comment ils sont traités.

Absolutely. I think that is an important part of reform that will help keep transparency moving forward and let the public and the government know what is going on.

Senator Omidvar: So would it be sort of a proxy of what we normally call disaggregated data, but in this case, it would be disaggregated data by religion?

Mr. Sultan: That's right.

Senator Omidvar: Mr. Panju, I am interested in your recommendation about removing the gatekeeping function from the Canadian Human Rights Commission. If that is to be implemented, the gatekeeping function would not just apply to Muslim workers but to all workers. So I imagine there would be a flood of applications or complaints, and you have recommended a phased-in approach. Do you know if other Human Rights Commissions — provincial Human Rights Commissions — have had any success with the phased-in approach? You mentioned B.C. has opened its gates. Has that created an avalanche of complaints? How have they managed?

Mr. Panju: Thank you for that question. We know that this specific issue that you have raised about a potential flood of complaints is a concern that has been legitimately raised by many groups. From our orientation standpoint, first of all, we don't expect there would be a significant increase in the number of claims proper. One issue is that if people feel that a venue would be better equipped to deal with their complaints, there might be an increase in the number of candidates or people who would like to seek a remedy for it. They feel that the process would be fairer.

In terms of a phased-in approach, I'm not familiar with the specific timing of how Ontario and British Columbia introduced their respective bills to create the more direct access model. What I do know is that the La Forest report was produced in 2000 and the respective bills for Ontario and British Columbia came a couple of years later. So I would imagine that in the intervening time, there was a lot of discussion to identify the resource needs and the allocations of those who would be best suited to fill those spots.

Again, I'm not entirely sure whether there would be a significant increase in the number of complaints. What our organization would advocate would be an increase in the fairness or the perceived fairness of this process. If that requires an increase in the amount of resources in terms of staffing and the funds that are required to staff this tribunal, we think that would be well worth the expense in order to have a fairer and more equitable process that is both responsive to the needs of our community and responsive to the needs of other people who feel discriminated against.

Absolument, je pense que cela devrait être une partie importante de la réforme, et que cela aidera à promouvoir la transparence, pour que le public et le gouvernement sachent ce qui se passe.

La sénatrice Omidvar : Donc, ce sera en quelque sorte ce qu'on appelle normalement des données ventilées, mais ici, ce serait des données ventilées selon la religion?

M. Sultan : Exact.

La sénatrice Omidvar : Maître Panju, je m'intéresse à votre recommandation d'éliminer le rôle de gardien à l'accès de la Commission canadienne des droits de la personne. Si cela était fait, cela ne s'appliquerait pas uniquement aux travailleurs musulmans, mais à tous les travailleurs. Je tiens donc pour acquis qu'il y aurait un déluge de demandes ou de plaintes, et vous avez recommandé une approche progressive. Savez-vous si les autres commissions des droits de la personne — les commissions provinciales — ont obtenu de bons résultats avec une approche progressive? Vous avez dit que la Colombie-Britannique avait ouvert les vannes. Est-ce que cela a créé une avalanche de plaintes? Comment s'en est-elle sortie?

Me Panju : Merci de la question. Nous sommes au courant de cette préoccupation particulière; de nombreux groupes ont dit, et cela est tout à fait légitime, que l'on pourrait craindre un déluge de plaintes. À titre indicatif, de notre point de vue, d'abord, nous ne croyons pas qu'il va y avoir une augmentation importante du nombre de plaintes proprement dites. Une chose, c'est que, si les gens pensent qu'il y a un mécanisme qui convient mieux à leur plainte, alors il y aura peut-être une augmentation du nombre de candidats ou de personnes qui voudraient y recourir. Ces personnes trouveraient ce processus plus équitable.

Pour ce qui est de l'approche progressive, je ne sais pas vraiment quels délais précisément l'Ontario et la Colombie-Britannique se sont donnés par rapport à leurs projets de loi respectifs pour créer un modèle d'accès plus direct. Ce que je sais, c'est que le rapport du juge La Forest a été publié en 2000 et que les projets de loi de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont été présentés quelques années plus tard. J'imagine que, entre temps, il y a eu énormément de discussions pour déterminer les besoins en matière de ressources et d'affectations des meilleures personnes pour remplir ces postes.

Encore une fois, je ne suis pas vraiment convaincu que cela entraînerait une hausse importante du nombre de plaintes. Ce que notre organisation soutient, c'est que cela renforcerait l'équité ou l'équité perçue du processus. Si, pour cela, il faut accroître les ressources en matière d'effectif et de financement qui sont nécessaires pour doter le tribunal en personnel, alors nous croyons que le jeu en vaut bien la chandelle, si cela permet d'avoir un processus plus juste et plus équitable, qui est à la fois adapté aux besoins de notre communauté et aussi aux besoins des autres personnes qui s'estiment discriminées.

Senator Omidvar: We know from the media that individual complaints lodged at the Canadian Human Rights Tribunal take a very long time. I guess what I'm hearing you say is to open up the gates, increase resources and phase it in.

Mr. Panju: I'm glad you asked the question. To be clear, we're not advocating for opening the gates on a wholesale basis. There are requirements in the Canadian Human Rights Act that identify when a human rights claim may advance and when it may not. There are provisions in sections 40 and 41 of the Canadian Human Rights Act that provide some guidance on the parameters in which a claim may be legitimate. We're not advocating for allowing all claims to simply be accepted by the tribunal. What we're asking for is that the determination of this gatekeeping role is shifted from the commission to the tribunal — a tribunal member with legal expertise with the cultural competence and ability to assess these claims — making those decisions.

Senator Omidvar: I understand the difference now. The Canadian Human Rights Commission does its work based on the complaints it receives. Is it open to — I'm not sure about this — or does it do systemic reviews? When they see a flood of complaints from one kind of discrimination, are they authorized to do a systemic review?

Mr. Panju: That's a good question. I'm not sure of the answer. I think there are representatives from the commission testifying immediately after me, is that right? They might be better suited to provide you with an answer. What I can tell you is that there is a lack of statistical data about many of the issues we have been speaking about today and also during the balance of the hearings that you have been convening over.

We have a lot of anecdotal evidence in terms of Islamophobia in the workplace and Islamophobia generally. But in terms of preparing for this consultation and meeting with our members, there is a lack of data that impedes the ability of policy-makers to make informed decisions. I think part of this is based on the lack of intersectionality, which I was talking about before. As you know, in the human rights legislation, four particular groups are focused on in terms of addressing discrimination. One of the groups is women. One of the groups is Indigenous people. There are people with disabilities and then there are persons of colour, which is the last one. First, it's not a specific area to address Islamophobia. I think that's captured under the persons of colour ground.

La sénatrice Omidvar : Nous savons, grâce aux médias, que le règlement des plaintes individuelles déposées au Tribunal canadien des droits de la personne prend beaucoup de temps. Si je vous comprends bien, vous dites d'ouvrir les vannes, d'accroître les ressources et d'y aller progressivement.

Me Panju : Je suis content que vous ayez posé la question. Pour être clair, nous ne vous demandons pas d'ouvrir les vannes pour laisser passer tout le monde. Il y a des exigences prévues dans la Loi canadienne sur les droits de la personne qui définissent dans quelles circonstances une plainte en matière des droits de la personne est admissible, et dans quelles circonstances elle ne l'est pas. Il y a dans les articles 40 et 41 de la Loi canadienne sur les droits de la personne des dispositions qui fournissent une orientation quant aux paramètres selon lesquels une plainte peut être légitime. Nous ne demandons pas que toutes les plaintes soient tout simplement acceptées par le tribunal. Ce que nous demandons, c'est d'enlever le rôle de gardien à l'accès à la commission et de le donner au tribunal; ce sera donc un membre du tribunal qui a une expertise juridique et une compétence et des capacités culturelles pour évaluer les plaintes qui va prendre la décision.

La sénatrice Omidvar : Je comprends la distinction, maintenant. La Commission canadienne des droits de la personne fait son travail en fonction des plaintes qu'elle reçoit. Peut-elle... je ne suis pas certaine, mais fait-elle des examens systémiques? Quand elle reçoit un déluge de plaintes touchant un certain type de discrimination, est-elle autorisée à faire un examen systémique?

Me Panju : C'est une bonne question, mais je ne suis pas certain de la réponse. Je pense que les représentants de la commission vont témoigner tout de suite après moi, n'est-ce pas? Peut-être qu'ils seront mieux placés pour vous répondre. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il manque de données statistiques sur bon nombre des questions dont nous avons parlé aujourd'hui, et dont vous avez parlé dans vos autres réunions.

Nous avons une abondance de preuves empiriques sur l'islamophobie en milieu de travail et sur l'islamophobie en général. Cependant, comme nous l'avons constaté en nous préparant à la consultation d'aujourd'hui et aux consultations avec nos membres, il manque de données, et cela réduit la capacité des décideurs de prendre des décisions éclairées. Je pense que cela tient en partie au fait que nous n'avons pas une approche intersectionnelle, comme je l'ai dit plus tôt. Comme vous le savez, dans les lois sur les droits de la personne, il y a quatre groupes en particulier qui sont ciblés, par rapport à la discrimination. Il y a le groupe des femmes et le groupe des Autochtones. Il y a aussi les personnes handicapées et les gens de couleur, qui forment le dernier groupe. Premièrement, cela ne permet pas de lutter précisément contre l'islamophobie. Je pense que le groupe des gens de couleur englobe l'islamophobie.

Furthermore, the fact that these four areas are separate results in collected data that is missing, sometimes, the intersectional aspect. There may be information about the discrimination that's faced by people who are Black and there may be data about people who are women, but there isn't a lot of added information about Black women who, as I mentioned, is the group that are more discriminated against than the other two groups.

I think a more concerted data collection, whether it's by the commission, whether it's by another body, we think that that data is needed in order to make informed policy and laws as well.

[*Translation*]

Senator Gerba: It's really interesting, what you're saying. There's clearly a serious data issue. We need to focus on getting that data to prove and criminalize Islamophobia.

In June 2021, at the London Community Legion, you stated that individual and systemic Islamophobia must be criminalized. Do you feel that Canada's current laws are not effective against Islamophobia?

[*English*]

Mr. Panju: Thank you for that question. I believe the question was whether the current legislation that's in place is sufficient to address Islamophobia. It's an excellent question.

Again, despite the fact that there hasn't been as much active data collection in terms of Islamophobia in the workplace or otherwise, I think the anecdotal evidence we've heard from numerous reports, not just from our organization, indicates that if there is legislation that's out there, it's insufficient.

I think there are many groups out there, certainly not ours, who would even contend with the fact that Islamophobia is in fact a real issue. Even after the tragic London attacks from last year, we heard numerous groups — this question being raised about is Islamophobia a real thing or not. We think this concept of Islamophobia, the despite the fact that it reflects an important systemic issue, we think the definition of Islamophobia is something that should be looked at carefully to ensure it's capturing the anti-Muslim bigotry that is, in fact, out there. From our organization, that's a serious issue that's meant to be addressed.

Sometimes the fact that “phobia” is in the word “Islamophobia” makes people believe this is simply an issue that's advocated by extremist groups, far-right groups, for example. The reality is — we talk about the workplace I know for today's focus — sometimes Islamophobia is explicit,

En outre, le fait qu'il y ait quatre groupes distincts fait en sorte que les données recueillies n'ont parfois pas cet aspect intersectionnel. Il peut y avoir de l'information sur la discrimination que vivent les personnes noires et aussi des données sur les personnes qui sont des femmes, mais il n'y a pas beaucoup d'informations sur les femmes noires qui, comme je l'ai mentionné, sont davantage victimes de discrimination que les deux autres groupes.

Je pense qu'il faudrait recueillir des données de façon plus concertée, que ce soit fait par la commission ou par un autre organisme, parce que nous pensons que ces données sont nécessaires pour prendre des décisions éclairées en matière de politiques et de lois également.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : C'est vraiment très intéressant, ce que vous dites. On voit qu'il y a un sérieux problème de données. Il faut mettre l'accent sur l'obtention de ces données, qui permettent de prouver et de criminaliser l'islamophobie.

En juin 2021, à la London Community Legion, vous avez déclaré que l'islamophobie individuelle et systémique doit être criminalisée. Jugez-vous que les lois actuelles du Canada ne sont pas efficaces contre l'islamophobie?

[*Traduction*]

Me Panju : Je vous remercie de la question. Je pense que la question était de savoir si les lois actuelles sont suffisantes pour lutter contre l'islamophobie. C'est une excellente question.

Encore une fois, malgré qu'il n'y a pas eu autant de collecte active de données sur l'islamophobie en milieu de travail ou ailleurs, je pense que les preuves empiriques provenant des nombreux rapports, pas seulement ceux de notre organisation, indiquent que, si des lois sont en vigueur, elles sont insuffisantes.

Je pense que de nombreux groupes, certainement pas le nôtre, contesteraient même le fait que l'islamophobie est un véritable problème. Même après les tragiques attaques à London, l'année dernière, nous avons entendu de nombreux groupes dire... La question qui a été soulevée est de savoir si l'islamophobie est ou non une réalité. Selon nous, le concept d'islamophobie, malgré le fait qu'il reflète un problème systémique important... nous pensons que la définition d'islamophobie doit être examinée attentivement si l'on veut qu'elle rende compte du sectarisme antimusulman existant. Du point de vue de notre organisation, c'est une question sérieuse qu'il faut régler.

Parfois, le fait qu'il y ait le mot « phobie » dans le terme « islamophobie » amène les gens à croire qu'il s'agit d'un enjeu seulement pour les groupes extrémistes et les groupes d'extrême droite. La réalité — nous parlons du milieu de travail que je connais, aujourd'hui —, c'est que, parfois, l'islamophobie est

oftentimes it's implicit as well. Sometimes there are comments made in the workplace that are condoned. Sometimes there are policies out there that have disproportionate effects on groups like ours. These are examples of Islamophobia that we're speaking about.

We think that a more concerted effort to look at Islamophobia from a legal and policy lens is necessary. I think data collection is an important prerequisite to make that something that's effective.

The Chair: I have a couple of questions. You've been through law school. What is it like in law schools for Muslim students? The reason I ask is because I had a daughter who went to the University of Toronto's law school and I can tell you at times it wasn't a very pleasant experience.

My other question is about major firms. When they're hiring and there's a meet-and-greet, and again, my daughter was a non-drinker and she was told later that she didn't get hired because she wasn't social enough. You know what they're talking about. And names. What role does that play in the hiring process, if you're a young Muslim lawyer? Again, Ataullahjan was too long, it should be changed.

Mr. Panju: Thank you for that question. I should note that as part of the CMLA we have various law school associations with many law schools in Ontario who have their own CMLA chapter. Although we did not ask the question directly to them, we have heard echoes of comments throughout our meetings with them. Everyone from our board was also a law student at some point, and I graduated about 10 years ago. I think some of the issues I faced during my law school experience may be there today.

One of the issues is that there is still a lack of diversity within the profession and again a lot of that starts with law school admissions, the criteria that are there in order to even get admitted. While progress has been made, some in the last 10 years, I'm sure in the last few decades, there have been a lot more people of colour and Muslims in the profession as well. There's still a serious lack of Muslims in law school, which again in terms of a representation aspect has a significant role.

In terms of the hiring process, as you mentioned, Senator Ataullahjan, oftentimes the decisions on whether to hire staff and retain staff are made based on a fit criterion. I'm not sure exactly if there are means to change that from a legislative perspective but what I can say is that expectations to participate in a social function sometimes play into decisions about whether to advance people or not. As you know, alcohol is often present and often

explicite, et que, d'autres fois, elle est également implicite. Parfois, on ferme les yeux sur des commentaires faits sur le lieu de travail. Il existe parfois des politiques qui ont des effets disproportionnés sur les groupes comme les nôtres. Voilà des exemples de l'islamophobie dont nous parlons.

Nous pensons qu'il faut déployer des efforts mieux concertés pour aborder l'islamophobie d'un point de vue juridique et stratégique. Je pense que la collecte de données est une condition préalable importante pour rendre cela efficace.

La présidente : J'ai deux ou trois questions. Vous avez suivi des études de droit. Quelle est la situation des étudiants musulmans dans les facultés de droit? La raison pour laquelle je pose la question, c'est que ma fille a fréquenté la Faculté de droit de l'Université de Toronto et que je peux vous dire que, parfois, ce n'était pas une expérience très agréable.

Mon autre question porte sur les grandes entreprises. Quand elles recrutent et qu'elles organisent une petite séance d'accueil... encore une fois, ma fille ne boit pas d'alcool, et on lui a dit plus tard qu'elle n'avait pas été embauchée parce qu'elle n'était pas assez sociable. Vous savez de quoi on parle. Et les noms. Quel rôle joue le nom dans le processus d'embauche, quand vous êtes un jeune avocat musulman? Encore une fois, Ataullahjan était trop long, il faudrait le changer.

Me Panju : Je vous remercie de la question. Je devrais signaler que l'ACAM compte diverses associations de facultés de droit, et que de nombreuses facultés de droit en Ontario ont leur propre chapitre de l'ACAM. Même si nous ne leur avons pas demandé directement, nous avons entendu des commentaires pendant nos rencontres avec elles. Tous les membres de notre conseil ont également été étudiants en droit, à un moment donné, et j'ai obtenu mon diplôme il y a environ 10 ans. Je pense que certains des problèmes que j'ai rencontrés au cours de mon expérience à la Faculté de droit existent peut-être encore aujourd'hui.

Un des problèmes, c'est qu'il manque encore de diversité dans la profession et, encore une fois, cela commence en grande partie dès l'admission dans une Faculté de droit et dès les critères à respecter seulement pour être admis. Des progrès ont été faits, certes, certains au cours des 10 dernières années, mais il demeure que, au cours des dernières décennies, il y a eu beaucoup plus de personnes de couleur et de musulmans dans la profession également. Il n'y a toujours pas assez de musulmans dans les facultés de droit, ce qui, encore une fois, joue un rôle important au chapitre de la représentation.

En ce qui concerne le processus d'embauche, comme vous l'avez dit, sénatrice Ataullahjan, souvent, les décisions relatives à l'embauche et au maintien du personnel sont prises selon un critère de compatibilité. Je ne suis pas vraiment certain de savoir s'il existe des moyens de changer cela, d'un point de vue législatif, mais ce que je peux dire, c'est que la participation à des fonctions sociales joue parfois un rôle quand il s'agit de

expected at these events. For many Muslims, this presents a barrier in terms of actively engaging with their prospective or current co-workers and employers, and that can have an impact as well.

As you mentioned, Senator Ataullahjan, the fact that a lot of individuals have ethnic names that are identifiable, presumably has an aspect in terms of their potential in the workforce as well.

As we all know, in terms of the profession — this is true for the legal profession and other professions as well — there is a lot of networking that is required in order to advance in your career. Not just to get into law school or to get your first job as well, but even afterwards. By virtue of the fact that many employers make the decision based on fit, there's a tendency — and this is well documented — to hire people who resemble the demographics of those in the hiring committee and those in a firm. Of course, those are people who would fit in with the group given they're similar to that group.

The issue is when we have systemic racism in the profession, we have employers and whether they be firms or departments that lack diversity, sometimes this has the perpetuating effect that prevents people of colour, including Muslims, from entering the profession by virtue of the fact that this is a cycle that continues on and on. These are some things that come to mind off the top of my head. I'm happy to answer any other questions you may have on this.

The Chair: I'm listening to you. Are Muslims aware of all the resources available to them? It seems like you need almost a law degree to be able to navigate whom to contact, whom to report if you felt you had been discriminated against. I feel that's one reason Islamophobia is under-reported. Would you agree? If you can give me a quick answer to that.

Mr. Panju: In terms of the awareness of the complaint mechanisms, I'm sure all can do a better job in making their organizations known. I'm sure that's one aspect in terms of seeking a remedy. But I think what our organization would say would be that even if people have the wherewithal to get to a complaints stage, if there are barriers in terms of getting a remedy, this is a serious problem that has a deterrent effect.

We've heard from numerous members who have mentioned that they have taken on clients, either on a paid or pro bono basis, and notifying them of the complaint mechanism, whether it be the tribunal via the commission process or other means. Yet even after engaging a lawyer, after spending the requisite time

donner ou non de l'avancement à quelqu'un. Comme vous le savez, l'alcool est souvent présent et attendu lors de ces événements. Pour de nombreux musulmans, cela représente un obstacle pour ce qui est du dialogue actif avec leurs collègues et employeurs actuels ou potentiels, ce qui peut également avoir des répercussions.

Comme vous l'avez dit, sénatrice Ataullahjan, le fait que de nombreuses personnes aient des noms dont l'origine ethnique est reconnaissable a vraisemblablement aussi un effet sur leur capacité à entrer sur le marché du travail.

Comme vous le savez tous, en ce qui concerne la profession — cela est vrai pour la profession juridique et d'autres professions également —, il faut faire beaucoup de réseautage pour progresser dans sa carrière. Pas seulement pour entrer à la Faculté de droit ou pour obtenir son premier emploi, également, mais par la suite aussi. Puisque de nombreux employeurs prennent leur décision en s'appuyant sur la compatibilité, il existe une tendance — et elle est très bien documentée — à embaucher les gens qui ressemblent aux membres du comité d'embauche et au personnel de l'entreprise. Ce sont des gens qui s'intégreront au groupe, puisqu'ils ressemblent aux membres de ce groupe.

Le problème, c'est que, lorsqu'il y a du racisme systémique dans la profession, il y a des employeurs, qu'il s'agisse de cabinets ou de services, qui manquent de diversité, ce qui a parfois pour effet de perpétuer le problème et d'empêcher les personnes de couleur, y compris les musulmans, d'entrer dans la profession parce que ce cycle se poursuit sans fin. Ce sont les choses qui me viennent à l'esprit. Je me ferai un plaisir de répondre à toute autre question que vous pourriez avoir à ce sujet.

La présidente : Je vous écoute. Les musulmans ont-ils connaissance de toutes les ressources qui leur sont offertes? Il semble qu'il faut presque un diplôme en droit pour savoir à qui s'adresser, à qui signaler si l'on se croit victime de discrimination. Je pense que c'est une des raisons pour lesquelles les actes d'islamophobie sont sous-déclarés. Êtes-vous d'accord? Pourriez-vous brièvement répondre à cela?

Me Panju : En ce qui concerne la connaissance des mécanismes de plainte, je suis sûr que toutes les organisations pourraient mieux se faire connaître. Je suis certain qu'il s'agit d'un des enjeux pour ce qui est de la recherche de recours. Mais je pense que notre organisation dirait que, même si les gens ont les moyens d'arriver au stade de la plainte, s'il existe des obstacles à l'obtention d'un recours, c'est un problème sérieux qui a un effet dissuasif.

De nombreux membres nous ont dit qu'ils ont pris des clients — moyennant paiement ou à titre bénévole —, qu'ils les ont informés du mécanisme de plainte, que ce soit le tribunal par l'entremise du processus de la commission ou par d'autres moyens. Pourtant, même après avoir retenu les services d'un

and funds, to come to the end of that process and still feel like your complaint has been denied and, furthermore, that you've been prohibited from getting a fair outcome is a discouraging aspect.

I'm sure there are means through which the government could meaningfully have the complaint mechanisms advertised, but if these mechanisms themselves are not improved to the effect that they have a process that is both fair and seen as fair, that's a problem that needs to be addressed.

The Chair: Mr. Sultan, I have a brief question for you. We will be hearing from the CRA at some point. What would be the one question you would ask them?

Mr. Sultan: I would ask them is what systems they have in place to ensure that there is no systemic discrimination against Muslims or other minorities.

The Chair: Going back to Senator Omidvar's question — the two of us had a meeting with the CRA and I raised the issue that out of the eight charities that were audited, six of them were Muslim. They said they don't specifically audit Muslim charities. I raised the issue that if they know that there's a charity that's working in a Muslim country or has "Islamic" in its name, you know it's a Muslim charity.

Mr. Sultan: Yes, of course. I think it's a bit disingenuous to make the claim that we don't have any explicit criteria to audit Muslim charities, yet the reality on the ground is that the processes that lead to triggering an audit by the RAD division, especially, are completely biased against Muslim organizations and charities. That has roots in Islamophobia, in Islamophobic media, in Islamophobic politicians of the past that instilled these programs with that direction in mind. Unless we are ready to call a spade a spade, the Muslim community will continue to face this discrimination. Instead of Muslim charities serving the communities across this country, they will spend extensive human and financial resources to defend themselves against these biases and this discrimination.

It's really unfair, because you have a community that is already disenfranchised, that is already dealing with systemic Islamophobia in broader society and now has to face it within government bureaucracies. It's a double burden that is unfair for the Muslim community, and I don't think the CRA is taking any leadership in identifying this and committing to addressing it.

avocat et avoir consacré le temps et les fonds nécessaires, les clients arrivent à la fin de ce processus et ont encore le sentiment que leur plainte a été rejetée et, de plus, qu'on les a empêchés d'obtenir un résultat juste; c'est décourageant.

Je suis sûr qu'il existe des moyens par lesquels le gouvernement pourrait faire mieux connaître les mécanismes de plainte, mais si ces mécanismes eux-mêmes ne sont pas améliorés, de façon que le processus soit à la fois juste et perçu comme tel, c'est un problème qu'il faut résoudre.

La présidente : Monsieur Sultan, j'ai une petite question à vous poser. Nous allons entendre les représentants de l'ARC à un moment donné. Quelle serait la question que vous leur poseriez?

M. Sultan : Je leur demanderais quels systèmes ils ont mis en place pour s'assurer qu'il n'y a pas de discrimination systémique contre les musulmans ou d'autres minorités.

La présidente : Pour revenir à la question de la sénatrice Omidvar... nous avons toutes les deux eu une réunion avec l'ARC, et j'ai parlé du fait que, sur les huit organismes de bienfaisance ayant fait l'objet d'une vérification, six étaient musulmans. Les représentants de l'ARC ont dit qu'ils ne vérifiaient pas spécifiquement les organismes de bienfaisance musulmans. Je leur ai dit que, s'ils savent qu'un organisme de bienfaisance mène des activités dans un pays musulman ou a le mot « islamique » dans son nom, c'est un organisme de bienfaisance musulman.

M. Sultan : Oui, bien sûr. Je pense que c'est un peu hypocrite d'affirmer qu'il n'existe aucun critère explicite quand il s'agit de contrôler un organisme de bienfaisance musulman, pourtant, la réalité sur le terrain, c'est que les processus qui déclenchent une vérification, particulièrement par la DRA, sont absolument défavorables pour les organisations et les organismes de bienfaisance musulmans. Cela trouve son origine dans l'islamophobie, dans les médias islamophobes, auprès des politiciens islamophobes du passé, qui ont instauré ces programmes dans cet état d'esprit. Tant que nous ne serons pas prêts à appeler les choses par leur nom, la communauté musulmane continuera de faire l'objet d'une telle discrimination. Les organismes de bienfaisance musulmans, au lieu de fournir des services aux communautés dans tout le pays, dépenseront d'importantes ressources humaines et financières pour se défendre contre ces préjugés et cette discrimination.

C'est vraiment injuste, parce que c'est une communauté qui est déjà privée de ses droits, qui est déjà victime d'islamophobie systémique dans la société en général, et elle doit maintenant y faire face au sein des administrations gouvernementales. C'est un double fardeau et c'est injuste pour la communauté musulmane, et je ne pense pas que l'ARC a pris l'initiative de cerner le problème et de s'engager à le régler.

All I have heard from the CRA, whether through the media or any other means, is denial. It's really unfortunate that you have such clear evidence, several reports, the practices are very obvious, and there's no awareness or commitment to do better. Our Prime Minister talked about this importance and that this is a real issue that needs to be addressed. So where is the CRA's leadership on this? Where are their own self-reflections and assessments? I think that if we're not seeing that leadership from the CRA, it again means that the government has that responsibility to act and instill reform.

The Chair: Thank you very much. I would like to sincerely thank the witnesses for agreeing to participate in this important study. Your assistance to our study is greatly appreciated.

Honourable senators, I shall now introduce our second panel of witnesses. Each witness has been asked to make an opening statement of five minutes. We shall hear from the witnesses and then turn to questions from the senators.

Honourable senators, I shall now introduce our second panel of witnesses. Each witness has been asked to make an opening statement of five minutes. We shall hear from the witnesses and then turn to questions from the senators.

We have the pleasure to welcome to the table, from the Canadian Human Rights Commission, Marie-Claude Landry, Chief Commissioner and Chief Executive Officer; Marcella Daye, Senior Policy Advisor, Policy, Research and International Relations Division; and Brian Smith, Senior Counsel, Legal Services Division.

Joining us by video conference, I also want to welcome, from the Office of the Taxpayer Ombudsperson, François Boileau, Ombudsperson.

I will invite Ms. Landry to make her presentation followed by Mr. Boileau.

[*Translation*]

Marie-Claude Landry, Chief Commissioner and Chief Executive Officer, Canadian Human Rights Commission: Good evening. I'm going to deliver my remarks in French, but I will be able to answer questions in either official language.

Thank you for inviting the Canadian Human Rights Commission to participate in this discussion on Islamophobia. Over the next few minutes, I will focus on three key points. First, Islamophobia is racism. Second, anti-Muslim racism permeates all aspects of society, including workplaces. Third, we must do

Tout ce que j'ai entendu de la part de l'ARC, que ce soit dans les médias ou par d'autres canaux, c'est le déni. C'est vraiment dommage : il y a des preuves convaincantes, plusieurs rapports, les pratiques sont très évidentes, et il n'y a aucune sensibilisation ni engagement à faire mieux. Le premier ministre a parlé de l'importance du phénomène et a dit que c'est un vrai problème qui doit être réglé. Où est la direction de l'ARC? Où en sont rendues ses réflexions et ses évaluations? Je pense que si l'ARC ne fait pas preuve de leadership, cela signifie, encore une fois, que le gouvernement a la responsabilité d'agir et de lancer une réforme.

La présidente : Merci beaucoup. J'aimerais sincèrement remercier les témoins d'avoir accepté de participer à cette étude importante. Nous apprécions grandement l'aide que vous apportez à notre étude.

Honorables sénatrices, je vais maintenant présenter notre second groupe de témoins. On a demandé à chaque témoin de présenter une déclaration préliminaire de cinq minutes. Nous allons écouter les témoins, et nous passerons ensuite aux questions des sénatrices.

Honorables sénatrices, je vais maintenant présenter notre second groupe de témoins. On a demandé à chaque témoin de présenter une déclaration préliminaire de cinq minutes. Nous allons écouter les témoins, et nous passerons ensuite aux questions des sénatrices.

Nous avons le plaisir d'accueillir Mme Marie-Claude Landry, présidente et première dirigeante de la Commission canadienne des droits de la personne, Mme Marcella Daye, conseillère principale en matière de politiques de la Division des politiques, de recherche et des relations internationales, et Me Brian Smith, avocat principal de la Division des services juridiques.

J'aimerais également accueillir, par vidéoconférence, Me François Boileau, ombudsman du Bureau de l'ombudsman des contribuables.

J'inviterais Mme Landry à présenter son exposé, puis ce sera au tour de Me Boileau.

[*Français*]

Marie-Claude Landry, présidente et première dirigeante, Commission canadienne des droits de la personne : Bonsoir. Je vais prononcer mes remarques en français, mais je pourrai répondre aux questions dans les deux langues officielles.

Je vous remercie d'avoir invité la Commission canadienne des droits de la personne à prendre part à l'étude sur l'islamophobie. Au cours des prochaines minutes, j'aimerais attirer votre attention sur trois points. Premièrement, l'islamophobie est une forme de racisme. Deuxièmement, le racisme antimusulman

more to ensure that Muslim people in Canada feel welcome, included and valued in workplaces and society.

We appreciate that the committee has heard a number of views about the term Islamophobia. When we say Islamophobia, we are speaking broadly about both anti-Muslim racism and religious tolerance. The two are intrinsically connected. Anti-Muslim racism and religious intolerance can manifest in a variety of behaviours, including discrimination, harassment, hateful speech, threats and violence.

In order to file a complaint at the commission, an incident must meet some specific requirements of the Canadian Human Rights Act. Our legislation cannot address all situations. However, the commission stands against all forms of anti-Muslim hate and discrimination. We stand against Islamophobia and we know it is getting worse.

This brings me to my second point: Anti-Muslim racism is permeating all aspects of society, including our workplaces. The commission has received several hundred cases of discrimination in that regard over the last five years. Among other things, Muslim people denounced situations where they were denied time and space to pray: They were profiled as a security risk at work, or insulted or isolated because of their cultural or religious clothing or diet. Many worried they would get punished or fired if they raised concerns. This is unacceptable.

This is why we continue to intervene in the legal challenge to Bill 21 in Quebec. It is our position that Bill 21 is government-imposed workplace discrimination.

Laws in Canada should seek to end discrimination — not promote it or reinforce it. From the bill's introduction, the commission has been vocal in raising concerns about how such a law would negatively affect religious minorities, especially Muslim women.

This brings me to my third point: We must do more to ensure that Muslim people in Canada feel welcome, included and valued in workplaces and in society. There is now a greater societal awareness of the hate, the threats and violence that Muslim people are experiencing, but these experiences are not new. While we need more research and data, this must not prevent or

s'immisce dans toutes les sphères de la société, y compris dans les milieux de travail. Troisièmement, nous devons faire davantage pour que les personnes musulmanes au Canada se sentent bienvenues, incluses et valorisées dans les milieux de travail et dans notre société.

Nous savons que le comité a entendu un certain nombre de perspectives au sujet du terme « islamophobie ». Lorsque nous utilisons le mot « islamophobie », nous parlons à la fois du racisme antimusulman et de l'intolérance religieuse. Ce sont deux éléments étroitement liés. Le racisme antimusulman et l'intolérance religieuse peuvent se manifester par divers comportements tels que la discrimination, le harcèlement, les discours haineux, les menaces, et la violence.

Pour qu'un incident fasse l'objet d'une plainte à la commission, il doit répondre à certaines exigences précisées dans la Loi canadienne sur les droits de la personne. Notre loi ne peut pas s'appliquer à toutes les situations. La commission s'élève contre toutes les formes de haine et de discrimination antimusulmanes. Nous sommes solidaires dans la lutte contre l'islamophobie et sommes conscients que la situation s'aggrave.

Deuxièmement, le racisme antimusulman s'immisce dans toutes les sphères de la société, notamment dans les milieux de travail. La commission a reçu plusieurs centaines de cas de discrimination à cet égard au cours des cinq dernières années. Les personnes musulmanes ont notamment dénoncé des situations où le temps et l'espace pour la prière leur avaient été refusés : elles avaient été la cible de profilage, ayant jugé que leur présence représentait un risque de sécurité dans le milieu de travail, et elles avaient été insultées ou isolées en raison de leurs vêtements ou de leur régime alimentaire, culturel ou religieux. Beaucoup craignent de subir des représailles ou d'être congédiées si elles soulèvent ces questions. C'est inacceptable.

C'est pourquoi nous continuons à intervenir, notamment dans la contestation judiciaire concernant le projet de loi n° 21, au Québec. Nous considérons que le projet de loi n° 21 constitue une discrimination en milieu de travail imposée par le gouvernement.

Les lois adoptées au Canada doivent servir à éliminer la discrimination, et non à la favoriser ou à la rendre légitime. Dès le dépôt du projet de loi, la commission a fait entendre ses préoccupations. Nous avons souligné que ce type de loi aurait un impact négatif sur les minorités religieuses, et plus particulièrement sur les femmes musulmanes.

Troisièmement, nous devons faire davantage pour que les personnes musulmanes au Canada se sentent bienvenues, incluses et valorisées dans les milieux de travail et dans notre société. La société est désormais plus consciente de la haine, des menaces et de la violence auxquelles les personnes musulmanes font face, mais ce n'est rien de nouveau. Nous avons besoin

delay us from taking action. This is urgently needed. We are already behind.

We have repeatedly called for lawmakers and employers to take concrete steps to better protect against hate. We have called for the modernization of the Employment Equity Act, knowing racialized people have not seen the progress they deserve.

We are also looking inward. Over the last few years, we have taken a close look at our own work, and we continue this process of organizational improvement. We're putting in place tangible measures through our comprehensive anti-racism action plan. We report publicly on our progress. We are committed to being a fierce ally in the fight against racism in Canada. I will say it again, this is urgently needed.

Thank you. My colleagues and I look forward to your questions, in French or in English.

[*English*]

The Chair: Thank you for your presentation.

François Boileau, Ombudsperson, Office of the Taxpayers' Ombudsperson: Thank you very much for inviting me. I will alternate my remarks in French and English, but I will answer questions in either French or English.

[*Translation*]

Thank you very much for this invitation to appear before you today. The theme of your study is of the utmost importance to Canadians.

The Minister of National Revenue, the Honourable Diane Lebouthillier, asked me to conduct a systemic review to investigate the concerns expressed by certain charities led by Muslims and other racialized communities about their treatment by the Canada Revenue Agency.

The minister specifically asked me to pay special attention to the concerns related to the selection of files for audit purposes and the quality of the services provided to these organizations, and lastly, to analyze the CRA's efforts to make its employees aware of unconscious prejudices.

d'obtenir plus de données à ce sujet, mais cela ne doit pas nous empêcher d'agir ou nous retarder à agir. Il est urgent d'agir. Nous avons déjà pris beaucoup de retard.

À plusieurs reprises, nous avons appelé les législateurs et les employeurs à prendre des mesures concrètes afin de mieux protéger les personnes contre la haine. Nous avons plaidé en faveur de la modernisation de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, puisqu'elle n'avait pas permis de réaliser les avancées auxquelles ont droit les personnes racisées.

Nous avons aussi tourné le regard sur nous-mêmes. Au cours des dernières années, nous avons examiné de près notre travail à la commission, et nous continuons cette démarche visant une amélioration organisationnelle. Nous mettons en place des mesures tangibles par l'entremise de notre plan d'action de lutte contre le racisme, lequel est détaillé. Nous rendons compte publiquement de nos progrès. Nous nous engageons à agir comme un allié de taille dans la lutte contre le racisme au Canada. Je le réitère, il est urgent d'agir.

Merci. C'est avec plaisir que mes collègues et moi répondrons à vos questions, en français ou en anglais.

[*Traduction*]

La présidente : Merci de votre exposé.

Me François Boileau, ombudsman, Bureau de l'ombudsman des contribuables : Merci beaucoup de m'avoir invité. Je présenterai mes observations en français et en anglais, et je répondrai aux questions en français ou en anglais.

[*Français*]

Je vous remercie chaleureusement pour cette invitation à comparaître devant vous aujourd'hui. Le thème de votre étude est de la plus haute importance pour les Canadiennes et les Canadiens.

La ministre du Revenu national, l'honorable Diane Lebouthillier, m'a demandé d'effectuer un examen systémique pour enquêter sur les préoccupations exprimées par certains organismes de bienfaisance dirigés par des musulmans et d'autres communautés racisées au sujet de leur traitement par l'Agence du revenu du Canada.

Elle m'a expressément demandé d'accorder une attention particulière à trois préoccupations majeures : l'une liée à la sélection des dossiers aux fins de vérification par l'agence, l'autre concernant l'observation de la qualité des services offerts à ces organismes, et enfin, elle m'a demandé d'analyser les efforts déployés par l'agence pour sensibiliser ses employés aux préjugés inconscients.

[English]

Since our investigation is still ongoing, please excuse us for not being able to provide you with too many details today, especially regarding potential conclusions.

[Translation]

We will assess the existing policies and practices related to services. We believe that we will be able to provide objective answers to questions about the CRA's practices in terms of training employees against unconscious bias. We will also be able to report the information collected by stakeholders, organizations and the CRA. That said, it will unfortunately be impossible for us to validate this information with what is in these organizations' files by conducting a comparative analysis.

[English]

We understand the overarching principles behind section 241 of the Income Tax Act, namely, to protect the paramount importance of protecting taxpayers' information privacy. Therefore, we engaged with the CRA and the Department of Justice to explore if there were any viable, alternate options. We tried to find with them new and original avenues that would have allowed us to adequately answer all questions asked by the minister as part of this review.

The CRA indicated that, due to the constraints set out in the Income Tax Act that it could not share certain parts of a charity's file, even if we obtained the charity's consent. In addition, it is the CRA's current practice not to disclose certain information, particularly with regard to risk assessment when selecting a charity for audit purposes. However, these seem to be crucial elements for us to be able to properly answer the questions submitted, particularly the question concerning the criteria for selecting files for audit purposes. The CRA informed us that certain national security information is top secret and that it is communicated only on a need-to-know basis. Our review does not fall under this requirement. All third-party information in a file is also deleted by the CRA.

The role of an ombudsman cannot be limited to listening to only one point of view, but rather to be able to listen to all the parties and then to have access to a real capacity for factual observations. This includes, among other things, the application, in this case, of the selection criteria chosen for an organization's file to be sent for an audit. It may also include being able to conduct a comparative analysis of various files to give us the ability to detect trends beyond the written rules such as

[Traduction]

Étant donné que notre enquête est toujours en cours, veuillez nous excuser de ne pas pouvoir vous fournir beaucoup de détails aujourd'hui, surtout en ce qui concerne les conclusions potentielles.

[Français]

Nous évaluerons les politiques et pratiques existantes relatives aux services. Nous croyons que nous pourrions apporter des réponses objectives aux questions portant sur les pratiques de l'agence en matière de formation des employés au sujet des biais inconscients. Nous serons aussi capables de rapporter des informations recueillies tant par les intervenants que les organismes et l'agence. Cela dit, il nous sera malheureusement impossible de valider ces informations auprès de ce qui est présent dans les dossiers de ces organismes en y faisant une analyse comparative.

[Traduction]

Nous comprenons les principes fondamentaux sur lesquels repose l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui visent l'importance capitale de la protection de la confidentialité des renseignements des contribuables. Par conséquent, nous avons collaboré avec l'ARC et le ministère de la Justice pour savoir s'il existe d'autres options de rechange viables. Nous avons tenté de trouver avec eux de nouvelles solutions originales qui nous auraient permis de répondre de manière appropriée à toutes les questions posées par le ministre dans le cadre de cet examen.

L'ARC nous a dit que, en raison des limites prévues par la Loi de l'impôt sur le revenu, elle ne pouvait pas communiquer certaines parties du dossier des organismes de bienfaisance, même si nous avons obtenu le consentement de ces derniers. De plus, la pratique actuelle de l'ARC consiste à ne pas communiquer certains renseignements, surtout en ce qui concerne l'évaluation des risques au moment de choisir un organisme de bienfaisance à des fins d'audit. Cependant, cela nous semble être des éléments essentiels pour que nous puissions correctement répondre aux questions posées, surtout la question sur les critères de sélection des dossiers à des fins d'audit. L'ARC nous a informés que certains renseignements touchant la sécurité nationale sont très secrets et sont uniquement communiqués en fonction du besoin de savoir. Notre examen ne répond pas à cette exigence. Tous les renseignements de tiers au dossier sont également supprimés par l'ARC.

Le rôle d'un ombudsman ne peut pas se limiter à écouter un seul point de vue; il doit plutôt être en mesure d'écouter toutes les parties, et d'avoir ensuite accès à une réelle capacité de faire des observations factuelles. Cela comprend entre autres choses l'application, dans ce cas, des critères de sélection retenus selon lesquels le dossier d'une organisation sera envoyé à des fins d'audit. Cela peut également inclure la capacité d'effectuer une analyse comparative de divers dossiers pour cerner des

directives, policies and procedures, to see if there is, indeed, more than smoke.

Because, let's be clear, some of the participants told us that they felt they had been unfairly selected for audit purposes. Some indicated that they sometimes felt intimidated, and many described the process as tedious. However, we cannot verify these alleged facts without having access to a complete taxpayer's files. I understand that it was not the minister's intention to ask us to act outside the legislative framework currently in place, of course, but our role as ombudsman is limited.

[Translation]

We also would like to confirm our understanding of the mandates and respective roles of a number of national partner organizations with regard to national security and charity audits. Our goal is to better understand of the relationships between the various partners and the audit process.

Public expectations regarding this review are very high. One of the roles of an ombudsman is to analyze on a factual basis of comparison. I find it important to be as transparent as possible, both with you and with the Canadian public. Although the deadlines are extremely tight, we are working tirelessly to submit a report to the minister in March 2023.

I am ready to answer your questions and listen to your comments with great interest. Thank you.

[English]

The Chair: Thank you for your presentations.

Before asking and answering questions, I would like to ask members and witnesses in the room to please refrain from leaning too close to the microphone or to remove your earpieces when doing so. This will avoid any sound feedback that could negatively impact the committee staff in the room.

I have one question I would like to ask the Canadian Human Rights Commission. During our previous panel, you must have heard the Canadian Muslim Lawyers Association suggest that complainants should have direct access to the human rights tribunal. What would be the advantages and disadvantages of this approach, and how does the direct access model work in other provinces?

Ms. Landry: Thank you for your question. It's an important one.

tendances, au-delà des règles écrites comme les directives, les politiques et les procédures, pour voir s'il n'y a pas un feu qui couve.

Soyons honnêtes; certains des participants nous ont dit qu'ils estimaient avoir été injustement choisis pour un audit. D'autres nous ont dit qu'ils se sentaient parfois intimidés, et bon nombre nous ont dit que le processus était fastidieux. Cependant, nous ne pouvons pas vérifier ces prétendus faits sans avoir accès aux dossiers complets des contribuables. Je comprends que l'intention du ministre n'était pas de nous demander d'agir en dehors du cadre législatif actuellement en vigueur, bien sûr, mais notre rôle d'ombudsman est limité.

[Français]

Nous souhaitons également confirmer notre compréhension des mandats et des rôles respectifs d'un certain nombre d'organismes partenaires nationaux en ce qui concerne la vérification en matière de sécurité nationale et des organismes de bienfaisance. Notre objectif est de mieux comprendre les liens entre les divers partenaires et le processus de vérification.

Les attentes publiques sont très élevées concernant cet examen. L'un des rôles d'un ombudsman est d'analyser selon une base factuelle de comparaison. Je trouve donc important d'être le plus transparent possible, tant auprès de vous qu'auprès du public canadien. Bien que les délais soient extrêmement serrés, nous travaillons d'arrache-pied afin de soumettre un rapport à la ministre en mars 2023.

J'espère répondre à vos questions et écouter vos commentaires avec grand intérêt. Merci.

[Traduction]

La présidente : Merci de vos exposés.

Avant de passer aux questions et réponses, j'aimerais demander aux membres et aux témoins dans la salle de ne pas s'approcher trop près de leur microphone ou de retirer leurs écouteurs s'ils le font. Cela permettra d'éviter la rétroaction acoustique qui pourrait nuire au personnel du comité présent dans la salle.

J'aimerais poser une question aux représentants de la Commission canadienne des droits de la personne. Dans le précédent groupe de témoins, vous avez dû entendre le représentant de l'Association canadienne des avocats musulmans proposer que les revendicateurs aient un accès direct au tribunal des droits de la personne. Quels seraient les avantages et les inconvénients de cette approche, et comment le modèle d'accès direct fonctionne dans les autres provinces?

Mme Landry : Merci de votre question. C'est une question importante.

For me, access to justice is much more than a day in court. Access to justice is admitting full participation in the system, and works so you understand, and you know the tools you have to navigate through the system. It means having a system that gives people meaningful opportunities and allows them to have a fair outcome, including giving them the support they need to put their case forward and navigate the process, as I mentioned, which could include mediation, conciliation and other forms of support.

The Canadian Human Rights Commission supports any steps designed to increase access to human rights justice in its full meaning, but it is not convinced the evidence from the direct access system of Ontario or B.C. shows they are any improvement over the commission screening model.

I will turn it over, if I can, to my colleague Brian Smith to provide you with more information on that.

Brian Smith, Senior Counsel, Legal Services Division, Canadian Human Rights Commission: Certainly. Thank you, chair, for the question.

As you have heard, there are primarily two different models of complaints processing under human rights systems across the country. One is most commonly called the commission screening model, and that is currently the system that we use in the federal sphere under the Canadian Human Rights Act. The other model that exists and that is used primarily in Ontario and British Columbia is the direct access system.

There are similarities and differences between the two. Obviously, as you have heard, one of the significant differences is that under the commission screening model, complaints are filed first with a human rights commission, which is a separate body from the human rights tribunal or decision maker. The human rights statutes in those jurisdictions assign certain screening functions to the human rights commissions along with other complaints processing functions.

In a direct access system, complaints are filed directly with the human rights tribunal, which is the same body that will ultimately have the authority to hear the merits of a case if it proceeds to that point.

One thing we heard a little bit about from the previous panel was the idea that commissions are doing screening and cases are being dismissed without having a full adjudication on their merits. This is actually a feature that exists in both systems. The

Selon moi, l'accès à la justice représente beaucoup plus qu'une journée au tribunal. L'accès à la justice, c'est permettre une participation pleine et entière au système, c'est travailler pour que les gens comprennent et connaissent les outils dont ils disposent pour se retrouver dans le système. Cela signifie qu'il faut un système qui offre aux gens des possibilités intéressantes et qui leur permet d'arriver à un résultat équitable, y compris leur offrir le soutien dont ils ont besoin pour présenter leur dossier et se retrouver dans le processus, comme je l'ai dit, ce qui pourrait inclure la médiation, la conciliation et d'autres formes de soutien.

La Commission canadienne des droits de la personne soutient toutes les démarches visant à améliorer l'accès à la justice au chapitre des droits de la personne, dans tout son sens, mais elle n'est pas convaincue que le système d'accès direct de l'Ontario ou de la Colombie-Britannique constitue une amélioration probante par rapport au modèle de sélection par la commission.

Permettez-moi de céder la parole à mon collègue, Me Brian Smith, qui vous fournira davantage d'information à cet égard.

Me Brian Smith, avocat principal, Division des services juridiques, Commission canadienne des droits de la personne : Certainement. Merci, madame la présidente, de la question.

Comme vous l'avez entendu, il existe principalement deux modèles différents de traitement des plaintes dans le cadre des systèmes de protection des droits de la personne du pays. L'un des modèles est le plus souvent appelé modèle de sélection par la commission, et c'est le système que nous utilisons actuellement, au fédéral, en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne. L'autre modèle qui existe et qui est essentiellement utilisé en Ontario et en Colombie-Britannique est le système d'accès direct.

Il existe des similitudes et des différences entre les deux modèles. Évidemment, comme vous l'avez entendu, une des principales différences est que, selon le modèle de sélection par la commission, les plaintes sont d'abord déposées auprès de la commission des droits de la personne, qui est un organe distinct du tribunal des droits de la personne et du décideur. Les lois sur les droits de la personne dans ces administrations confient aux commissions des droits de la personne certaines fonctions de sélection ainsi que d'autres fonctions relatives au traitement des plaintes.

Dans un système d'accès direct, les plaintes sont directement déposées auprès du tribunal des droits de la personne, l'organe qui aura au bout du compte compétence pour entendre le fond d'une affaire qui arrive à ce stade.

Une chose dont a un peu parlé le premier groupe de témoins, c'est l'idée que les commissions effectuent une présélection, et que les dossiers sont rejetés sans que l'affaire soit tranchée sur le fond. C'est une caractéristique qui existe en fait dans les deux

key difference is who performs the screening function. The same would be true in a civil court system. Courts also perform functions of screening out cases at early stages, where they don't meet the requirements necessary to proceed to a full hearing. There are some differences; there are some similarities.

I think as the chief commissioner has said for the federal commission, it's our belief that access to justice has many components. Timely resolutions are certainly an important piece. Under the screening model federally, the Commission has taken many steps in recent years to modernize and streamline its complaint process and its mediation services, all with a view to ensuring that cases can proceed through intake, mediation and screening in the most efficient way possible so those cases that do need adjudication by a tribunal can get there in a timely way.

We also believe that more than that is needed in order for people to trust a justice system and believe that it will meet their needs and produce fair results. The screening model under the Canadian Human Rights Act does allow the commission to provide litigants with some necessary supports in ways that we think are distinct from what you see in direct access models in Ontario and B.C. Commission intake workers can work with litigants to help frame their issues at early stages in accordance with the requirements of the Canadian Human Rights Act. Mediators can work closely with parties to empower them to reach speedy resolutions with respect to disputes, including of their own design. Human rights investigators or officers can assist in identifying the types of information or evidence that will be needed for an adjudicator to evaluate a claim. Lastly, and this is one of the key differences, is that if the commission does send a case to the human rights tribunal, in the commission screening model, the commission has a right to participate before the tribunal as a party in that legal proceeding.

What this means is that when the commission identifies systemic issues, complex issues of law or novel issues of law, the commission can participate and share in performing some of the work that will be needed to allow the tribunal to adjudicate the claim fairly. This lessens the burden on claimants, who are most often without legal representation.

Ultimately, of course, it's for Parliament to decide what the right model would be in the federal sphere. For the Commission, we would always encourage that if government is going to

systemes. La principale différence, c'est l'entité qui assure la fonction de sélection. Il en va de même dans un tribunal civil. Les tribunaux exercent également la fonction une sélection des affaires dès le début, lorsque le dossier ne remplit pas les conditions nécessaires pour justifier une audience en bonne et due forme. Il existe quelques différences, mais aussi quelques similitudes.

Je pense que, comme notre présidente l'a dit pour la commission fédérale, nous sommes d'avis que l'accès à la justice comporte de nombreux éléments. Les règlements rapides sont assurément un élément important. Dans le cadre du modèle fédéral de sélection, la commission a pris de nombreuses mesures au cours des dernières années pour moderniser et simplifier son processus de traitement des plaintes et ses services de médiation, le tout en vue de s'assurer que les affaires puissent passer par l'accueil, la médiation et la sélection de la manière la plus efficace possible, afin que celles qui doivent être tranchées par un tribunal puissent l'être rapidement.

Nous estimons également qu'il faut en faire davantage pour que les gens fassent confiance au système de justice et croient qu'il répondra à leurs besoins et qu'il donnera des résultats équitables. Le modèle de sélection, dans le cadre de la Loi canadienne sur les droits de la personne, permet en effet à la commission de fournir aux parties en litige certains soutiens nécessaires d'une manière qui, selon nous, se distingue de ce que l'on voit dans les modèles d'accès direct de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Les employés chargés de l'accueil à la commission peuvent travailler avec les parties en litige pour les aider à définir les questions à trancher dès le début, conformément aux exigences de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Les médiateurs peuvent travailler en étroite collaboration avec les parties afin de leur donner les moyens de parvenir à un règlement rapide des conflits, y compris des moyens qu'elles auront elles-mêmes conçus. Les enquêteurs sur les droits de la personne ou les agents aux droits de la personne peuvent aider à déterminer les types d'information ou de preuve qui seront nécessaires pour qu'un arbitre évalue une plainte. Enfin, et c'est l'une des principales différences, si la commission envoie une affaire au tribunal des droits de la personne, selon le modèle de sélection par la commission, celle-ci a le droit de participer devant le tribunal en tant que partie à cette procédure judiciaire.

Cela signifie que, quand la commission relève des problèmes systémiques, des questions de droit complexes ou de nouvelles questions de droit, elle peut participer et contribuer à l'exécution d'une partie du travail qui sera nécessaire pour permettre au tribunal de statuer équitablement sur la plainte. Cela allège le fardeau des revendicateurs, qui, le plus souvent, ne sont pas représentés par un avocat.

Au bout du compte, bien sûr, c'est au Parlement de décider quel serait le bon modèle dans la sphère fédérale. En ce qui concerne la commission, nous encourageons toujours le

consider this, that it looks at all the available evidence that exists with respect to the relative strengths and weaknesses of each system.

Certainly, we're very aware — as you heard in the last panel — there are groups in civil society that call for direct access systems. At the same time, there are groups that have called for the maintenance of more active roles for commissions.

For example, there is a 2019 report from the Alberta Civil Liberties Research Centre, which cautioned that, “. . . direct access has the potential to create as many problems as it cures.”

It is a legitimate policy question, but in our view, there are merits to the commission screening model that ought to be considered as part of any consideration of the debate.

The Chair: If you could provide a really brief answer: How long would this process take, the screening? Typically, how long would that take?

Mr. Smith: I have to apologize. I didn't bring those statistics with me. This is something that we can certainly track down and provide the committee with information about unless one of my colleagues happens to know current information.

Ms. Landry: I think what is really important, as well, is that sometimes a complainant's need for time can be affected by a mental issue or other situations — it really depends.

We put in place through our modernization of the complaint system many tools to facilitate and speed up the process in some situations. We acknowledge that all files are important, but they are not as urgent. It's not every case that has the same emergency.

We put in place a triage process, which allows some cases, when the situation needs immediate attention, to process more quickly. It's one of the things that we put in place.

We also created a mechanism through an online complaint form, which allows complainants who can navigate with these tools to do so, and it frees up some staff to help and support the ones that need us to support them through the process and walk through the process.

The Chair: That's done after the screening process? You evaluate who needs help sooner rather than later?

Ms. Landry: Yes, absolutely, through the triage and through some mechanisms that we put online. In fact, we have a flexible approach.

gouvernement, si c'est ce qu'il envisage, à examiner toutes les preuves disponibles concernant les forces et les faiblesses relatives de chaque système.

Assurément, nous savons très bien — comme vous l'avez entendu dans le précédent groupe de témoins — qu'il y a des groupes dans la société civile qui demandent des systèmes d'accès direct. En même temps, il y a des groupes qui ont demandé de laisser un rôle plus actif aux commissions.

Par exemple, dans un rapport de 2019, l'Alberta Civil Liberties Research Centre a prévenu que « [...] l'accès direct a le potentiel de créer autant de problèmes qu'il en résout ».

C'est une question stratégique légitime, mais, selon nous, le modèle de sélection de la commission a des avantages qui doivent être pris en considération dans le cadre du débat.

La présidente : Si vous pouviez fournir une réponse vraiment brève à la question suivante : combien de temps prendrait ce processus, la sélection? Généralement, combien de temps cela prend-il?

Me Smith : Je vous prie de m'excuser. Je n'ai pas apporté ces statistiques avec moi. Nous pouvons assurément les retrouver et fournir l'information au comité, à moins que l'un de mes collègues ne dispose d'information à jour.

Mme Landry : Je pense que ce qui est également très important, c'est que, parfois, le temps dont a besoin un revendicateur peut être affecté par un problème de santé mentale ou d'autres situations... cela dépend, en fait.

Quand nous avons modernisé notre système de traitement des plaintes, nous avons mis en place de nombreux outils pour faciliter et accélérer le processus, dans certaines situations. Nous savons que tous les dossiers sont importants, mais ils ne sont pas tous aussi urgents. Les dossiers n'ont pas tous un caractère d'urgence.

Nous avons mis en place un processus de tri, qui permet à certains cas, quand la situation nécessite une attention immédiate, d'être traités plus rapidement. C'est l'une des choses que nous avons mises en place.

Nous avons également créé un mécanisme au moyen d'un formulaire de plainte en ligne, qui permet aux revendicateurs qui savent utiliser ces outils de le faire, et cela libère du personnel qui pourra aider et soutenir ceux qui ont besoin de nous pour les soutenir dans le processus et les accompagner.

La présidente : Cela est-il fait après le processus de sélection? Vous évaluez qui a le plus rapidement besoin d'aide?

Mme Landry : Oui, absolument, au moyen du tri et de certains mécanismes que nous mettons en ligne. En fait, notre approche est souple.

When I was appointed as chief commissioner, one of the main things I have done is going to meet with stakeholders and rights holders to hear from them what they need from the Commission in order to modernize our system, and this is exactly what we have done.

We had a round table of experts, racialized experts, as an example, to hear where the gaps, challenges and biases were. We train the staff at the Commission, including — not including, because commissioners are not staff, but they are commissioners, and the Governor-in-Council appoints them — but we provide training as well to the commissioners, making sure that we can assess complaints in a better way, and commissioners can make decisions that would be informed by training, which is really important.

The Chair: Thank you.

Senator Omidvar: I have so many questions and so little time. I will address my first question to Ms. Landry. Thank you so much for being with us today.

You mentioned in your witness testimony that over the last five years, you have seen several hundred cases of discrimination against Muslims. What percentage of complaints, based on your understanding of Islamophobia, have made it from the commission to the tribunal?

Mr. Smith: I may be best situated to try to answer that question as best I can. We do have some information that we can share with you about complaint numbers and statistics.

I should preface — and forgive me for doing this, I am going to get to your question — my remarks about the statistics with a few words. Partly, it's to respond to some of the things that we heard in the earlier panel, just clarifying what kinds of cases come to the commission so that you have an understanding of what kinds of statistics I will speak about in a moment.

We do always invite people to bear in mind that the Canadian Human Rights Act is just one of many statutory human rights instruments across the country. There are provincial and territorial human rights regimes which, of course, apply to their own spheres of influence, and all cases about employment and things relating to —

Senator Omidvar: Mr. Smith, I had a pretty direct question.

Mr. Smith: Let me do my best to answer it then.

The Chair: If you can answer the question directly, I think we have 20 minutes and two senators who have questions.

Quand j'ai été nommée présidente, l'une des principales choses que j'ai faites, c'est de rencontrer les intervenants et les détenteurs de droits pour savoir ce qu'ils attendent de la commission au chapitre de la modernisation de notre système, et c'est exactement ce que nous avons fait.

Nous avons tenu une table ronde d'experts, d'experts racisés, à titre d'exemple, pour savoir où sont les lacunes, les difficultés et les préjugés. À la commission, nous formons le personnel, y compris — y compris les commissaires, qui ne font pas partie du personnel proprement dit, mais ce sont des commissaires nommés par le gouverneur en conseil —, mais nous offrons également de la formation aux commissaires, pour nous assurer de pouvoir mieux évaluer les plaintes et que les commissaires peuvent prendre des décisions qui seront éclairées par la formation, ce qui est très important.

La présidente : Merci.

La sénatrice Omidvar : J'ai tellement de questions et si peu de temps. J'adresserai ma première question à Mme Landry. Merci beaucoup d'être ici aujourd'hui.

Vous avez dit dans votre témoignage que, au cours des cinq dernières années, vous avez vu plusieurs centaines de cas de discrimination contre les musulmans. Selon votre compréhension de l'islamophobie, quel est le pourcentage de plaintes qui sont passées de la commission au tribunal?

Me Smith : Je suis peut-être mieux placé pour tenter de répondre à cette question du mieux que je peux. Nous avons quelques informations que nous pouvons vous communiquer sur les chiffres et les statistiques liés aux plaintes.

Je devrais préfacier — et je m'excuse de le faire, mais je vais arriver à votre question — mes observations sur les statistiques par quelques mots. C'est en partie pour répondre à certaines des choses qui ont été dites par le premier groupe de témoins, simplement pour préciser les types de cas qui arrivent à la commission pour que vous compreniez les types de statistiques dont je parlerai dans un instant.

Nous invitons toujours les gens à garder à l'esprit que la Loi canadienne sur les droits de la personne n'est que l'un des nombreux instruments législatifs relatifs aux droits de la personne dont dispose notre pays. Il existe des régimes provinciaux et territoriaux des droits de la personne qui, bien sûr, s'appliquent à leurs propres sphères de compétence, et tous les dossiers liés à l'emploi et les choses relatives à...

La sénatrice Omidvar : Maître Smith, ma question était assez directe.

Me Smith : Je fais de mon mieux pour y répondre.

La présidente : Si vous pouviez répondre directement à la question, je pense que nous avons 20 minutes, et deux sénateurs ont des questions à poser.

Mr. Smith: Understood.

Senator Omidvar: Time to review —

Mr. Smith: I understand your question is what numbers of cases have gone to the tribunal from the commission.

Senator Omidvar: Yes, because Ms. Landry said there have been hundreds of cases in the last five years.

Mr. Smith: Yes. Let me find it on my page here and do my best to do this as quickly for you as I can. Over the last five years, the commission has received about 8,000 complaints. Now 10% of those complaints received during that time have cited the ground of religion. Of the religion complaints received, roughly 60% have mentioned the key words of “Islam” or “Muslim.” Those are received at the commission —

The Chair: Sixty percent?

Senator Omidvar: Sixty percent of the 10%.

Mr. Smith: That’s correct. Again, we would be happy to provide these to you in writing after the appearance.

Senator Omidvar: We would be curious to know how many actually made it to the tribunal.

Mr. Smith: Let me come to that.

Senator Omidvar: In the meantime, let me ask Ms. Landry a question while you try — because I understand evidence is — so we can get back to you.

Ms. Landry, because you have had hundreds of complaints, or 10% of 60%, still a significant amount, do you have the capacity to go beyond simply standing at the tribunals to actually launch an investigation into the systemic discrimination against Muslim in federally regulated workplaces?

Ms. Landry: This power is in the act. One of the things is the lack of resources that the commission has had for a long time, to launch itself an investigation. Certainly, what we have done over the last many years is working with rights holders but also with the groups that represent the complainants to support them in the launch of complaints.

Senator Omidvar: So you do have the capacity but you have not done so yet in terms of Islamophobia?

Ms. Landry: We haven’t done that.

Me Smith : D’accord.

La sénatrice Omidvar : Le temps d’examiner...

Me Smith : Si je comprends bien, votre question est de savoir combien d’affaires sont passées de la commission au tribunal.

La sénatrice Omidvar : Oui, parce que Mme Landry a dit qu’il y a eu des centaines d’affaires au cours des cinq dernières années.

Me Smith : Oui. Laissez-moi seulement retrouver les chiffres, sur ma feuille, et je fais de mon mieux pour répondre aussi rapidement que possible. Au cours des cinq dernières années, la commission a reçu environ 8 000 plaintes. Pour 10 % des plaintes reçues pendant cette période, on a mentionné le motif de la religion. Parmi les plaintes reçues concernant la religion, environ 60 % mentionnaient les mots clés « islam » ou « musulman ». Ce que la commission a reçu...

La présidente : Soixante pour cent?

La sénatrice Omidvar : Soixante pour cent des 10 %.

Me Smith : C’est exact. Encore une fois, nous serions heureux de vous les fournir par écrit après la comparution.

La sénatrice Omidvar : Nous serions curieux de savoir combien d’entre elles se sont effectivement rendues devant le tribunal.

Me Smith : Je vais y arriver.

La sénatrice Omidvar : Entretemps, permettez-moi de poser à Mme Landry une question pendant que vous essayez... parce que je comprends que les preuves sont... pour que nous puissions revenir à vous.

Madame Landry, étant donné que vous avez reçu des centaines de plaintes, soit 10 % de 60 %, ce qui est tout de même une quantité importante, avez-vous la capacité d’aller au-delà de la simple présence aux tribunaux pour lancer une enquête sur la discrimination systémique contre les musulmans dans les milieux de travail sous réglementation fédérale?

Mme Landry : Ce pouvoir est inscrit dans la loi. Une des choses, c’est le manque de ressources dont la commission disposait pendant longtemps, pour lancer elle-même une enquête. Certainement, ce que nous avons fait au cours des dernières années, c’est de travailler non seulement avec les titulaires de droits, mais aussi avec les groupes qui représentent les plaignants pour les aider à déposer des plaintes.

La sénatrice Omidvar : Vous en avez donc la capacité, mais vous ne l’avez pas encore fait en ce qui concerne l’islamophobie?

Mme Landry : Nous ne l’avons pas fait.

Senator Omidvar: Mr. Smith, do you have the answer now?

Mr. Smith: Yes, this is the best answer I can give you for today, and then we can always undertake to do more. In the years since January 1, 2017, roughly 25 cases have been sent to the tribunal that cites the ground of religion and also include the key words of “Islam” or “Muslim.” So I don’t have that in exactly the format you’ve described as a percentage, but I have that number. I can tell you that is roughly 8% of the total number of cases referred to the tribunal during that time period, if that helps.

Senator Omidvar: Thank you for that information.

Mr. Boileau, am I right in understanding your testimony as follows: You’re trying to do a job with one hand tied behind your back, and therefore, whatever report you put forward will have large gaps because you do not have access to the critical information that you need?

Mr. Boileau: That is correct, senator.

Senator Omidvar: What should this committee recommend then to the CRA or to, in fact, the minister of the CRA to enable you to do maybe a second reinvestigation, because your report is coming out in March?

Mr. Boileau: This is complex, of course. I’ll try to be as brief as I can.

Our lawyers, who are the same as for the CRA by the way, told us that we do not have access to taxpayers’ information which we already knew, of course. That’s paramount. We knew that. The way we proceed when we receive individual complaints, we are able to ask for consent from individual taxpayers, and then we can go and ask relevant questions to the CRA, while accessing the file or the information.

But with this systemic one, this is a kind of a new examination for us. For me, I was hoping from the get-go, knowing that we couldn’t have access to all the taxpayers, so all the charities file, but if we could have been able to pick random files and then have the CRA redact confidential information, I thought that this would have been sufficient for us to have a meaningful access to data on which we can base. Because right now we are in the situation of hearing this from many organizations, many individuals, then we are hearing that from the CRA. We have looked at all the policies, procedures and directives, but we’re not able to apply and to validate all the information when we look into one or many specific files. That, as you have said, is having one hand tied behind our back.

La sénatrice Omidvar : Maître Smith, avez-vous la réponse maintenant?

Me Smith : Oui, c’est la meilleure réponse que je peux vous donner pour aujourd’hui, et ensuite nous pourrions toujours entreprendre d’en faire plus. Au cours des années depuis le 1^{er} janvier 2017, environ 25 cas envoyés au tribunal citent le motif de la religion et comprennent également les mots-clés « Islam » ou « musulman ». Je n’ai donc pas ce chiffre sous la forme que vous avez décrite comme un pourcentage, mais j’ai ce chiffre. Je peux vous dire que c’est environ 8 % du nombre total de cas déférés au tribunal pendant cette période, si cela peut vous aider.

La sénatrice Omidvar : Merci de cette information.

Maître Boileau, ai-je raison de comprendre votre témoignage comme suit : vous essayez de faire un travail avec une main attachée dans le dos, et par conséquent, tout rapport que vous présenterez comportera de grandes lacunes parce que vous n’aurez pas accès aux renseignements essentiels dont vous avez besoin?

Me Boileau : C’est exact, sénatrice Omidvar.

La sénatrice Omidvar : Que devrait alors recommander le comité à l’ARC ou, en fait, à la ministre de l’ARC pour vous permettre de faire peut-être une deuxième nouvelle enquête, parce que votre rapport sera publié en mars?

Me Boileau : C’est complexe, bien sûr. Je vais essayer d’être le plus bref possible.

Nos avocats, qui sont les mêmes que ceux de l’ARC en passant, nous ont dit que nous n’avons pas accès aux renseignements des contribuables que nous connaissions déjà, bien sûr. C’est primordial. Nous le savions. Lorsque nous recevons des plaintes individuelles, nous pouvons demander le consentement des contribuables, puis nous pouvons poser des questions pertinentes à l’ARC, tout en accédant au dossier ou aux renseignements.

Mais avec ce système, c’est une sorte de nouvel examen pour nous. Pour ma part, j’espérais dès le départ, sachant que nous ne pouvions pas avoir accès à tous les contribuables, donc à tous les dossiers des organismes de bienfaisance... mais si nous avions pu choisir des dossiers au hasard et demander à l’ARC de caviarder des renseignements confidentiels, je pensais que cela aurait été suffisant pour que nous ayons un accès véritable aux données sur lesquelles nous pouvons nous fonder. Parce que, en ce moment, nous sommes dans la situation où nous entendons cela de la part de nombreuses organisations, de nombreux particuliers, puis de l’ARC. Nous avons examiné toutes les politiques, les procédures et les directives, mais nous ne sommes pas en mesure d’appliquer et de valider tous les renseignements lorsque nous examinons un ou plusieurs dossiers particuliers. Comme vous l’avez dit, cela revient à avoir une main attachée dans le dos.

How do we change this? Some will say, well, we need to change the Income Tax Act to give us permission to be considered as officers who are deemed capable of retrieving confidential access information contained in section 241. That would be fairly complicated.

Others would suggest, well maybe another organization such as the National Security and Intelligence Review Agency, or NSIRA, could perhaps do more than we could. Perhaps we can actually work together if that's such — because we did a lot of groundwork obviously.

I don't have a magic wand, senator. I wish I could. I thought it was important for me to come here and be transparent about our current situation and the fact that we have come into some sort of an impasse with the CRA. I really hoped that while working collaboratively — and I'm not suggesting the CRA has not worked collaboratively with us — what I'm saying is there was a lack of imagination for us to have access even if we retrieve confidential information right now. From the CRA's side, they say, well even if we retrieve redacted confidential information, the fact of the matter is that we could guess who the charity in question is. That's where we are at.

Senator Omidvar: Thank you for your openness with the challenges you are facing. We all look forward to your report, and I trust that there will be recommendations in your report as to the process that future investigations should take.

Mr. Boileau: Duly noted.

[*Translation*]

Senator Gerba: Thank you to our witnesses. I will direct my question to Ms. Landry.

You mentioned that we need to do more to be more welcoming and better integrate Muslim communities. I agree with you because Canada is a country of immigration; in addition, we've welcomed thousands of Syrian refugees who are mostly Muslims and who are surprised that we don't properly welcome or integrate Muslims right now.

Do you have any recommendations we can take back to the government and policymakers regarding this study and how best to welcome, integrate and address Islamophobia issues?

Ms. Landry: Thank you for your question, senator.

So, the Canadian Human Rights Commission believes that education and awareness are absolutely essential to achieving that. It's important to work with communities, governments and

Comment pouvons-nous changer cela? Certains diront, eh bien, nous devons modifier la Loi de l'impôt sur le revenu pour nous donner la permission d'être considérés comme des agents qui sont réputés capables de récupérer les renseignements confidentiels contenus à l'article 241. Ce serait assez compliqué.

D'autres diront qu'un organisme comme l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement, ou OSSNR, pourrait peut-être faire plus que nous. Nous pourrions peut-être travailler ensemble si c'est le cas, parce que nous avons évidemment fait beaucoup de travail préparatoire.

Je n'ai pas de baguette magique, sénatrice Omidvar. J'aimerais que ce soit le cas. J'ai pensé qu'il était important pour moi de venir ici et d'être transparent au sujet de notre situation actuelle et du fait que nous sommes dans une sorte d'impasse avec l'ARC. J'espérais vraiment que tout en collaborant — et je ne dis pas que l'ARC n'a pas collaboré avec nous — ce que je dis, c'est qu'il y avait un manque d'imagination pour que nous ayons accès même si nous récupérons des renseignements confidentiels en ce moment. Du point de vue de l'ARC, on nous dit que même si nous récupérons des renseignements confidentiels caviardés, le fait est que nous pouvons deviner qui est l'organisme de bienfaisance en question. Voilà où nous en sommes.

La sénatrice Omidvar : Je vous remercie de votre franchise face aux défis auxquels vous êtes confronté. Nous attendons tous avec impatience votre rapport, et j'espère qu'il contiendra des recommandations sur le processus à suivre pour les enquêtes futures.

Me Boileau : C'est noté.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Merci à nos témoins. Je vais adresser ma question à Mme Landry.

Vous avez mentionné que nous devons faire plus pour mieux accueillir et mieux intégrer les communautés musulmanes. Je suis d'accord avec vous parce que le Canada est un pays d'immigration; d'ailleurs, nous avons accueilli des milliers de réfugiés syriens qui sont majoritairement musulmans et qui, aujourd'hui, sont surpris de l'accueil et de l'intégration inexistantes pour ceux qui sont musulmans.

Pouvez-vous nous faire quelques recommandations, que nous pourrions transmettre au gouvernement et aux décideurs politiques, en ce qui a trait à cette étude et à la meilleure façon d'accueillir, d'intégrer et de traiter les questions d'islamophobie?

Mme Landry : Merci pour votre question, madame la sénatrice.

Alors, selon la Commission canadienne des droits de la personne, il est certain que cela passe par l'éducation, la sensibilisation. Il est important de travailler avec les

various organizations to ensure that people have a better understanding of reality and the impact differences can have, and that they can be better prepared to welcome everyone who comes to Canada to find a home here.

Canada has always been recognized as a country whose values are respect, integrity, acceptance, diversity and inclusion. Unfortunately, we are seeing more and more polarization, and we're seeing things that I never expected to see in my lifetime as a 58-year-old.

Therefore, I feel that we certainly have work to do at the Canadian Human Rights Commission with our various partners and stakeholders, but we also need to go out and meet with people to understand the reality and how to equip them, first of all, so that they know their rights and how to exercise them.

We're working very closely with our partners, the provincial and territorial human rights commissions, to ensure that we have as consistent and cohesive approach as possible across the country.

Of course, as a national human rights institution, we also report. One of the important things we do at the Canadian Human Rights Commission is report on the human rights situation in Canada. We do this by consulting, once again, with the various partners, stakeholders and provincial, federal and territorial commissions so that we can make recommendations.

Senator Gerba: Thank you very much.

Do you know of any examples of countries that have successfully reduced Islamophobia or implemented effective policies against it? Can we draw inspiration from any other countries?

[English]

Ms. Landry: I will send it over to my colleague.

Marcella Daye, Senior Policy Advisor, Policy, Research and International Relations Division, Canadian Human Rights Commission: Thank you very much for the question. As a national human rights institution, which the commission is in Canada, we do have certain responsibilities and capabilities internationally where we can urge the international community to undertake better practices. We can also, in that role, speak to UN treaty bodies and special rapporteurs and other instruments at the UN to provide information that, hopefully, other countries can use.

communautés, les gouvernements et les différentes organisations pour s'assurer que les gens comprennent mieux la réalité, les impacts des différences, et pour qu'on puisse être préparés à mieux accueillir l'ensemble des gens qui viennent au Canada pour y trouver une maison.

Le Canada a toujours été reconnu comme un pays dont les valeurs sont le respect, l'intégrité, l'accueil, la diversité et l'inclusion. Malheureusement, on voit de plus en plus une polarisation, puis il y a des choses qui, avec mes yeux de personne de 58 ans, ne font pas partie de ce que je m'attendais à voir de mon vivant.

Alors, je pense qu'en notre qualité de Commission canadienne des droits de la personne, il est certain qu'on a un travail à faire, non seulement avec les différents partenaires et intervenants, mais il faut aussi aller à la rencontre des gens pour comprendre la réalité et savoir comment les outiller, d'abord pour qu'ils connaissent leurs droits et sachent les faire valoir.

On travaille en étroite collaboration avec nos partenaires, les commissions provinciales et territoriales des droits de la personne, afin de s'assurer d'avoir une approche aussi cohérente et cohésive que possible au pays.

Évidemment, à titre d'institution nationale des droits de la personne, on fait aussi rapport. Une des choses importantes qu'on fait à la Commission canadienne des droits de la personne, c'est de faire rapport sur la situation des droits de la personne au Canada. On le fait en consultant, encore une fois, les différents partenaires, les intervenants et les commissions provinciales, fédérales et territoriales afin de pouvoir formuler des recommandations.

La sénatrice Gerba : Merci beaucoup.

Est-ce que vous avez des exemples d'autres pays qui ont réussi à réduire ou à mettre en place des politiques contre l'islamophobie de manière efficace? Est-ce qu'on peut s'inspirer d'autres pays?

[Traduction]

Mme Landry : Je vais l'envoyer à ma collègue.

Marcella Daye, conseillère principale en matière de politiques, Division des politiques, de recherche et des relations internationales, Commission canadienne des droits de la personne : Merci beaucoup de poser la question. En tant qu'institution nationale des droits de la personne, ce qu'est la commission au Canada, nous avons certaines responsabilités et capacités à l'échelle internationale où nous pouvons exhorter la communauté internationale à adopter de meilleures pratiques. Nous pouvons également, dans ce rôle, nous adresser aux organes de traités des Nations unies, aux rapporteurs spéciaux et

We do not have the capacity to specifically critique other countries, and so we don't have the examples that you're looking for at our fingertips of who is better and who is worse right now. But I will say that Canada is often looked to as a world leader. We have certainly seen over the last few years that the situation in many countries has become more hostile to immigrants, and we do know that Canada is looking at receiving more immigrants as well.

That doesn't mean Canada is perfect. We would have to undertake a specific search to find specific examples of good practices that we can follow. We can look for those examples at the UN in their special procedures areas where they have special experts that look at specific issues around human rights. We would be glad to undertake that search. I don't know what we will find, but we'll be glad to get back to you.

Senator Gerba: I'm wondering if you have some examples of other countries who are doing well on these subjects of Islamophobia.

Ms. Daye: We do know of countries that have made progress and where Canada is actually following their lead. One of them is Australia, who has taken steps against online hate and has made some innovative inroads in their relationships with news media to stem the tide of negative portrayals and extremism.

I would also say that there is some movement in the EU. There are countries that have some specific regulations in place. I would have to get back to you. I just don't want to talk out of turn because I don't want to mistakenly identify one. But Australia comes to mind immediately.

Senator Gerba: Thank you.

The Chair: As a supplementary, you say that Canada is learning and that things are not that bad in Canada. But that's not what we are hearing from the testimonies we heard over these past few months, especially from Muslims. We're hearing that things are pretty bad for Canadian Muslims, like the fact that the greatest number of Muslims killed in a G7 country is in Canada. We're hearing about incidents in schools everywhere — everywhere. Everywhere we have gone, we hear things are really bad.

à d'autres instruments des Nations unies pour qu'ils fournissent des renseignements que, espérons-le, d'autres pays pourront utiliser.

Nous n'avons pas la capacité de critiquer précisément les autres pays, et nous n'avons donc pas à portée de main les exemples que vous cherchez pour savoir qui est meilleur et qui est pire à l'heure actuelle. Mais je dirai que le Canada est souvent considéré comme un chef de file mondial. Nous avons certainement constaté au cours des dernières années que la situation dans de nombreux pays est devenue plus hostile aux immigrants, et nous savons que le Canada envisage également d'accueillir davantage d'immigrants.

Cela ne veut pas dire que le Canada est parfait. Nous devrions entreprendre une recherche spécifique pour trouver des exemples précis de bonnes pratiques que nous pouvons suivre. Nous pouvons chercher ces exemples aux Nations unies, dans le cadre de leurs procédures spéciales, où des experts spéciaux se penchent sur des questions particulières liées aux droits de la personne. Nous serions heureux d'entreprendre cette recherche. Je ne sais pas ce que nous trouverons, mais nous serons heureux de vous revenir à ce sujet.

La sénatrice Gerba : Je me demande si vous avez quelques exemples d'autres pays qui réussissent bien dans le dossier de l'islamophobie.

Mme Daye : Nous connaissons des pays qui ont fait des progrès et où le Canada suit en fait leur exemple. L'un d'entre eux est l'Australie, qui a pris des mesures contre la haine en ligne et a fait des percées novatrices dans ses relations avec les médias d'information pour endiguer la vague de représentations négatives et d'extrémisme.

Je dirais également qu'il y a un certain mouvement au sein de l'Union européenne. Certains pays ont mis en place des règlements précis. Il faudrait que je vous revienne là-dessus. Je ne veux pas parler à tort et à travers, car je ne veux pas en nommer un par erreur. Mais l'Australie me vient immédiatement à l'esprit.

La sénatrice Gerba : Merci.

La présidente : J'ai une question complémentaire. Vous dites que le Canada apprend et que les choses ne vont pas si mal au Canada. Mais ce n'est pas ce qui ressort des témoignages que nous avons entendus au cours des derniers mois, surtout de la part de musulmans. Nous entendons dire que les choses vont plutôt mal pour les musulmans canadiens, comme le fait que le plus grand nombre de musulmans tués dans un pays du G7 se trouve au Canada. Nous entendons parler d'incidents dans des écoles partout, absolument partout. Partout où nous sommes allés, nous avons entendu dire que les choses allaient très mal.

We also hear that incidents of Islamophobia are under-reported. People don't want to report. So things are pretty bad over here.

Thank you.

Senator Hartling: Thank you to all the witnesses for being here. I was thinking about what you were talking of earlier regarding the number of complaints increasing. I think you alluded to a lack of resources. I am just wondering — especially since we have had COVID and all these things happening and the numbers of people with complaints — what are some of the current remedies or things you would need to help you in your job as this increases? Are there some things you might suggest to us?

Mr. Smith: I can make an effort to answer that. Yes, certainly — maybe it's trite to say it — resources help. To the extent that the commission has a complaints processing function, having access to additional resources would help the commission in order to address backlogs or delays that do exist. We don't want to deny that those concerns are there, and we are continuously working as creatively and as best we can with the tools we have to modernize and streamline the process.

The same would hold true — and I don't speak for the Canadian Human Rights Tribunal. Certainly, it's a separate agency. But there have been times when as a regular litigant in front of the tribunal, we would have appreciated having a tribunal that had more adjudicators, which could also speed up adjudication at the human rights tribunal level. These are some of the things the commission has advocated for over the years.

I don't know if one of my colleagues here has something they would like to add.

Ms. Daye: I can add that we have sought out some amendments to our act — the Canadian Human Rights Act — to expand the grounds that are listed to include a ground like the social condition, which most other provincial human rights codes do include. It can include a word like poverty or [Technical difficulties] income or social condition. But it would allow for a broader type of complaint to arrive at the commission.

We also have, on occasion, come before committees like yours and raised concerns about the limitations on remedies. There is a cap on remedies that can be ordered by the Canadian Human Rights Tribunal. That cap had not changed, and it's not really adjusted for inflation. Therefore, we have seen more often over the last few years things like sexual harassment complaints be litigated in the civil courts where they can receive the

Nous entendons également dire que les incidents islamophobes sont sous-déclarés. Les gens ne veulent pas les signaler. Les choses sont donc plutôt mauvaises ici.

Merci.

La sénatrice Hartling : Merci à tous les témoins d'être ici. Je pensais à ce dont vous parliez plus tôt concernant l'augmentation du nombre de plaintes. Je pense que vous avez fait allusion à un manque de ressources. Je me demande simplement — surtout depuis que nous avons la COVID et toutes ces choses qui se produisent et le nombre de personnes qui déposent des plaintes — quels sont les recours actuels ou les choses dont vous auriez besoin pour vous aider dans votre travail à mesure que cela augmente? Y a-t-il des choses que vous pourriez nous suggérer?

Me Smith : Je peux essayer de répondre à cette question. Oui, certainement — c'est peut-être banal de le dire — les ressources aident. Dans la mesure où la commission a une fonction de traitement des plaintes, avoir accès à des ressources supplémentaires aiderait la commission à traiter les arriérés ou les retards qui existent. Nous ne voulons pas nier l'existence de ces préoccupations, et nous travaillons continuellement de façon créative et du mieux que nous le pouvons avec les outils dont nous disposons pour moderniser et rationaliser le processus.

Il en va de même... et je ne parle pas au nom du Tribunal canadien des droits de la personne. Il s'agit certainement d'un organisme distinct. Mais il y a eu des moments où, en tant que plaideur régulier devant le tribunal, nous aurions aimé avoir un tribunal qui comptait plus d'arbitres, ce qui aurait également pu accélérer le processus d'arbitrage à l'échelle du tribunal des droits de la personne. Ce sont là quelques-unes des choses que la commission a préconisées au fil des ans.

Je ne sais pas si l'une de mes collègues ici a quelque chose à ajouter.

Mme Daye : Je peux ajouter que nous avons cherché à apporter des modifications à notre loi — la Loi canadienne sur les droits de la personne — afin d'élargir les motifs qui sont énumérés pour inclure un motif comme la condition sociale, que la des autres parts codes provinciaux des droits de la personne comprennent. Cela peut inclure un mot comme pauvreté ou [Difficultés techniques] revenu ou condition sociale. Mais cela permettrait à la commission de recevoir un type de plainte plus large.

Nous avons aussi, à l'occasion, comparu devant des comités comme le vôtre et soulevé des préoccupations au sujet des limites des recours. Le Tribunal canadien des droits de la personne peut imposer un plafond aux recours. Ce plafond n'avait pas changé, et il n'est pas vraiment rajusté en fonction de l'inflation. Par conséquent, au cours des dernières années, nous avons vu de plus en plus de plaintes de harcèlement sexuel être

appropriate degree of remedy that isn't available at the commission.

The Chair: Thank you.

Three of us want to ask questions, and I think Mr. Payet, the committee clerk, is telling me I have five minutes. So we will be very brief with our questions, and if you could be brief with your answers, we would really appreciate it.

We were aware that the government introduced former Bill C-36 in 2021, which would have enacted a new version of section 13. That bill died on the Order Paper. How successful was the former section 13 at addressing hate speech, including in cases that did not meet the threshold for criminal hate speech?

Ms. Daye: Thank you for the question. I will be as brief as I can.

Section 13 originated when we were working with telephones, and people would call a 1-800 number and receive a hateful message. That was the way hateful communities self-organized.

The world has changed since then. After 9/11, section 13 was amended to include communications over the internet. There have been some really important cases that have developed as a result of that, and they were quite high profile. You will have seen them in the news. It has resulted in some pretty good case law, including at the Supreme Court of Canada, for example, in the *Whatcott* case. We have good information now on what hate speech means under civil remedies and human rights codes. We have the 11 hallmarks of hate; we can tell what that is. It doesn't mean that everything that isn't criminal still meets that bar, it's still a fairly high bar to reach, but there were some great successes.

I'll say now that could not be true. Former Bill C-36 and the present Bill C-261 seek to reinstate section 13, which would allow individual complainants to file a complaint based on hate speech on the internet. I personally liken that to providing a fly swatter to fight off a meteor shower. The world is different. We need many more tools and a broad, comprehensive approach to get our feet under this.

One of your previous witnesses talked about a movement of hate, and it's gaining momentum, not losing it. We need a movement back, which means much more than a simple addition to our act.

Senator Omidvar: My question is for Mr. Boileau. We heard previously from the Canadian Muslim Lawyers Association about the strong evidence of Islamophobia in the CRA. They

portées devant les tribunaux civils, où elles peuvent recevoir le degré de recours approprié qui n'existe pas à la commission.

La présidente : Merci.

Trois d'entre nous veulent poser des questions, et je crois que M. Payet, le greffier du comité, me dit que j'ai cinq minutes. Nous allons donc poser des questions très brèves, et si vous pouviez répondre brièvement, nous vous en serions très reconnaissants.

Nous savions que le gouvernement avait présenté l'ancien projet de loi C-36 en 2021, qui avait promulgué une nouvelle version de l'article 13. Ce projet de loi est mort au Feuilleton. Dans quelle mesure l'ancien article 13 a-t-il réussi à contrer le discours haineux, y compris dans les cas qui n'atteignaient pas le seuil du discours haineux criminel?

Mme Daye : Merci de la question. Je serai aussi brève que possible.

L'article 13 a vu le jour alors que nous travaillions avec des téléphones, et les gens composaient un numéro 1-800 et recevaient un message haineux. C'était la façon dont les communautés haineuses s'auto-organisaient.

Le monde a changé depuis. Après le 11 septembre, l'article 13 a été modifié pour inclure les communications par Internet. Il y a eu des cas très importants qui ont découlé de cela et qui ont été très médiatisés. Vous les avez vus aux nouvelles. Cela a donné lieu à une assez bonne jurisprudence, y compris à la Cour suprême du Canada, par exemple, dans l'arrêt *Whatcott*. Nous avons maintenant de bons renseignements sur ce que signifie le discours haineux en vertu des recours civils et des codes des droits de la personne. Nous avons les 11 caractéristiques de la haine; nous pouvons dire de quoi il s'agit. Cela ne signifie pas que tout ce qui n'est pas criminel respecte tout de même la norme, mais la barre est quand même assez haute, mais il y a eu de grandes réussites.

Je dirai maintenant que cela ne pourrait pas être vrai. L'ancien projet de loi C-36 et l'actuel projet de loi C-261 visent à rétablir l'article 13, qui permettrait aux plaignants de déposer une plainte concernant des propos haineux sur Internet. Personnellement, je compare cela à fournir une tapette à mouches pour repousser une pluie de météores. Le monde est différent. Nous avons besoin de beaucoup plus d'outils et d'une approche globale pour nous mettre sur la bonne voie.

L'un de vos témoins précédents a parlé d'un mouvement de haine qui gagne du terrain, il n'en perd pas. Nous avons besoin d'un retour en arrière, ce qui signifie beaucoup plus qu'un simple ajout à notre loi.

La sénatrice Omidvar : Ma question s'adresse à Me Boileau. Nous avons déjà entendu l'Association canadienne des avocats musulmans parler des preuves solides de l'islamophobie à

cited the University of Toronto's report, and the International Network of Civil Liberties Organizations put out a report, I think, two years ago citing that six of eight provoked charities audited by RAD were Muslim charities. Yet the CRA, when I have spoken to them, denies any Islamophobic actions, and they also tell me that they do not collect information by type of religion. Everyone is registered as a charity under one of the four heads, and so we know how many charities fall under the head of religion, but we don't know which religion.

At this point in your investigation, do you believe that the CRA should start gathering data that disaggregates charities by religion at every stage of their experience, registration, audit and revocation, so we can get a comparative analysis of their treatment?

Mr. Boileau: That might be one of the recommendations, senator.

Senator Omidvar: Thank you.

Mr. Boileau: Thank you. Right now, it is only when you register that the CRA enters codes. It could be religion, advancement of religion, education or other types of benefits to the community. The reality is that it's much more complex than when you register and enter codes. It's actually the activities of a charity. It's much more complex than just that. They have not been able to provide us with any statistical data that would show us the whole picture.

[Translation]

Senator Gerba: I will direct my question to Mr. Smith.

Some witnesses who have appeared here before you did told us that making a complaint about Islamophobia is a very complex process that's quite difficult and sometimes daunting for complainants.

Do you agree with that statement? What can be done to improve this much-needed service?

[English]

Mr. Smith: Thank you for the question. This does tie in a little bit to the answer we provided when questioned about the differences between direct access systems and commissioned screening models. Certainly, even under a screening model, this is still a legal proceeding and it can be complex for many of our complainants to come to the commission, want to benefit from the system and indicate their rights through a legal process that is still adversarial. It can be a challenge. To make that process as fair and just as it can be and to promote human rights justice for all, commission staff have made efforts to provide support where

l'ARC. Elle a cité le rapport de l'Université de Toronto, et le Réseau international des organisations des libertés civiles a publié un rapport, il y a deux ans, je crois, indiquant que six des huit organismes de bienfaisance provoqués, vérifiés par la SAR étaient des organismes de bienfaisance musulmans. Pourtant, l'ARC, lorsque je lui ai parlé, a nié toute action islamophobe, et elle me dit également qu'elle ne recueille pas d'information par type de religion. Tout le monde est enregistré comme organisme de bienfaisance sous l'une des quatre catégories, et nous savons donc combien d'organismes de bienfaisance relèvent du chef de la religion, mais nous ne savons pas quelle religion.

À ce stade-ci de votre enquête, pensez-vous que l'ARC devrait commencer à recueillir des données qui ventilent les organismes de bienfaisance par religion à chaque étape de leur expérience, de leur enregistrement, de leur vérification et de leur révocation, afin que nous puissions obtenir une analyse comparative de leur traitement?

Me Boileau : C'est peut-être une des recommandations, sénatrice Omidvar.

La sénatrice Omidvar : Merci.

Me Boileau : Merci. En ce moment, ce n'est que lorsque vous vous inscrivez que l'ARC entre les codes. Ce pourrait être la religion, l'avancement de la religion, l'éducation ou d'autres types de bénéfices pour la communauté. La réalité est que c'est beaucoup plus complexe que lorsque vous vous enregistrez et que vous entrez des codes. Il s'agit en fait des activités d'un organisme de bienfaisance. C'est beaucoup plus complexe que cela. Ils n'ont pas été en mesure de nous fournir des données statistiques qui nous donneraient une vue d'ensemble.

[Français]

La sénatrice Gerba : Je vais poser ma question à Me Smith.

Il y a des témoins qui sont passés avant vous et qui nous ont dit que la procédure pour porter plainte contre l'islamophobie est très complexe, très difficile et parfois décourageante pour les plaignants.

Est-ce que vous êtes d'accord avec cette déclaration? Que peut-on faire pour améliorer ce service qui est crucial?

[Traduction]

Me Smith : Merci de poser la question. Cela rejoint un peu la réponse que nous avons fournie lorsqu'on nous a questionnés sur les différences entre les systèmes d'accès direct et les modèles de filtrage de la commission. Il est certain que, même avec un modèle de filtrage, il s'agit toujours d'une procédure judiciaire et il peut être complexe pour bon nombre de nos plaignants de s'adresser à la commission, de profiter du système et d'indiquer leurs droits dans le cadre d'un processus juridique qui est toujours accusatoire. Cela peut être un défi. Pour rendre ce processus aussi équitable et juste que possible et promouvoir la

necessary to claimants in vulnerable circumstances who are having difficulty navigating the system. Some things commission staff can do at the intake level, in the mediation process and also in the process of screening cases is to interact and engage with claimants in order to provide some of those kinds of supports. It is also still the case that if the commission decides to send a case on to the tribunal for adjudication, that is also an adversarial process. Once they are at the tribunal, the range of supports can vary depending on whether the commission is able to participate in the case alongside the claimant.

The commission does not have the resources to participate in every case that is referred to the tribunal. There are some cases where claimants proceed with respondents and the commission is not present at the case. What happens, though, is that the commission does make its best efforts to appear in all the cases where it appears to the commission that it would be in the public interest to be there. That can include an assessment of the vulnerabilities of the parties and where we participate in the case. That's a key part of what I do as a lawyer at the commission; we work alongside claimants. We don't represent them. As a lawyer for the commission, we're there to represent the commission as a public interest body participating in the case, but we do typically have interests aligned with the claimant in that we're there to lead evidence and we're pursuing a ruling from the tribunal that there's been infringement of the law and we're pursuing remedies, including systemic remedies where appropriate. In those kinds of cases, we work closely with claimants and are able to provide some of the supports that help them work through the system.

The Chair: I want to thank the witnesses for their testimony. It will help us greatly when we are ready to write our report.

Honourable senators, I shall introduce our last panel and the witness has asked to make an opening statement. We shall hear from the witness and then turn to questions from senators. I have the utmost pleasure to welcome by video conference, Haroon Siddiqui, Journalist and Editor Emeritus at the *Toronto Star*. I now invite Mr. Siddiqui to make his presentation.

Haroon Siddiqui, Journalist and Editor Emeritus, Toronto Star, as an individual: Thank you, senators. I want to especially thank the clerk of the committee, Mr. Payet, who has been extraordinarily helpful and very kind in these preparations.

justice en matière de droits de la personne pour tous, le personnel de la commission s'est efforcé de fournir un soutien, au besoin, aux plaignants en situation vulnérable qui ont du mal à naviguer dans le système. Certaines choses que le personnel de la commission peut faire sur le plan de l'accueil, dans le processus de médiation et aussi dans le processus de sélection des cas, c'est d'interagir et de dialoguer avec les demandeurs afin d'offrir certains de ces types de soutien. Il n'en demeure pas moins que si la commission décide de renvoyer une affaire au tribunal pour arbitrage, c'est aussi un processus accusatoire. Une fois qu'ils sont devant le tribunal, la gamme de mesures de soutien peut varier selon que la commission est en mesure ou non de participer à l'affaire aux côtés du demandeur.

La commission n'a pas les ressources nécessaires pour participer à toutes les affaires qui sont renvoyées au tribunal. Dans certains cas, les demandeurs poursuivent avec les défendeurs, et la commission n'est pas présente à l'affaire. Ce qui se passe toutefois, c'est que la commission fait de son mieux pour être présente dans toutes les affaires où elle estime qu'il serait dans l'intérêt public qu'elle le soit. Cela peut comprendre une évaluation des vulnérabilités des parties et de notre participation à l'affaire. C'est une partie essentielle de ce que je fais en tant qu'avocat à la commission; nous travaillons aux côtés des demandeurs. Nous ne les représentons pas. En tant qu'avocat pour la commission, nous sommes là pour représenter la commission en tant qu'organisme d'intérêt public participant à l'affaire, mais nous avons généralement des intérêts alignés sur ceux du demandeur, dans la mesure où nous sommes là pour présenter des preuves et où nous cherchons à obtenir une décision du tribunal selon laquelle il y a eu violation de la loi et que nous cherchons à obtenir des réparations, y compris des recours systémiques, le cas échéant. Dans ce genre de cas, nous travaillons en étroite collaboration avec les demandeurs et sommes en mesure de fournir certaines des mesures de soutien qui les aident à passer à travers le système.

La présidente : Je tiens à remercier les témoins de leurs témoignages. Cela nous aidera beaucoup lorsque nous serons prêts à rédiger notre rapport.

Honorables sénateurs et sénatrices, je vais présenter notre dernier groupe de témoins, et le témoin a demandé à présenter une déclaration liminaire. Nous entendrons le témoin, puis nous passerons aux questions des sénateurs. J'ai le plus grand plaisir d'accueillir par vidéoconférence Haroon Siddiqui, journaliste et rédacteur émérite, *Toronto Star*, qui va présenter son exposé.

Haroon Siddiqui, journaliste et rédacteur émérite, Toronto Star, à titre personnel : Merci, mesdames les sénatrices. Je tiens à remercier particulièrement le greffier du comité, M. Payet, qui a été extrêmement utile et très aimable pendant les préparatifs.

I don't have much to say except the following, and I'll be open to answering your questions. I've described myself as a congenitally optimistic Canadian, which doesn't mean that I'm being Pollyannish, but I am realistic. I do critique Canada and I do so to improve it, in the same spirit you're holding these hearings.

I think the context we're all familiar with is while reasserting that we are here 21 years after 9/11 because of 9/11. On that fateful day, 2,977 innocent Americans were killed, and since then 800,000 Muslims have been killed in the war on terror. Most of them were as innocent as the Americans who died on 9/11. About 38 million Muslims have been displaced in the war on terror. There has been a plethora of torture in Guantanamo Bay, Abu Ghraib, Bagram and at least a dozen other black sites around the world. A total of about \$8 trillion has been spent on this war on terror, draining our treasuries, diverting money from other public policy priorities, and in effect distorting our democracies to a great extent.

On a parallel track, this war on terror has unleashed a cultural warfare on Muslims and Islam, which still lingers, which is why we have Islamophobia, which is why you're dealing with it. Canada has been involved in both, both the war on terror and also cultural warfare on Muslims, including on Canadian Muslims.

I think I'll stop there and be happy to answer your questions.

The Chair: Thank you very much.

Senator Omidvar: Thank you very much, Mr. Siddiqui, for joining us. We hope to hear a lot more from you as we ask you questions that will shed light on the role of the media, in particular, in Islamophobia. That's what I'm going to try to focus my questions on.

I host a podcast and I interviewed journalist Supriya Dwivedi who told me that she hosted a radio show, a talk show on radio — and talk shows, we know, are a hub of hate, somehow or the other — and that she left the talk show because the media organization did not protect her, did not act on her behalf.

I want to ask you: How can journalists, whether they're on social media, on mainstream media, on television or on radio, how can media organizations do more and do better to protect their employees who happen to be Muslims and who then happen to get an inordinate amount of hate mail?

Je n'ai pas grand-chose à dire, sauf ce qui suit, et je suis prêt à répondre à vos questions. Je me suis décrit comme un Canadien optimiste de naissance, ce qui ne veut pas dire que je suis d'un optimisme excessif, mais je suis réaliste. Je critique le Canada et je le fais pour l'améliorer, dans le même esprit que celui dans lequel vous tenez vos audiences.

Je pense que le contexte que nous connaissons tous, c'est que nous sommes ici 21 ans après le 11 septembre à cause du 11 septembre. Ce jour fatidique, 2 977 Américains innocents ont été tués, et depuis, 800 000 musulmans ont été tués dans la guerre contre le terrorisme. La plupart d'entre eux étaient aussi innocents que les Américains qui sont morts le 11 septembre. Environ 38 millions de musulmans ont été déplacés dans la guerre contre le terrorisme. Il y a eu une pléthore de cas de torture à Guantanamo, à Abou Ghraib, à Bagram et dans au moins une dizaine d'autres sites noirs dans le monde. Au total, environ 8 billions de dollars ont été dépensés pour cette guerre contre le terrorisme, ce qui a vidé nos coffres et détourné l'argent d'autres priorités de politique publique et, en fait, a dénaturé nos démocraties dans une grande mesure.

Parallèlement, cette guerre contre le terrorisme a déclenché une guerre culturelle contre les musulmans et l'islam, qui perdure encore, et c'est pourquoi nous avons l'islamophobie, et c'est ce qui explique le problème. Le Canada a participé à la fois à la guerre contre le terrorisme et à la guerre culturelle contre les musulmans, y compris les musulmans canadiens.

Je pense que je vais m'arrêter là, et je serai heureux de répondre à vos questions.

La présidente : Merci beaucoup.

La sénatrice Omidvar : Merci beaucoup, monsieur Siddiqui, de vous être joint à nous. Nous espérons vous entendre encore beaucoup, car nous vous poserons des questions qui feront la lumière sur le rôle des médias, en particulier, dans l'islamophobie. C'est le point sur lequel j'essaierai d'axer mes questions.

J'anime une baladodiffusion, et j'ai interviewé la journaliste Supriya Dwivedi, qui m'a dit qu'elle animait une émission de radio, un débat radiodiffusé — et ces débats, nous le savons, sont une plaque tournante de la haine, d'une manière ou d'une autre — et qu'elle avait quitté le débat radiodiffusé parce que l'organisation médiatique ne l'avait pas protégée, n'avait pas agi en son nom.

Je veux vous demander ceci : comment les journalistes, que ce soit sur les médias sociaux, dans les médias grand public, à la télévision ou à la radio... comment les organisations médiatiques peuvent-elles en faire plus et mieux protéger leurs employés qui sont musulmans et qui reçoivent une quantité démesurée de courrier haineux?

Mr. Siddiqui: I was writing a column for about 15 years or so, between 1999 and 2015, and I must have received about 38,000 to 40,000 emails in that time. A lot of them were very poisonous, very hateful and very threatening, but I must tell you that an overwhelming majority of Canadians were supportive of what I was writing.

We really have in this country a disconnect between what the mainstream media — I will leave the social media aside for a later discussion. The mainstream media has been providing jingoism, not journalism, since 9/11. Most of them have been supportive of the war on Iraq. Most of them have been supportive of the war in Afghanistan; whereas, an overwhelming majority of Canadians have been opposed to the war on Iraq and developed grave doubts about our war in Afghanistan. Yet, the media, with the honourable exception of the *Toronto Star* — and I don't say that because that's where I worked, but that is a fact. There is this disconnect, and those media across the country, including mainstream newspapers from Montreal, to Ottawa, to Winnipeg, Regina, Saskatoon, Edmonton, Calgary, Vancouver, are mostly in favour of the war and mostly promoting jingoism.

On a parallel track, they have also been fanning Islamophobia, either as a matter of policy or because Islamophobia is a business model in the media. Fox News is the most extreme example of that. We have had versions of that in Canada as well.

I do not know — to specifically answer your question — whether the employees there, either at newspapers or radio stations and so on were properly protected or not. I certainly was protected. My newspaper was giving me, in effect, carte blanche to say what I wanted to say within the rules of journalism, laws of libel and so on and so forth and good taste, so I was lucky. Despite the abuse that I got, the overwhelming majority of Canadians agreed with what I was saying. Number one, lucky. Number two, luckier still, my employer was always behind me.

I do not know the answer to your specific question concerning what other people may have suffered, but I'm sure they did.

Senator Omidvar: The *Toronto Star* is completely exemplary in the way it treats and discovers the true diversity of Toronto. You wrote in the *Literary Review of Canada*:

While members of the media have talked incessantly about Muslims since 9/11, they rarely talk to ordinary Muslims.

How can we correct this?

M. Siddiqui : J'ai écrit une chronique pendant une quinzaine d'années, entre 1999 et 2015, et je dois avoir reçu environ 38 000 à 40 000 courriels pendant cette période. Beaucoup d'entre eux étaient très toxiques, haineux et menaçants, mais je dois vous dire qu'une écrasante majorité de Canadiens soutenaient ce que j'écrivais.

Nous avons vraiment dans notre pays un décalage entre ce que les médias grand public... je laisserai les médias sociaux de côté pour une discussion ultérieure. Depuis le 11 septembre, les médias grand public ne font que du chauvinisme, et non du journalisme. La plupart d'entre eux ont soutenu la guerre en Irak. La plupart d'entre eux ont soutenu la guerre en Afghanistan, alors qu'une écrasante majorité des Canadiens se sont opposés à la guerre en Irak et ont entretenu de sérieux doutes au sujet de notre guerre en Afghanistan. Pourtant, les médias, à l'exception honorable du *Toronto Star*... et je ne dis pas cela parce que c'est là que je travaillais, mais c'est un fait. Il y a ce décalage, et ces médias d'un bout à l'autre du pays, y compris les journaux grand public de Montréal à Ottawa, à Winnipeg, à Regina, à Saskatoon, à Edmonton, à Calgary, à Vancouver, sont pour la plupart en faveur de la guerre et font surtout la promotion du chauvinisme.

Parallèlement, ils ont également attisé l'islamophobie, soit parce qu'il s'agit d'une question de politique, soit parce que l'islamophobie est un modèle d'affaires dans les médias. Fox News en est l'exemple le plus frappant. Nous avons eu des versions de cela au Canada également.

Je ne sais pas — pour répondre précisément à votre question — si les employés qui étaient là, soit dans les journaux ou à la radio et ainsi de suite, étaient bien protégés ou non. J'étais certainement protégé. Mon journal me donnait, en fait, carte blanche pour dire ce que je voulais dire dans le respect des règles du journalisme, des lois sur la diffamation, et cetera et du bon goût; j'avais donc de la chance. Malgré les abus que j'ai subis, la vaste majorité des Canadiens étaient d'accord avec ce que je disais. Premièrement, j'étais chanceux. Deuxièmement, j'étais encore plus chanceux du fait que mon employeur était toujours derrière moi.

Je ne connais pas la réponse à votre question précise sur ce que d'autres personnes ont peut-être subi, mais je suis sûr que c'est arrivé.

La sénatrice Omidvar : Le *Toronto Star* traite et découvre de façon tout à fait exemplaire la véritable diversité de Toronto. Vous avez écrit dans la *Literary Review of Canada* :

Même si les médias parlent sans cesse des musulmans depuis le 11 septembre, ils parlent rarement aux musulmans ordinaires.

Comment pouvons-nous corriger cela?

Mr. Siddiqui: Before we come to the second part of it, what I meant by that is really it's a truism now, not only in the newspapers but across media and even the book publishing industry and so on. The motto really is that people want to hear only two kinds of Muslims, the radicals and the terrorists and the crazies, on the one hand, or Muslims who are pliant and who confirm the broad societal prejudices and so on.

The majority Muslim public opinion is rarely reflected in the newspapers and is rarely reflected in the media, and this has been proven over and over in different studies.

I honestly don't know the answer to your second question, what we can do to fix it, because what I'm about to say is not very complimentary about my colleagues. They are quite shameless. This thing has been known. Academics have done study after study, from England to Australia to the United States — the Poynter Institute and others — but it doesn't seem to make any difference. Whereas, journalists are experts at criticizing everyone else, they don't take criticism easily themselves. They are very thin-skinned.

They continue merrily going about their ways. Of course, there have been improvements, as we can see, because society is changing. There is a greater awareness and a higher consciousness about Islamophobia, but by and large, the right-wing element of the media has not improved much.

I hope that your committee will be instrumental in giving a clarion call and shame them over what they have done, what you have heard across the country yourselves. You do have a precedent, because it was a Senate committee led by Senator Keith Davey, for example, and then by Mr. Kent who did great studies and warned against the concentration of newspapers and the concentration of ownership in the media in Canada. Neither study got anywhere because of the enormous power of the news media to beat it back.

I do wish you luck, and I do hope that you would mince no words in announcing your conclusions.

I also hope that, in fact, when your report does come out that you will have a separate section on the media and that you would ask for editorial board meetings across the country, to go and speak to the editorial boards. There is a long-standing tradition in this country of editorial boards welcoming committee chairs and so on to go and brief them. If they turn you down, that would also tell us something.

[*Translation*]

Senator Gerba: Thank you to our witness for being here today. I'm delighted to have a distinguished journalist like yourself testifying here before us, because previous witnesses have said that it's journalists who have created a vocabulary

M. Siddiqui : Avant d'en venir à la deuxième partie, ce que je voulais dire, c'est que c'est une évidence maintenant, non seulement dans les journaux, mais dans tous les médias et même dans l'industrie de l'édition, et cetera. Le mot d'ordre est que les gens ne veulent entendre que deux types de musulmans, les radicaux, les terroristes et les fous, d'une part, ou les musulmans qui sont dociles et qui confirment les grands préjugés de la société, et cetera.

L'opinion publique musulmane majoritaire est rarement reflétée dans les journaux et dans les médias, et cela a été prouvé à maintes reprises dans différentes études.

Honnêtement, je ne connais pas la réponse à votre deuxième question, à savoir ce que nous pouvons faire pour régler les choses, car ce que je vais dire n'est pas très flatteur pour mes collègues. Ils sont assez effrontés. Cette chose est connue. Les universitaires ont réalisé étude après étude, de l'Angleterre à l'Australie en passant par les États-Unis — le Poynter Institute et d'autres — mais cela ne semble pas faire de différence. Alors que les journalistes sont experts dans l'art de critiquer les autres, ils ne reçoivent pas eux-mêmes très bien la critique. Ils sont très susceptibles.

Ils poursuivent allégrement leur chemin. Bien sûr, il y a eu des améliorations, comme nous pouvons le voir, parce que la société change. Il y a une plus grande sensibilisation et une plus grande prise de conscience de l'islamophobie, mais dans l'ensemble, l'élément de droite des médias ne s'est pas beaucoup amélioré.

J'espère que votre comité jouera un rôle déterminant en lançant un cri d'alarme et en leur faisant honte pour ce qu'ils ont fait, ce que vous avez vous-mêmes entendu dans tout le pays. Vous avez un précédent, car c'est un comité sénatorial dirigé par le sénateur Keith Davey, par exemple, puis par M. Kent qui a réalisé de grandes études et mis en garde contre la concentration des journaux et la concentration de la propriété des médias au Canada. Aucune de ces études n'a abouti à quoi que ce soit en raison du pouvoir énorme des médias d'information.

Je vous souhaite bonne chance et j'espère que vous ne mâcherez pas vos mots en annonçant vos conclusions.

J'espère également que, lorsque votre rapport sera publié, vous consacrerez une section distincte aux médias et que vous demanderez la tenue de réunions de comités de rédaction dans tout le pays, afin de vous adresser aux comités de rédaction. Il existe dans ce pays une longue tradition de comités de rédaction qui accueillent les présidents des comités, et cetera, pour les informer. S'ils vous refusent, cela nous dira aussi quelque chose.

[*Français*]

La sénatrice Gerba : Merci à notre témoin de sa présence aujourd'hui. Je me réjouis d'avoir un journaliste émérite comme vous qui témoigne ici, devant nous, parce que les précédents témoins ont mentionné le fait que ce sont les journalistes qui ont

that's used against Muslims today. For example, people associate "Islam" with terrorism, whereas when we say "Zen," it refers to other cultures.

Do you feel that freedom of expression, a cornerstone of your profession, is respected today? Do you feel that your colleagues who cultivate Islamophobia are concerned about the consequences it could have on society?

[English]

Mr. Siddiqui: Thank you for the question, senator.

Free speech has become a bit of a fraud, because there is no such thing as absolute free speech. Every right is balanced against some other rights. My freedom to swing my arm stops at your cheek.

In a similar fashion, free speech has never been absolute except in the United States. It is balanced by the laws of libel. It is balanced by the laws of defamation. It is balanced by the laws of hate, be it in the Criminal Code or in the human rights code. There are also specific anti-hate laws in Europe. There were in Canada, but they're not there anymore at the federal level.

The International Covenant on Civil and Political Rights upholds free speech but also requires states to prohibit:

Any advocacy of national, racial or religious hatred that constitutes incitement to discrimination

The European Commission on Human Rights similarly says the same thing. PEN International, on which I have served, which is the leading free speech group in the world, has 150 centres. It speaks about free speech but also calls on members to foster:

. . . good understanding and mutual respect . . . to dispel race, class, and national hatreds

The only exception, as I said, is in the United States because of the first amendment, which provides that Congress makes no laws curbing free speech. That itself has deteriorated in that there is a debate developing in the United States. It's known as the "firstness of the first amendment" — that the first amendment has come to trump other rights also guaranteed by the Constitution, prohibiting discrimination against minorities and so on and so forth. So with this abstract principle of free speech, we in Canada have been inching toward an American version of free speech: everything goes.

créé un lexique qui, aujourd'hui, est utilisé contre les musulmans. On associe, par exemple, l'Islam au terrorisme, alors que quand on dit « zen », ça fait allusion à d'autres cultures.

Pensez-vous que la liberté d'expression, qui est un fondement important dans votre métier, est aujourd'hui respectée? Pensez-vous que vos collègues qui cultivent cette islamophobie se préoccupent des conséquences que cela peut avoir dans la société?

[Traduction]

M. Siddiqui : Merci d'avoir posé la question, sénatrice.

La liberté d'expression est un peu comme une supercherie parce que la liberté d'expression absolue n'existe pas. On compare toujours chaque droit à d'autres droits. Ma liberté s'arrête là où la vôtre commence.

De même, la liberté d'expression n'a jamais été absolue sauf aux États-Unis. Lorsqu'on parle de liberté d'expression, il faut aussi tenir compte des lois sur le libelle. Il faut tenir compte des lois sur la diffamation, des lois qui luttent contre la haine, que ce soit le Code criminel ou le code des droits de la personne. Il existe aussi des lois précises qui luttent contre la haine en Europe. Il y en avait au Canada, mais il n'en existe plus à l'échelle fédérale.

Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques maintient la liberté d'expression, mais exige aussi que les États interdisent :

Tout appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination [...]

La Commission européenne des droits de l'homme dit quelque chose de similaire. PEN International, pour qui j'ai travaillé, qui est le premier groupe revendicateur de la liberté d'expression au monde possède 150 centres. Le groupe milite en faveur de la liberté d'expression, mais incite aussi les membres à favoriser :

[...] la bonne entente et [le] respect mutuel [...] pour dissiper les haines [liées à la race, à la classe et celle à l'échelle nationale] [...]

La seule exception, comme je l'ai dit, c'est aux États-Unis, parce que le premier amendement exige que le Congrès ne mette en place aucune loi qui pourrait nuire à la liberté d'expression. La situation elle-même s'est détériorée dans la mesure où il y a un débat en cours aux États-Unis. Il est connu sous le nom de « firstness of the first amendment », autrement dit la primauté du premier amendement : le premier amendement a fini par faire obstacle à d'autres droits qui sont aussi garantis par la Constitution, notamment l'interdiction de faire preuve de discrimination envers les minorités. Donc, nous, au Canada, lorsqu'il est question de ce principe abstrait de liberté d'expression, nous semblons appliquer de plus en plus la version américaine de liberté d'expression : tout peut se dire.

But everything does not go. In fact, in practice — in reality — everything does not go. What really happens is the most vulnerable people get rolled over in the name of free speech. No newspaper, television station or radio station can these days knowingly be racist or malign Indigenous peoples. They can no longer be anti-Semitic and cannot be openly racist about Black people and so on. Where the media have changed, they have changed where society has changed. Societal values no longer tolerate us to do those things. But discrimination against Muslims is okay, so the media continues to roll over Muslims. Therefore, the invocation of free speech is used mostly against the most vulnerable people throughout our history. The most vulnerable people these days are Muslims, and so the media takes the most liberties and invokes free speech disproportionately in the case of Muslims. That is a sad reality.

[Translation]

Senator Gerba: How can the federal government work with the media to stem or correct this situation without being accused of restricting free speech?

[English]

Mr. Siddiqui: I think the way to do that would be — we used to have some tools. Those tools are also gone. One of the tools used to be that each province had a press council. Quebec still has its provincial press council. The ones in English Canada have all been combined into one. Those press councils have always been complaint-driven, but what really happens before them, because they are voluntary bodies, is that they end up nit-picking about this point and that point and so on and so forth. There is really no mechanism available in the name of free speech beyond shaming our media to stop doing what they are doing.

So ultimately, what am I saying? I'm saying we need to change public opinion. If you change public opinion, then the media will change accordingly, as we have learned. I just gave you a lot of examples, you know? I mean, which newspaper would knowingly be anti-Semitic? Which newspaper, radio station or television station would be knowingly peddling Black racism from its front pages or in the evening newscast? Because public opinion does not allow such expressions of hatred or indignity of people, I think the ultimate aim lies in changing public opinion.

But when it comes to online hate, we still have the CRTC, and the government is toying with the idea of a bill. Of course there

Mais ce n'est pas le cas. En fait, en pratique, en réalité, tout ne se dit pas. Ce qui se passe, c'est que les personnes les plus vulnérables se font malmenées au nom de la liberté d'expression. Aucun journal, aucun poste de télévision ou aucune station de radio ne peut volontairement être raciste ou malveillant envers les Autochtones. Ils ne peuvent plus être antisémites ni être ouvertement racistes envers les Noirs et ainsi de suite. Le comportement des médias a changé, parce que la société a changé. Les valeurs de la société ne tolèrent plus que nous agissions ainsi. Mais la discrimination contre les musulmans est toujours tolérée, donc les médias continuent de malmenés les musulmans. Ainsi, au cours de notre histoire, la liberté d'expression a été invoquée afin d'être utilisée principalement contre les personnes les plus vulnérables. Aujourd'hui, les personnes les plus vulnérables étant les musulmans, les médias font ce qu'ils veulent et invoquent la liberté d'expression, et ce, de façon exagérée lorsqu'il est question des musulmans. C'est malheureusement la réalité.

[Français]

La sénatrice Gerba : Comment le gouvernement fédéral peut-il agir auprès des médias pour endiguer ou corriger cette situation sans être accusé d'être en train de limiter la liberté d'expression?

[Traduction]

M. Siddiqui : Je pense que ce qu'il faut faire, c'est... nous avions certains outils. Ils ont aussi disparu. Un de ces outils était le suivant : chaque province avait un conseil de presse. Le Québec en possède toujours un à l'échelle provinciale. Ceux du Canada anglais ont été combinés pour n'en former qu'un. Ces conseils de presse étaient toujours axés sur les plaintes, mais, ce qui se passait réellement lorsque des affaires leur étaient présentées, comme ce sont des organisations bénévoles, c'est qu'ils finissaient par être indûment minutieux à propos de ceci et de cela, et ainsi de suite. Aucun mécanisme n'est réellement accessible lorsqu'il est question de liberté d'expression si ce n'est le fait d'obliger nos médias à arrêter de faire ce qu'ils font.

En fin de compte, qu'est-ce que je dis? Je dis que nous devons changer l'opinion publique. Si nous modifions l'opinion publique, alors les médias changeront en conséquence, comme nous l'avons appris. Vous savez, je viens de vous donner de nombreux exemples. En effet, quel journal serait sciemment antisémite? Quel journal, quelle station de radio ou quel poste de télévision ferait volontairement la promotion du racisme envers les Noirs à la une du journal ou du bulletin de nouvelles du soir? Comme l'opinion publique ne permet pas une telle expression de haine ou d'affront envers des personnes, je pense que, finalement, ce qu'il faut modifier, c'est l'opinion publique.

Mais lorsqu'il est question de la haine en ligne, nous avons toujours le CRTC, et le gouvernement envisage la possibilité

is no silver bullet. There are differences of opinion, but the answer is not that we will not do anything.

Senator Hartling: You are enlightening us in many areas. I'm just wondering — it sounds like there is not much hope here. Do we have any hope with young people that will help us in this change? I know in some circles, young people are changing the lens on many issues. Are there any ambassadors that you know of that will help us make changes in this area as we have in the past on other issues?

Mr. Siddiqui: There is no substitute in a democracy to raising public consciousness, obviously. That is how we are beginning to percolate on the issue of Indigenous people, for example. That is how Black Lives Matter changed our perceptions, making us self-aware. It's Martin Luther King who said the battle against racism and hatred and so on never ends. Muslims happen to be at the lowest end of the ladder at this point, and we just keep going.

In fact, we keep analyzing as to [Technical difficulties]. I apologize for repeating myself. What have the media done in the war on terror, for example, besides cheerleading the wars and so on? They were leading in the laying of collective guilt on Muslims. Any terrorist incident, anywhere, and “what do you have to say about this and that” as though I was responsible — as though ordinary Muslims were responsible. They were maligning mosques and imams, saying there were terrorists in every minaret in Canada. None of them has been proven right. In fact, former Prime Minister Harper, if you recall — no friend of Muslims — in 2014, said that mosques and Muslim institutions have been very helpful to our security agencies. Have the media ever gone back and said sorry that they did nine stories maligning the so-and-so mosque and so-and-so imams? No. The media made unholy alliances with the security forces for example, quoting anonymous sources about this and that, and none of them proved to be right. If you recall the Toronto 23 and Toronto 18 cases, very few of those charges that were belaboured in the media proved to be right. Some did. But did the media go back and say sorry we were wrong on 19 of these cases? No.

As well, terrorism by Muslims was always portrayed to be committed by a faith as though it is something Islamic that people are doing. Then there is disproportionate coverage of violence by Muslims as opposed to violence by non-Muslims. If you recall in 2017 with the Quebec City massacre, it did not

d'adopter un projet de loi. Évidemment, il n'existe pas de solution miracle. Il existe des opinions différentes, mais la solution n'est pas le statu quo.

La sénatrice Hartling : Vous nous éclairez sur de nombreux aspects. Je me demande seulement une chose : il semble qu'il n'y ait pas beaucoup d'espoir à ce sujet. Savez-vous si les jeunes pourront nous aider à favoriser ce changement? Je sais que dans certains milieux, les jeunes changent la façon dont les gens voient de nombreux problèmes. Connaissez-vous des ambassadeurs qui pourront nous aider à changer les choses à ce sujet comme nous l'avons déjà fait lorsqu'il était question d'autres problèmes?

M. Siddiqui : Dans une démocratie, il n'existe aucune solution de rechange au fait de sensibiliser le public, évidemment. C'est ainsi que nous commençons à attirer l'attention sur les Autochtones, par exemple. C'est ainsi que Black Lives Matter a modifié nos perceptions, en nous faisant prendre conscience du comportement que nous avons. C'est Martin Luther King qui a dit que la lutte contre le racisme et la haine et tout ce qui y ressemble ne finit jamais. Les musulmans se trouvent dans le bas de l'échelle en ce moment, et nous ne faisons que continuer.

En fait, nous continuons d'analyser [Difficultés techniques]. Excusez-moi, je me répète. Qu'ont fait les médias durant la guerre contre le terrorisme, par exemple, outre le fait de, notamment, encourager les guerres? Ils étaient les premiers à rejeter le blâme sur tous les musulmans. Un incident terroriste survenait quelque part, et on me demandait : « Qu'avez-vous à dire sur ceci ou sur cela? » Comme si j'étais responsable; comme si les musulmans ordinaires étaient responsables. On disait du mal des mosquées et des imams, on disait qu'il y avait des terroristes dans tous les minarets au Canada. Aucune de ces choses ne s'est révélée exacte. En fait, rappelez-vous, en 2014, l'ancien premier ministre, M. Harper, qui n'aimait pas les musulmans plus qu'il le fallait, a dit que les mosquées et les institutions musulmanes avaient été très utiles pour nos organismes responsables de la sécurité. Les médias sont-ils jamais revenus sur le fait qu'ils avaient diffusé neuf histoires dans lesquelles on calomniait telle ou telle mosquée et tel ou tel imam, pour s'excuser? Non. Les médias ont conclu des ententes contre nature avec les forces de sécurité par exemple; ils ont cité des sources anonymes sur tel ou tel sujet, et rien ne s'est révélé exact. Souvenez-vous des affaires des groupes de 23 et de 18 de Toronto : très peu des chefs d'accusation qui ont été mentionnés dans les médias se sont révélés exacts. Certains oui. Mais est-ce que les médias sont revenus sur le sujet et se sont excusés parce qu'ils avaient eu tort dans 19 cas? Non.

Aussi, on disait toujours que les actes terroristes commis par les musulmans tenaient toujours à la religion, comme si c'est quelque chose qui est dicté par l'islam. Puis, on a attiré démesurément l'attention sur la violence commise par les musulmans comparativement à la violence commise par des

make it to the front page of *The Globe and Mail* the next day, and it was underplayed by the CBC. When the Christchurch massacre took place and 50 people were dead, it did not make it to the front page of *The Globe and Mail*.

So we have a pattern here. One does not say these people are racist, but obviously, they are in denial or their sensibilities are missing in this case. So we just keep raising the issue. We keep raising our voices, you know? That's what we need to do.

Senator Hartling: Thank you.

The Chair: I have a few questions. You raised a point just now that when the Quebec massacre was happening, a certain TV station was giving live reports of something very inconsequential from a different country. Journalist, newspapers, print and TV mould public opinion. A lot of times, I will tell people, "don't believe everything you read." Because they will come out with something ridiculous, and I say, "don't believe everything you read."

If public opinion is formed by the very people who are not friends of Muslims, what can the Muslim community do to change the perception that everyone has of Muslims? I remember an instance where the first thing a young Frenchman said to me when he found out I was Muslim was, "why do you want to kill me?" How do we change that perception?

Mr. Siddiqui: Yes, there are two parts to your question. What the Muslim community should do, we will set aside for a moment. It's not really just a Muslim issue. It's an issue for all of Canada. In fact, it's an issue for the western world because this Islamophobia has shades of the 1930s and so on. It has undermined our democracies, and the kind of hatred that we have seen bears little resemblance to what we have seen of late.

The so-called green threat has been worse than the red menace of the 1950s because it has lasted longer and created many more victims.

If you ask Muslims, what is the number one issue? They talk about the media, and rightly so. There have been academic studies galore that say roughly between 58% and 75%, if memory serves right, of the people polled said their first impression or their only or main knowledge of Islam comes from the media. The media cannot pretend that they are not powerful and we don't influence people, they do, because that is where

non-musulmans. Souvenez-vous de l'attentat survenu dans la ville de Québec, en 2017; l'incident n'a pas fait la une du *Globe and Mail* le lendemain, et l'incident a été presque passé sous silence par la CBC. Lorsque l'attentat de Christchurch est survenu, et que 50 personnes ont été tuées, l'événement n'a pas fait la une du *Globe and Mail*.

Donc, nous avons une tendance ici. Personne ne dit que ces personnes sont racistes, mais il est évident qu'elles refusent de l'admettre, ou elles n'ont pas fait preuve de sensibilité au moment d'aborder ces incidents. Donc nous ne faisons que continuer d'attirer l'attention sur le problème. Nous continuons de nous faire entendre, vous savez? Donc, c'est ce que nous devons faire.

La sénatrice Hartling : Merci.

La présidente : J'ai quelques questions. Vous avez soulevé un point à l'instant : vous dites que lorsque l'attentat de Québec a eu lieu, un poste de télévision donnait l'état de la situation en temps réel d'un événement survenu dans un autre pays qui n'était vraiment pas important. Les journalistes, les journaux, les médias imprimés et la télévision forgent l'opinion publique. Je dis souvent aux gens : « Ne croyez pas tout ce que vous lisez », parce qu'ils disent quelque chose de ridicule, et je leur dis : « Ne croyez pas tout ce que vous lisez. »

Si l'opinion publique est façonnée par les personnes mêmes qui n'appuient pas les musulmans, qu'est-ce que la communauté musulmane fait pour modifier la perception que tous ont d'eux? Je me rappelle un incident où la première chose qu'un jeune Français m'a dite lorsqu'il a su que j'étais musulmane, c'est : « Pourquoi voulez-vous me tuer? » Comment pouvons-nous modifier cette perception?

M. Siddiqui : Oui, il y a deux parties à votre question. Nous allons mettre de côté la partie qui concerne ce que la communauté musulmane devrait faire pour le moment. Ce n'est pas vraiment un problème qui touche seulement les musulmans. C'est un problème qui concerne tout le Canada. En fait, c'est un problème qui concerne l'Occident tout entier parce que cette islamophobie me rappelle, notamment, les années 1930. Elle a entaché nos démocraties, et ce genre de haine dont nous avons été témoins n'est semblable en rien à ce que nous avons pu vivre récemment.

Ce que nous appelons la menace verte a été pire que la menace rouge des années 1950 parce qu'elle a duré plus longtemps et qu'elle a fait beaucoup plus de victimes.

Si vous demandez aux musulmans quel est le plus gros problème, ils vont dire que ce sont les médias, et ils ont raison. De nombreuses études universitaires indiquent, si je me souviens bien, qu'entre 58 et 75 % des répondants ont dit que leur première impression de l'islam ou leur seule connaissance, ou du moins l'essentiel de ce qu'ils savent de l'islam, provient des médias. Les médias ne peuvent pas prétendre qu'ils ne possèdent

most of the information comes from. They have been a source of disinformation and misinformation.

Let's take a Canadian example — Professor Charles Taylor, who headed the Commission on Reasonable Accommodation with Mr. Bouchard in 2008. The commission took 15 or 20 incidents from the Quebec tabloid news media, which had sensationalized Muslim stories, and hired its own investigators to go and reinvestigate all of those stories. The commission said in its final report that none of it turned out to be true, but it made no difference to the media. In the name of free speech, we go on maligning people, maligning institutions, and get away with it.

This is a serious issue undermining our democracies, from here to Europe, and these are not merely a Muslim issue. Muslims must become better advocates like any other group, like LGBTQ2, Indigenous people and the Jewish community, which continues to face anti-Semitism. That goes without saying. It is really up to government, institutions and people of goodwill in this country and elsewhere to raise their voice, which I hope your committee will play a role in.

The Chair: Thank you. People are writing that go Islamophobia is like a global movement.

Mr. Siddiqui: Very much so. Certainly, in Europe, India and the United States it is, with Donald Trump being the prime example of it.

We talk about Donald Trump and the whole movement of disinformation, falsehood and getting away with lies. Much of it really started with Muslims, if you remember. Muslims were first in line of attack and it has since then moved on to other people. It's a movement in which Muslims were the first victims and remain main victims, but what is happening is that the erosion of societal values, the crossing of red lines, what is acceptable and not acceptable is ending up hurting our democracies. That is the real big issue here, not just Muslims. As much as Muslims have been great victims here.

The Chair: [Technical difficulties] — the scope of our study because we're looking at Islamophobia in Canada, but you just something about Islamophobia in India. What does it mean to be a Muslim in India these days?

Mr. Siddiqui: I have not been to India since COVID. We read all the stories that we do, the Hindutva movement is getting stronger. There is a government in power whose prime minister was the chief minister of a state where a pogrom took place. He

pas de pouvoir, et que nous n'influons pas les gens, car c'est effectivement le cas; c'est de là que provient l'information. Ils ont été une source de désinformation et de mésinformation.

Prenons un exemple canadien : Charles Taylor, qui était à la tête de la Commission sur les accommodements raisonnables avec M. Bouchard en 2008. La commission a cerné 15 ou 20 incidents ayant été mentionnés dans les tabloïds du Québec qui faisaient état d'histoires à sensation concernant des musulmans, et elle a embauché ses propres enquêteurs afin qu'ils enquêtent une nouvelle fois sur toutes ces histoires. La commission a dit dans son rapport final qu'aucune de ces histoires ne s'est révélée exacte, mais pour les médias, cela n'a rien changé. Au nom de la liberté d'expression, on calomnie des personnes, des institutions, et ce, sans aucune conséquence.

Il s'agit d'un problème grave qui entache nos démocraties d'ici jusqu'en Europe, et il ne touche pas seulement les musulmans. Les musulmans doivent militer davantage comme tous les autres groupes, comme la communauté LGBTQ2, les Autochtones et les juifs, qui continuent d'être victimes d'antisémitisme. C'est évident. C'est vraiment au gouvernement, aux institutions et à la bonne volonté des gens de ce pays et ailleurs de prendre part à la lutte, et j'espère que votre comité sera de la partie.

La présidente : Merci. Des gens écrivent que l'islamophobie est un mouvement mondial.

M. Siddiqui : Oui, effectivement, en Europe, en Inde et aux États-Unis, ce l'est, et Donald Trump en est le meilleur exemple.

Nous parlons de Donald Trump et de toute la désinformation, des faussetés qui ont été communiquées et du fait qu'il peut mentir, et ce, sans subir la moindre conséquence. Souvenez-vous, tout a vraiment commencé avec les musulmans. Les musulmans ont été les premiers à être attaqués, et depuis, les attaques ont été dirigées vers d'autres personnes. Dans ce mouvement, les musulmans ont été les premières victimes, et elles sont toujours les victimes principales, mais ce qui se passe, c'est que l'érosion des valeurs sociales, le fait qu'on franchisse des limites qu'on ne franchissait pas avant, et ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas finit par faire du tort à nos démocraties. C'est vraiment le gros problème; cela ne touche pas seulement les musulmans. En fait, les musulmans ont été les principales victimes.

La présidente : [Difficultés techniques] la portée de notre étude parce que nous étudions l'islamophobie au Canada, mais vous avez dit quelque chose au sujet de l'islamophobie en Inde. Comment est traité un musulman en Inde aujourd'hui?

M. Siddiqui : Je ne suis pas retourné en Inde depuis la COVID. Nous lisons toutes les histoires qui circulent, le mouvement Hindutva prend de l'ampleur. Le premier ministre à la tête du gouvernement en place était le ministre en chef d'un

may or may not have been responsible for it. But with the incidents that are happening, the experts are saying that this is a dangerous situation at this point. Look at parts of Europe, look at France, look at other places in Europe and the United States.

Much of the Islamophobia has been played out against Muslim women. In the language of feminism, in the language of small "l" liberalism and so on, we are all fighting for Muslim women. Muslim women are being discriminated against in Islam, and so on. It really began with Laura Bush and Cherie Blair in Afghanistan, sort of softening the war on Afghanistan by saying that we are in Afghanistan to save Muslim women and to save their rights. Of course, Afghan women may need saving, but we did not invade Afghanistan to save women.

In the same way, that movement sort of spilled over into the western world and into our own democracies. If Afghan men are misogynistic, Canadian Muslim men and European Muslim men may be misogynistic too and we may have to save European and Canadian Muslim women; therefore we should not allow them to wear the hijab. Tell me, what is the difference? The ayatollahs and mullahs have been telling Muslim women for a long time to wear the hijab and niqab. Now we have small "l" liberals and feminists telling Muslim women not to wear the hijab and niqab. The irony is extraordinary. The impulse to control Muslim women is the same in mullahs and elsewhere.

I had written a column at one saying that "Ayatollah Kenney" has given a fatwa that no one can become a citizen while wearing a niqab. In Quebec, "Sheikha Marois" said we'll fire you and "Mullah Legault" of the current government says we will fire you if you wear a hijab in school. What is the difference between the mullahs and the ayatollahs and our own so-called liberals and leaders in this country?

These are cudgels that we use to beat up on Muslim communities and Muslims. The sharia panic was exactly the same — "sharia is coming." Excuse me, how is sharia coming? Will the Parliament of Canada say, as of tomorrow morning, Canadian laws are set aside and sharia law will take effect? We have taken leave of our senses. This is against logic and against common sense, which is really the first definition of going bonkers, which is what I was speaking about. The parallels to the 1930s are horrible.

This is a big issue. Media sometimes reflects it, media sometimes leads it, but we have a large, dangerous issue afflicting our western democracies.

État où est survenu un pogrom. Il en était peut-être responsable, ou peut-être pas. Mais, vu les incidents qui surviennent, les experts disent que la situation est dangereuse en ce moment. Regardez dans certaines régions de l'Europe, regardez en France, regardez dans d'autres pays d'Europe et aux États-Unis.

La plupart des actes islamophobes avaient pour toile de fond les musulmanes. Les féministes, les libéraux au sens large, et d'autres : tous luttent pour les musulmanes. L'islam fait preuve de discrimination envers elles et ainsi de suite. Tout a vraiment commencé avec Laura Bush et Cherie Blair, en Afghanistan, qui ont, en quelque sorte, justifié la guerre en Afghanistan en disant que nous étions là pour sauver les musulmanes et s'assurer qu'elles conservent leurs droits. Évidemment, les Afghanes pouvaient avoir besoin d'être sauvées, mais nous n'avons pas envahi l'Afghanistan pour sauver les femmes.

De même, ce mouvement s'est en quelque sorte déplacé en Occident et s'est infiltré dans nos démocraties. Si les hommes afghans sont misogynes, les hommes musulmans canadiens et européens pourraient l'être aussi, et nous allons peut-être devoir sauver les musulmanes européennes et canadiennes; donc, nous ne devrions pas leur permettre de porter le hijab. Dites-moi, quelle est la différence? Les ayatollahs et les mollahs disent aux musulmanes de porter le hijab et le niqab depuis longtemps. Maintenant, nous avons les libéraux au sens large et les féministes qui disent aux musulmanes de ne pas les porter. L'ironie est incroyable. L'impulsion de contrôler les musulmanes est la même, qu'on parle des mollahs ou d'autres personnes.

J'ai écrit un article qui disait que « l'ayatollah Kenney » a lancé une fatwa selon laquelle personne ne peut devenir un citoyen s'il porte un niqab. Au Québec, la « sheikha Marois » a dit : nous allons vous renvoyer, et le « mollah Legault », du gouvernement actuel dit : nous allons vous renvoyer si vous portez un hidjab à l'école. Quelle est la différence entre les mollahs et les ayatollahs, et les dirigeants supposément libéraux de ce pays?

Ce sont les choses que nous utilisons pour critiquer les communautés musulmanes et les musulmans. Cela a été la même chose pour la panique liée à la charia : « la charia s'en vient ». Pardonnez-moi, comment est-ce possible? Est-ce que le Parlement du Canada dit que, à partir de demain matin, les lois canadiennes sont écartées et remplacées par la charia? Nous avons perdu la raison. Ce n'est pas logique, et cela n'a pas de sens, ce qui est la définition même de devenir fou, et c'est ce que je disais. Les parallèles qu'on peut faire avec ce qui s'est produit dans les années 1930 sont horribles.

C'est un gros problème. C'est parfois reflété par les médias; parfois, ce sont eux qui mènent la charge, mais nous avons un très gros problème dangereux qui touche nos démocraties occidentales.

The Chair: Thank you. The fear mongering. So many people ask me about sharia, too, and whether I support it. I would be very puzzled as to why they are worrying about sharia.

Mr. Siddiqui: I follow the sharia and it is a plethora of law and rules. I follow the sharia. I say my prayers, I fast in Ramadan. So what are you going to do about it, you know?

The Chair: The summit on Islamophobia that was held a year and a half ago where the current government promised to appoint an envoy specifically on Islamophobia — we're still waiting. When they do appoint that person, do you think there is too much responsibility on that one person? I can see it now, Mr. Siddiqui, depending on who the person is. Because Muslims are so diverse, and most people don't realize that. Most Canadians do not realize that. Some Muslims also don't realize that. There is a certain group that thinks that they are the Muslims, and they don't want to say there are other Muslims. There are different races, different cultures. You'll find Muslims from everywhere. We had the case recently of an Indigenous person who was Muslim, and he was told he couldn't be a Muslim and wasn't allowed to withdraw cash from his bank account.

Are we putting too much responsibility on this person when they are appointed? Will it solve any of our problems; the Muslim problem?

Mr. Siddiqui: It's not a Muslim problem, to start with. It's a Canadian problem.

To answer your question, of course, it would be putting too much on them. We have just outlined the breadth and depth of the issues and the problem. No one office can fix the issue, but he or she can help raise the consciousness of the nation, for sure. The fact that the Muslim community is very diverse need not stop that person from raising his or her voice because, really, the Islamophobia envoy doesn't — the work is not with the Muslim community. The work that needs to be done is with the non-Muslim community. That's where the problem lies. The problem is not within Muslims.

Of course, Muslims are diverse and have differences of opinion. It would be unnatural if it were not. They are more diverse than other people. The Jewish community is diverse. The Hindu community is diverse. It's a matter of degree. Christians are diverse — a million churches and so on. So that need not detain us or need not become an excuse for not tackling the issue and raising the voice. That's the way I would answer it.

La présidente : Merci. Le fait d'être alarmiste. Tant de personnes me posent aussi des questions sur la charia, et me demandent si je l'appuie. Je me demande vraiment pourquoi elles s'inquiètent au sujet de la charia.

M. Siddiqui : Je suis un adepte de la charia, qui est composée d'une multitude de lois et de règles. Je respecte la charia. Je dis mes prières, je jeûne durant le ramadan. Et puis? Qu'allez-vous faire?

La présidente : Le Sommet sur l'islamophobie qui s'est tenu il y a un an et demi au cours duquel le gouvernement actuel a promis de nommer un émissaire qui sera chargé expressément de l'islamophobie... nous attendons toujours. Lorsqu'ils nommeront cette personne... pensez-vous que c'est trop de responsabilités pour une seule personne? Je peux le voir maintenant, monsieur Siddiqui, selon la personne qui sera nommée. Il y a tant de musulmans différents, et la plupart des personnes ne le réalisent pas. La plupart des Canadiens ne le réalisent pas, et certains musulmans non plus. Il y a un certain groupe qui pense qu'il représente les musulmans, et il ne veut pas dire qu'il en existe d'autres. Il y a différentes races et différentes cultures. Les musulmans viennent de partout. Récemment, nous avons appris qu'une personne autochtone qui était musulmane s'était fait dire qu'elle ne pouvait pas l'être, et qu'il ne lui était pas permis de retirer de l'argent de son compte bancaire.

Donnons-nous trop de responsabilités à cette personne lorsqu'elle sera nommée? Est-ce que cela résoudra l'un ou l'autre de nos problèmes, le problème qui concerne les musulmans?

M. Siddiqui : Tout d'abord, ce n'est pas un problème qui concerne seulement les musulmans. C'est un problème canadien.

Pour répondre à votre question, bien entendu, ce serait trop de responsabilités pour une personne. Nous n'avons qu'effleuré la portée et l'étendue des questions et du problème. Une seule personne ne peut pas tout régler, mais elle peut aider à sensibiliser la nation, c'est sûr. Le fait que la communauté musulmane soit très diversifiée ne doit pas empêcher cette personne de faire entendre sa voix, parce que, vraiment, l'émissaire chargé du problème de l'islamophobie ne le fait pas... le travail ne repose pas sur la communauté musulmane. Il doit plutôt être effectué par la communauté non musulmane. C'est là, l'origine du problème. Le problème, ce n'est pas les musulmans.

Bien entendu, la communauté musulmane est diversifiée, et il existe des opinions différentes. Ce ne serait pas naturel si ce n'était pas le cas. La diversité y est plus importante que dans d'autres communautés. La communauté juive est diversifiée. La communauté hindoue l'est aussi. C'est une question de degré. Les chrétiens le sont : il existe un million d'églises, et ainsi de suite. Donc, le fait que nous le soyons ne doit pas nous empêcher de nous attarder au problème et de nous faire entendre, et ne doit pas non plus devenir une excuse pour ne pas le faire. C'est ce que je répondrais à ce sujet.

The Chair: At the end of our study, we'll make recommendations for the government. What recommendations do you think we should have?

Mr. Siddiqui: I would ask for the reinstatement of section 13 of the Canadian Human Rights Act. I think it was Ms. Daye who said the world has changed since then. True. But I think it would send a signal that this is serious and we take it seriously. Section 13 was removed not so much in the name of free speech; it was done in the name of free speech for the Islamophobes to continue to malign Muslims and Islam. We know who was lobbying and which government did it. That is one recommendation I would make.

Second, on the online hate issue, the government has been dilly-dallying. This particular government was in awe of high-tech to start with. They were slow out of the gate. Canada was left behind Europe and Australia. They are still struggling with the issue. Again, there is no silver bullet; nonetheless, we need to be able to say that mega high-tech platforms that allow for such hatred and poison to course through its veins affects millions of people. They ought to be made responsible for their content in the same way we make radio and television people responsible for their content. It's as simple as that. They can work out the details.

I would highly recommend to the government that they get on with the task of managing online hate and that we need to raise public consciousness. I keep coming back to this point because, ultimately, in a democracy, it's public opinion that will make the difference.

The Chair: Thank you, Mr. Siddiqui. In answer to what you said earlier, we did reach out to some media. Some couldn't come for whatever reason and some refused. We will be reaching out to media again. One thing we heard when we travelled to Vancouver, Edmonton, Quebec and Toronto is about the role the media plays in propagating Islamophobia.

Mr. Siddiqui: One of your earlier witnesses spoke about a story in the *Toronto Sun*, for example, that, in turn, either triggered or was somehow instrumental in the initiation of the CRA testimony. I would invite the editor of the *Toronto Sun* and say, "We have heard this. Would you like to come and testify?" and let them say no.

I have mentioned *The Globe and Mail* twice. I would invite the editor of *The Globe and Mail* to come, and say, "Would you please come and enlighten us, give your side of the story?" I would invite News Media Canada, which represents dailies and weeklies, and say, "We have heard a lot of complaints about you.

La présidente : À la fin de notre étude, nous formulerons des recommandations au gouvernement. Selon vous, quelles recommandations devrions-nous faire?

M. Siddiqui : Je demanderais de renforcer l'article 13 de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Je pense que c'était Mme Daye qui a dit que le monde avait changé depuis. C'est vrai. Mais je pense que cela soulignerait le fait qu'il s'agit d'un problème grave, et que nous le prenons au sérieux. L'article 13 a été retiré non pas vraiment au nom de la liberté d'expression, mais plutôt au nom de la liberté d'expression pour que les islamophobes puissent continuer de parler en mal des musulmans et de l'islam. Nous savons quelles personnes ont milité pour cela et quel gouvernement l'a fait. C'est une recommandation que je ferais.

Ensuite, en ce qui concerne le problème de la haine en ligne, le gouvernement fait du surplace. Ce gouvernement en particulier a d'abord été estomaqué par la technologie de pointe. Il a été lent dès le départ. Le Canada a été à la traîne derrière l'Europe et l'Australie. Il a encore de la difficulté à composer avec le problème. Encore une fois, il n'y a pas de solution miracle; toutefois, nous devons être en mesure de dire que les super plateformes technologiques de pointe, qui permettent la propagation d'une telle haine et d'un tel poison, touchent des millions de personnes. Elles doivent être tenues responsables de leur contenu de la même façon que les diffuseurs à la radio et à la télévision sont tenus responsables de leur contenu. C'est aussi simple que ça. Ils peuvent peaufiner les détails.

Je recommanderais fortement au gouvernement de trouver une façon de régler la haine en ligne, et nous devons sensibiliser le public. Je reviens toujours sur ce point parce que, finalement, dans une démocratie, c'est l'opinion publique qui fait une différence.

La présidente : Merci, monsieur Siddiqui. En réponse à ce que vous avez dit plus tôt, nous avons effectivement communiqué avec certains médias. Certains d'entre eux pour une raison ou une autre ne pouvaient pas être présents, et d'autres ont refusé. Nous allons communiquer avec eux encore une fois. Lorsque nous nous sommes rendus à Vancouver, à Edmonton, à Québec et à Toronto, on nous a dit que les médias jouent un rôle dans la propagation de l'islamophobie.

M. Siddiqui : Plus tôt, un de vos témoins a parlé d'une histoire qui a paru dans le *Toronto Sun*, par exemple; celle-ci a, à son tour, entraîné le témoignage de l'ARC, ou du moins, en est l'origine, pour une raison ou une autre. J'inviterais le rédacteur en chef du *Toronto Sun*, et je dirais : « Nous avons entendu cela. Aimerez-vous venir nous en parler? » et laissez-le dire non.

J'ai mentionné le *Globe and Mail* à deux reprises. J'inviterais le rédacteur du *Globe and Mail* et je lui dirais : « Voudriez-vous venir nous éclairer et nous donner votre version de l'histoire? » J'inviterais Médias d'info Canada, qui représente les médias imprimés et numériques quotidiens et hebdomadaires, et je

We want to hear your side of the story. Please come.” If they don’t come, that will also tell us something.

Senator Omidvar: I had questions, but now I’m feeling fairly despondent, Mr. Siddiqui, I must say. I’m a naturally ebullient and optimistic person, but this talk about a global movement of Islamophobia rings true. You and I are both born Indians, and I watch with despair what is happening in India against the Muslim minority there.

Getting back to Canada, I have been around what you have written and said, and I’ve been in conferences and panels with you. I remember one thing you said that has remained with me: There are good people and there are bad people. There are good immigrants and there are bad immigrants. But the rule of law draws a line in the sand, and the rule of law is what we must all obey.

I’m hearing you say that the law is no longer sufficient to address these heinous expressions of Islamophobia. That’s not a question. I’m just making an observation today.

Let me ask you a question. Outside of changing public opinion, which often takes a mountain, and sometimes it happens like that. A picture of a dead child on a beach triggered the response of Canadians to welcome Syrians.

Are we waiting for a moment, which would be a shocking moment? We have had shocking moments in Quebec, and yet public opinion has not shifted.

Mr. Siddiqui: To be fair, public opinion did not change much after Quebec 2017, but it did change after the London massacre because it stirred Canadian conscience to a great deal, to an extent that I had not seen before.

Senator Omidvar: Yes.

Mr. Siddiqui: We are Canadians. We critique Canada. We want to improve it. But Canada does stand as a shining example to the rest of the world in a million ways. I said Canada was complicit in torture, but Canada was also the only country in the world that constituted a commission on Maher Arar, that settled with Omar Khadr. The courts came through for him in a series of court decisions, despite the best efforts and massive expenditure by the Harper government. It was the Honourable Frank Iacobucci whose commission made it right for three Arab Canadians who were tortured in Egypt and Syria. Canada was the only country in the post-9/11 world to have taken those steps, and they are not small steps.

dirais : « Nous avons entendu de nombreuses plaintes à votre égard. Nous aimerions entendre votre version. Venez nous voir ». S’il ne vient pas, cela sera révélateur.

La sénatrice Omidvar : J’avais des questions, mais maintenant, monsieur Siddiqui, je dois dire que je suis assez découragée. Habituellement, je suis exubérante et optimiste, mais cette discussion au sujet d’un mouvement mondial islamophobe sonne juste. Vous et moi sommes tous deux d’origine indienne, et lorsque je vois ce dont est victime la minorité musulmane en Inde, je désespère.

En ce qui concerne le Canada, j’ai pris connaissance de ce que vous avez écrit et de ce que vous avez dit, et j’ai assisté à des conférences et à des tables rondes avec vous. Je me souviens d’une chose que vous avez dite, et je m’en souviens encore aujourd’hui : il y a de bonnes et de mauvaises personnes. Il y a de bons et de mauvais immigrants. Toutefois, la primauté du droit trace une ligne invisible, et il faut tous nous plier à la primauté du droit.

Je vous entends dire que la loi n’est plus suffisante pour lutter contre ces expressions haineuses d’islamophobie. Ce n’est pas une question. Je ne fais que faire une observation aujourd’hui.

Laissez-moi vous poser une question. Outre le fait de modifier l’opinion publique, ce qui prend habituellement beaucoup de temps... et quelquefois cela se fait rapidement. Une photo d’un enfant décédé sur la plage a fait en sorte que les Canadiens ont accueilli des Syriens.

Attendons-nous un moment qui pourrait être choquant? Nous avons été témoins d’incidents choquants au Québec, et malgré tout l’opinion publique reste la même.

M. Siddiqui : Il faut admettre que l’opinion publique n’a pas tellement changé après l’incident survenu à Québec en 2017, mais il a effectivement changé après l’attentat de London parce qu’il a touché grandement la conscience des Canadiens, à un point qu’on n’avait alors jamais vu.

La sénatrice Omidvar : Oui.

M. Siddiqui : Nous sommes Canadiens. Nous critiquons le Canada. Nous voulons l’améliorer. Mais le Canada est lui-même un excellent exemple pour le reste du monde pour des milliers de raisons. J’ai dit que le Canada était complice lorsqu’il a été question de la torture, mais le Canada est aussi le seul pays au monde qui a mis sur pied une commission concernant Maher Arar et qui s’est entendu avec Omar Khadr. Les tribunaux lui ont donné raison dans une série de décisions, et ce, malgré tous les efforts déployés et toutes les dépenses engagées par le gouvernement Harper. C’est la commission dirigée par l’honorable Frank Iacobucci qui a rendu la bonne décision au sujet de trois Arabes canadiens qui avaient été torturés en Égypte

Canada is the only country in the Western world with national consensus in favour of immigration. Do you know of any other country in the world whose citizens say, in answer to the question, “What is your number one most favourite thing?” — “The Constitution, the Charter?” This is the only country where 85% of immigrants become citizens, and become great citizens.

These are great attributes this country has. Canada is the only country, of course — it goes without saying — that is constitutionally multicultural, section 27. These are extraordinary achievements. These things tell us and tell Canadians, and Canadians have accepted it: Ratna Omidvar, born in India, came to Canada by way of Iran, is a Canadian as a Canadian, as Canadian as anybody else. That is not accepted fully in Germany. That is yet to be accepted in Great Britain. It is certainly not accepted in France. It is being rejected even in the United States, the land of immigrants.

Canada has many things going for it. We are the only country that has apologized for our past crimes, from Komagata Maru to the act against Asians and the ship, MS *St. Louis*, being turned back. We do learn our lessons.

Right-wingers say we are becoming too woke — that Trudeau is too woke. We are grateful that we are woke. We should not apologize for it. Our capacity for self-improvement remains very high. In that sense, I remain very hopeful.

Senator Omidvar: Thank you.

The Chair: Thank you very much. I want to take this opportunity to thank you for appearing before us and making your presentation. It will help us a great deal when we write our final report.

(The committee adjourned.)

et en Syrie. Le Canada a été le seul pays qui a pris ces mesures après les attentats du 11 septembre 2001, et ces mesures ne sont pas les moindres.

Le Canada est le seul pays occidental ayant un consensus national en faveur de l’immigration. Connaissez-vous un autre pays à l’échelle mondiale où les citoyens répondent à la question « Qu’est-ce que vous préférez le plus? » par « La Constitution, la Charte »? Le Canada est le seul pays où 85 % des immigrants deviennent citoyens, et en deviennent des bons.

Ce sont de grandes qualités que possède ce pays. Le Canada est le seul pays, bien sûr, on le sait, qui est multiculturel sur le plan constitutionnel; regardez l’article 27. Ce sont des réussites extraordinaires. Elles nous disent et disent aux Canadiens — et les Canadiens l’ont accepté — que Ratna Omidvar, née en Inde, qui est arrivée au Canada en passant par l’Iran, est une Canadienne, au même titre que n’importe quel autre Canadien. Ce n’est pas tout à fait le cas en Allemagne. Ce n’est pas encore tout à fait admis en Grande-Bretagne. Ce ne l’est clairement pas en France. C’est rejeté même aux États-Unis, la terre des immigrants.

Le Canada a fait de très bonnes choses. Nous sommes le seul pays qui s’est excusé pour nos crimes passés, que ce soit pour le *Komagata Maru* ou pour les actes commis contre les Asiatiques et le fait que le paquebot *Saint Louis* se soit vu refuser l’entrée au Canada. Nous apprenons effectivement de nos erreurs.

La droite nous dit que nous devenons trop *woke*, que M. Trudeau est trop *woke*. Nous sommes heureux de l’être. Nous ne devrions pas nous excuser pour cette raison. Nos capacités de nous améliorer nous-mêmes demeurent très élevées. Je suis toujours très optimiste à cet égard.

La sénatrice Omidvar : Merci.

La présidente : Merci beaucoup. J’aimerais profiter de l’occasion pour vous remercier d’avoir été présents aujourd’hui et d’avoir présenté vos exposés. Cela nous aidera beaucoup lorsque nous rédigerons notre rapport final.

(La séance est levée.)
